

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

URANIUM À SEPT-ÎLES : ETHNOGRAPHIE D'UN REFUS
ESSAI DE RÉSISTANCE POPULAIRE

Par :

Charles Beaudoin-Jobin

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
En vue de l'obtention du grade de maîtrise en sociologie

Août 2012

© Charles Beaudoin-Jobin, 2012

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Faculté des études supérieures

Ce mémoire s'intitule :

URANIUM À SEPT-ÎLES : ETHNOGRAPHIE D'UN REFUS

ESSAI DE RÉSISTANCE POPULAIRE

Présenté par :

Charles Beaudoin-Jobin

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Paul Sabourin

Président du jury

Jacques Hamel

Directeur de recherche

Gérard Duhaim

Membre du jury

© Charles Beaudoin-Jobin, 2012

Résumé

Ce mémoire de maîtrise traite d'un phénomène social critique qui a gagné en importance au Québec : la montée des groupes de résistance populaire contre des projets d'exploitation des ressources naturelles. À partir d'une étude de cas, l'auteur tâche ici d'approfondir les questions relatives à ces luttes collectives tout en mettant en lumière les diverses modalités d'engagement qui, par leurs registres et leurs compositions en « systèmes-experts », se répercutent dans l'espace public tout en transformant, d'une certaine manière, l'arène politique. Ces dynamiques des mouvements de résistance tendent également à s'infléchir en amont des projets de développement, pour se matérialiser en aval, soit dès les premières phases d'appropriation territoriale, c'est-à-dire les premiers travaux exploratoires comme tels. Cette enquête de terrain se focalise sur ces enjeux. En prenant comme observatoire le projet de Terra Ventures à Sept-Îles, en région nord-côtière, concernant un projet d'exploration uranifère, l'auteur insiste sur les multiples références collectives qui sont autant de perspectives pour comprendre ce phénomène. À travers l'étude de cette résistance populaire qui s'est profilée contre ce projet d'exploration, c'est l'industrie minière au Québec, son histoire, ses mythes, et sa mémoire qui est, enfin, en trame de fond.

Mots-clés : Résistance populaire, industrie minière, enquête de terrain, sociologie du Québec.

Abstract

This thesis focuses on a social critical phenomenon that recently has gained in importance in Quebec: the rise of popular resistance groups against the exploitations of natural resources. Based on an empirical study, the author explores the questions of collective struggles and highlights the various modalities of commitments that, by their structures and compositions, of "*expert systems*", are reflected in the public space that, slowly, becomes an important factor in the political arena. The dynamics of these resistance movements also tend to influence upstream development projects and to materialize downstream, in the early stages of territorial appropriation, that is to say, the first exploratory work as such. Based on the observation of Terra Ventures project on Quebec's North-Shore uranium explorations, the author focuses on the multiple collective references that are all perspectives of understanding for this phenomenon. Through the study of this popular resistance, specifically in the city of Sept-Îles, which has emerged against the explorative project, it is the Quebec mining industry, its history, its myths, and its memory that appear as a fundamental landmark.

Keywords: Popular resistance, mining industry, fieldwork, sociology of Quebec.

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract	ii
Remerciements.....	v
Introduction.....	7
Chapitre 1	18
Bref rappel de l'industrie minière comme toile de fond d'un conflit	18
1. Histoire, mémoire et références collectives.....	18
1.1. Formation d'une collectivité.....	20
1.2. L'entrée de capitaux étrangers.....	21
1.3. Aménagement des premiers développements et « mise en crise ».....	24
1.4. Crises de croissance et avènement d'un paysage minier.....	29
1.5. Effets de cycles économiques, effets de structures de développement ?.....	33
Chapitre 2	39
Méthodologie où comment comprendre le « sens »	39
2. Sociologue, « artisan intellectuel »	39
2.1. La découverte d'un objet de recherche	40
2.2. La localité ciblée par l'enquête.....	41
2.3. Négocier le terrain : « tu n'es pas de l'industrie toi ? ».....	44
2.4. Lectures de presse, « mise en objectif » et voie d'intégration	46
2.5. Échantillon, objet, et statut de l'entretien sociologique.....	48
2.6. Matériaux, expériences et travail d'écriture	51
2.7. Vers un travail de compréhension et d'objectivation	55
Chapitre 3	58
Perspectives théoriques et considérations épistémologiques	58
3.1. Sciences sociales et développement minier.....	59
3.2. Société réflexive et question écologique	63
3.2.1. Institutionnalisation du doute et déploiement du risque	65
3.2.2. Résistance, expertise, et « désenchantement ».....	68
3.2.3. Des dangers inhérents aux risques latents.....	71

3.3.	Société du risque : fondement du lien social ?.....	74
3.3.1.	Contingence, « crise de l’avenir » et bien collectif.....	76
3.3.2.	Système-experts et formes de rationalités	79
3.3.3.	Entre instrumentalisation et réflexivité	85
3.4.	D’une société du risque à une modernisation écologique ?	88
3.5.	Réflexivité critique et pédagogie collective.....	91
Chapitre 4	95
Analyse d’une résistance populaire contre un projet d’exploration minière	95
4.1.	Période de « mise en crise... de croissance »	96
4.2.	Et possibilités de résistance.....	99
4.3.	Généalogie d’un conflit.	103
4.3.1.	Une exploration minière dans « le plus grand secret ».....	103
4.3.2.	La formation de la lutte collective.....	107
4.3.3.	Transformation de l’espace public	110
4.3.4.	Observatoire du phénomène social critique de « vigile populaire ».....	114
4.3.5.	« Systèmes-experts » et structuration d’un espace « subpolitique »	120
4.3.6.	Matérialisation concrète d’une « sensibilité commune ».....	129
4.3.7.	De la « victoire locale » aux enjeux « systémiques »	135
4.3.8.	De Sept-Îles au Parlement	141
4.3.9.	Pédagogie collective d’une résistance populaire.	144
Conclusion	150
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	152
ANNEXE 1. GRILLE D’ENTRETIEN	163
ANNEXE 2. FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	166
ANNEXE 3. LETTRE OFFICIELLE DU DIRECTEUR DE RECHERCHE	168

Remerciements

Le rite de passage que constitue le mémoire de maîtrise n'aura été possible qu'avec l'aide, l'appui et le soutien de nombreuses personnes auxquelles je ne pourrais oublier de rendre mon entière gratitude. Je tiens à remercier d'abord tous ceux et celles qui, de près comme de loin, m'ont encouragé tout au long de ce travail en m'alimentant de vives discussions autour des différentes dimensions du travail de terrain tout comme des considérations théoriques sous-jacentes à la compréhension sociologique des phénomènes de résistances et de luttes collectives.

Je tiens à remercier d'abord, personnellement, le professeur Jacques Hamel qui, tout au long de ce périple, aura été un mentor dont le soutien constant et inconditionnel aura marqué toutes les étapes de ce mémoire. Tout au long de ce parcours, ses conseils, ses encouragements, tout comme ses critiques, m'auront inspiré et donné le courage, dans les moments les plus difficiles, de poursuivre la route. Je salue son écoute, sa souplesse, tout comme son ouverture d'esprit qui a su me laisser une large marge d'autonomie pour la mise en œuvre du travail de recherche. À la fois exigeant, mais toujours ouvert à la discussion, il aura su être un précieux guide dans cette marche profondément marquée par cette grève du printemps de 2012 dont les échos n'ont pas fini d'alimenter la rue.

Dans cette voie, je tiens à remercier le Département de sociologie de l'Université de Montréal qui m'a offert un foyer des plus chaleureux pour ces années passées à la maîtrise et, une précieuse aide financière. Ma reconnaissance va au personnel toujours présent pour son appui inconditionnel, tout comme aux nombreux professeurs; je pense particulièrement à Christopher McAll qui, en tant que directeur du Département, m'a permis de découvrir tout comme d'approfondir le travail de recherche au sein du CREMIS, à Paul Sabourin pour son écoute, ses précieux commentaires et sa présence stimulante au sein de l'ACSALF, à Mona-Josée Gagnon pour m'avoir offert un lieu propice à l'écriture et aux discussions toujours enrichissantes, à Barbara Thériault pour sa disponibilité, ses « séminaires informels » et sa passion de la sociologie, enfin, à tous ces professeurs et professeures qui m'ont encouragé, conseillé, et ont su faire mûrir les

réflexions entourant ce projet. Un immense merci à Marianne Champagne pour la relecture et la révision linguistique.

Je tiens aussi à remercier pour ce travail de recherche l'accueil amical des gens de Sept-Îles. De l'Auberge le Tangon aux archives de la ville, de la bibliothèque au musée régional de la Côte-Nord, de la communauté d'Uashat-Maliotenam au Parlement de Québec, les différentes rencontres et amitiés qui se sont tissées ont été au cœur de cette entreprise de recherche. Sans leur ouverture, leur aide, leur point de vue donné au fil de précieuses discussions, ce travail n'aurait pu se réaliser. À tous ces gens vivant la croissance économique associée à l'industrie extractive, à tous ceux et celles qui m'ont témoigné des tenants et aboutissants de cette résistance populaire, je tiens à exprimer des remerciements des plus chaleureux.

Il me serait ici impossible de nommer tous ceux et celles ayant contribué à l'écriture de ce mémoire. À l'ACSSUM (Association des cycles supérieurs de sociologie de l'Université de Montréal) pour son souffle énergique et au dévouement des gens qui la composent. À tous et toutes mes ami(es) pour leur écoute, leur soutien, et surtout leur compréhension. Aux camarades avec qui j'ai usé mes souliers sur les pavés, scandé les slogans et surtout tenu cette grève, parfois, à bouts de bras et jusqu'au bout du chemin, merci !

Aux membres de la Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée et à son directeur Gérard Duhaime, avec qui se conclut ce mémoire. En cette fin de parcours, les discussions des plus stimulantes et enrichissantes m'ont ouvert de nouvelles voies de remise en question tout comme de compréhension.

Je réserve une reconnaissance toute particulière aux personnes chères de ma famille, mes parents Lucie et François, mes frères, Hubert et Vincent qui ont été là, présents, à chaque étape, en m'offrant tout simplement l'essentiel, du support matériel, jusqu'au soutien moral des plus précieux. Mes remerciements des plus chaleureux. Un merci incommensurable à Cindy pour m'avoir supporté durant cette dernière année de rédaction et d'engagements politiques, et d'avoir su démontrer une patience et une présence dont j'aimerais ici rendre toute ma gratitude. Merci pour tout !

Introduction

En 1535, lors de son deuxième voyage outre-Atlantique, Jacques Cartier et son équipage ancrent leur navire dans le Golfe du Saint-Laurent, précisément dans un archipel : les « Isles-Rondes ». Il en décrira la physionomie, la cartographie, sans oublier de rendre hommage à ce lieu aux qualités exceptionnelles qu'il nommera, dès son retour de Nouvelle-France, « Les Sept-Îles ». Cette baie qui s'étend sur près de 45 kilomètres avec une profondeur qui atteint 80 mètres représente une anse remarquable pour les navigateurs. Depuis des temps immémoriaux cet archipel sera un lieu de rencontre : Iroquois, MicMacs, Innus, pêcheurs basques, missionnaires et plus tard, ouvriers de l'industrie forestière et minière qui y fouleront le sol. La traite des fourrures, principalement sous la gouverne de la Compagnie de la Baie d'Hudson, occupera le devant de la scène durant de nombreuses années avant que la région y voit ses premières poussées industrielles.

En effet, durant les années 1940, Sept-Îles connaîtra de profonds changements. Processus d'industrialisation et urbanisation transformeront de manière indélébile le paysage nord-côtier. L'ouverture de nouvelles zones minières et la percée du chemin de fer vers le nord contribueront à une explosion démographique telle que certains optimistes prévoient à l'époque que cette région allait atteindre les 100 000 habitants. Certes, les désillusions des années 1980 enseigneront les fragilités socio-économiques d'une ville trop intimement liée à la seule exploitation des ressources naturelles. Ville mono-industrielle, Sept-Îles se remettra difficilement de cette « crise du fer » qui sévira durant plusieurs années. Fluctuant selon les cycles économiques de la demande des pays « étrangers » en matières premières, et plus de 475 ans après la découverte par Jacques-Cartier des « Isles-Rondes », Sept-Îles continue aujourd'hui d'être dans la mire du grand développement : son port connaît à ce jour une expansion fulgurante sous la demande pressante en ressources naturelles dont les enjeux et les conséquences – intrinsèquement liés à la relance de la filiale minérale – (re)structurent les activités sociales sans que leurs effets soient profondément étudiés.

L'image d'un Québec minier sera grandement influencée par cette zone de développement qui se constituera en modèle type de l'industrie minière. Cette image restera intacte, caractérisant plutôt l'industrie minière comme moteur du développement économique, évitant constamment, du même coup, une réflexion générale sur ses rouages politico-institutionnels. L'industrie minière québécoise fut longtemps pour emprunter la formule de Fernand Dumont (1995), « en panne d'interprétation ».

Bien que de nombreuses historiographies aient rendu compte des zones de développement de l'industrie minière, principalement sous l'aspect du capital étranger (majoritairement américain) et plus particulièrement entourant la dépossession territoriale des populations autochtones, très peu de recherches ont pris une perspective analytique à partir d'une enquête de terrain. En effet, selon Ballard et Banks (2003 : 287), « despite the potentiel of ethnographic studies of mining to adress questions of considerable contemporary interest in anthropology [and sociology], such as globalization, indigenous rights, and new social movements, the anthropology [and sociology] of mining remains largely under-researched and under-theorized ». Le Québec n'y ayant pas fait exception. Comme si, loin des regards, et surtout des observations critiques, ces industries avaient réussi à n'attirer sur elles qu'un blason doré, conséquence (peut-être) d'un mythe, aux incarnations d'une brûlante actualité. Un mythe enraciné au cœur de cette société, d'un Québec minier, vaste territoire de ressources.

Ne connaissait-on pas, sous la plume du géographe Louis-Edmond Hamelin, cet écoumène que constitue le nord québécois ? En quoi était-il pertinent de revisiter cette histoire et d'essayer de voir, par-delà la relance phénoménale de cette industrie commandée par la demande étrangère, les processus de structuration de la filiale minérale ? Cette société ne s'était-elle pas nourrie de ces grands développements et ne s'était-elle pas bâtie grâce à ces grandes entreprises extractives en y accélérant son entrée dans la modernité ? Enfin, quelles *traces* socio-historiques continuaient d'alimenter les références collectives, et surtout, quels en étaient les échos ?

Force est d'admettre que Sept-Îles apparaît ainsi comme un microcosme du développement de l'industrie minière québécoise; de ses formes d'appropriation, ses modes d'imposition, de ses entrées de capitaux étrangers, ses « effets de chantiers », son

accélération de l'industrialisation et de l'urbanisation, etc. Cette ville sera entraînée, quoique tardivement dans son histoire, dans les circuits mondiaux de capitaux. Dans le sillage des grandes transformations des années 1940, cette ville connaît aujourd'hui une nouvelle « croissance » de son économie. Le développement s'impose à une vitesse vertigineuse sous la demande pressante en ressources naturelles des pays dits « émergents » sans que des plans d'interventions sociales locales soient mis en place; contribuant donc davantage à une déstructuration du tissu social, aboutissant par exemple à une grave crise du logement. Sept-Îles se maintiendra à travers ce modèle type de ville minière qui, jouissant de cette baie aux nombreuses qualités et d'un port en eaux profondes, évoluera en tant que haut lieu, pour ne pas dire en tant que centre de ce grand « réseau téléphérique » que constitue l'exploitation des richesses naturelles.

Certes, lorsque Sept-Îles connaît ses premiers grands souffles industriels, la société québécoise est déjà entrée depuis longtemps dans les circuits de la division internationale du travail. Le Québec sera amené à être une pièce maîtresse dans ces flux de capitaux qui deviendront, au fil des ans, de plus en plus importants. Sept-Îles n'est pas cependant un cas à part. Bien au contraire, de nombreuses mines seront exploitées en n'échappant pas à cette vision mythique du nord; symbole d'un territoire de richesses inépuisables, mythe enraciné depuis des temps immémoriaux, des coureurs des bois aux premiers arpenteurs du territoire. Cette mythologie se perpétuera dans une dynamique où le Québec s'aliénera de ces ressources minières. En effet, le Québec sera une des nombreuses « provinces » du monde, exportatrices de richesses naturelles : l'or, l'amiante, le fer, le nickel, le cuivre, etc. L'uranium n'étant, pour l'instant, qu'au stade d'exploration, il ne fera pas moins l'objet d'une forte spéculation financière se répercutant dans de nombreuses ruées d'exploration minière. Ce mémoire sera l'occasion d'y regarder de plus près.

Il n'y a pourtant rien de singulier à ce que le Québec fasse partie de cette grande messe qu'est la mondialisation du capital. La chose peut même, à la rigueur, sembler banale. Dans le domaine minier par contre, que peu d'analyses sociologiques par des études de terrain s'y soient penchées est cependant un fait qui ne peut passer inaperçu.

Pourtant, l'exploitation minière se constituera en fer de lance du développement économique du Québec : un développement qui se fera par expansion coloniale, selon des plans de nature mercantile issus des métropoles coloniales françaises et britanniques (Paquette, 1984). Très peu documentées, ces premières percées de l'industrie minière se feront principalement par la pénétration du capital étranger qui finit par transformer – dans certaines zones « pépinières de l'industrie » – la structure sociale, les façons de vivre, les us et coutumes, les besoins mêmes des habitants et jusqu'aux éléments impondérables, les plus intimes, qui contribuent non seulement à l'éveil collectif, mais aussi (et surtout), à la reproduction des cultures. Peut-être y avait-il là, en amont, un « point d'ancrage de l'expérience collective » (Arendt, 1972), signe d'une profonde intégration sociétale d'un nouveau mode économique. Bien sûr, quelques historiographies et témoignages permirent de garder des traces de ces premiers développements, principalement sous l'aspect du capital, de l'appropriation des terres, de ces « Autres », qui étaient venus prospector les territoires en les découpant en lots, en les divisant en différentes propriétés privées. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que ces formes d'appropriation aient provoqué, par ricochet, une conscience aigüe, mais étouffée, d'indignation, de résistance, pour ne pas dire de révolte.

Ce mémoire porte précisément sur cette « conscience » et ce, à partir de l'étude du cas septilien récent de résistance populaire contre un projet d'exploration uranifère. Si cette ville nord-côtière a connu les modes de structuration d'une économie locale pénétrée par l'industrie minière, et si l'on note l'« habitude » de ses habitants à cette forme de développement capitaliste de la grande industrie, l'histoire s'est d'abord écrite telle que présentée au chapitre premier, sans grands bruits de résistance. En effet, si ces développements économiques – d'abord l'industrie forestière, puis l'industrie minière – furent associés directement et intimement à la création de réserves autochtones, ils ne donnèrent pourtant pas lieu (ou que tout récemment) à une levée de boucliers contre ces projets miniers eux-mêmes. Certes, les transformations qui s'opérèrent au sein du canton de Letellier (jusqu'en 1951 nom donné à la ville de Sept-Îles) ne furent pas uniquement matérielles ou tangibles. Elles se répercutèrent dans l'idéal par la constitution de cadres sociaux d'interprétation, ou autrement dit d'une « vision du monde ». Ces profondes transformations marquèrent l'imaginaire tout comme la mémoire collective; point

d’ancrage de l’expérience d’une dualité, de l’immersion du capital étranger pour ne pas dire, en définitive d’une « rencontre entre deux mondes »¹. Ce mémoire traite spécifiquement de ce cas de figure qu’on peut, en le situant telle une solive, ramener à la charpente de l’édifice et des éléments fondamentaux qui façonnèrent le paysage du Québec.

Dans ce mémoire, l’auteur de ces lignes a cherché ainsi à saisir un *phénomène social critique*; c’est-à-dire un phénomène relativement nouveau, et relativement restreint, au Québec, du processus complexe de modernité réflexive et de procès de développement capitaliste, soit le phénomène de « vigile populaire ». Cette étude tente ainsi de comprendre, au niveau du vécu, par une enquête de terrain à Sept-Îles, cette dualité, entre développement capitaliste de l’industrie minière et réflexivité du risque. Dans cette perspective, ce phénomène est ici compris principalement à la lumière d’une conscientisation environnementale avancée associée également à des inquiétudes de santé publique dont on peut observer de nouvelles formes d’intelligibilités du social et dont les luttes collectives permettent des observations privilégiées.

Notre *objet de recherche* sera ainsi de comprendre la réflexivité moderne à l’œuvre dans la résistance populaire qui a pris corps à Sept-Îles afin de s’opposer à un projet d’exploration d’uranium pourtant destiné à donner un nouveau souffle de diversification économique à cette ville. Le mémoire expose à cette fin, l’analyse de ce cas de résistance collective à partir d’une lecture historiographique du développement minier au Québec en interrogeant spécifiquement les transformations du paysage septilien, figure-type du modèle de structuration de cette industrie. Pour ce faire, l’auteur observera précisément la transformation de l’espace public, en attachant une grande

¹ Cette formule est empruntée du titre de l’ouvrage devenu classique d’Everett Huges : *Rencontre de deux mondes. La crise d’industrialisation du Canada-français* (1945). Dans cet ouvrage fondateur, l’auteur mentionne au sujet de la domination de l’économie francophone au Québec : « l’opposition entre la vie rustique et urbaine, entre la vie agricole et industrielle, est plus saisissante dans le Québec que nulle part ailleurs en Amérique du Nord. La transition entre la ville et la campagne y semble plus brusque. L’urbanisation [et l’industrialisation du Canada français] n’est pas simple et se complique d’un problème ethnique. Les industries modernes du Québec, celles qui changent le visage de la province, ne sont pas nées tout simplement de petites industries d’autrefois. Celles-ci appartenaient pour une bonne part à des industries canadiens-français. L’arrivée des industries nouvelles représente une invasion par des agents armés du capital et des techniques des centres financiers et industriels plus anciens de Grande-Bretagne et des États-Unis » (1972; 20).

importance aux différentes connaissances et aux modes de rationalité ayant joué au cœur de cette lutte collective dont les « systèmes-experts » (Giddens) ont été au premier plan. En ce sens, on peut même avancer que du point de vue théorique, cette résistance a permis d'alimenter une intuition selon laquelle la relation entre science et expertise a été modifiée par le truchement d'une médiation par ces mêmes « systèmes-experts »...

L'intérêt pour la sociologie de comprendre le phénomène social critique de résistance populaire devant des projets d'exploration minière consiste, de manière globale, à poser une observation – qu'on pourrait dire socio-anthropologique – sur la configuration des rapports de force à la fois internes et externes de cette lutte sociale en région nord-côtière, c'est-à-dire du jeu entre le refus collectif local contre un projet d'exploration uranifère et du cadre politico-institutionnel sujet à critique sociale. Cette dialectique est, comme nous le verrons, intimement liée au rapport à la terre, au territoire, à la culture, et en définitive, à la mémoire. À travers cette résistance populaire, assistait-on à une réinvention du politique par de nouvelles formes de pédagogies associées au développement de l'industrie minière ? De cette conscientisation aigüe des modes d'appropriation territoriale, de ses enjeux environnementaux tout comme de santé publique, y avait-il là, un travail politique de « démocratie expérimentale » ?

La mémoire avait gardé en elle des *traces* qui au cours de cette lutte collective s'étaient réactualisées dans des matérialisations critiques. En effet, la résistance populaire provoqua des secousses qui ravivèrent des repères d'une conscience historique, des points d'ancrage culturels restés relativement muets pour ne pas dire longtemps étouffés. Le passé historique de cette ville industrielle, ancré dans les grands réseaux du capital, était bel et bien vivant. Il continuait de donner sens aux références collectives et avait donné corps à cette résistance. Une culture commune était ancrée dans cet héritage dont les souvenirs gardaient leur sens « en continu ». Lors du travail de terrain, le récit de cette lutte était empreint de ces « retours », comme pour tisser un fil d'Ariane, en soulignant les apprentissages de ce lieu, et ce qui aujourd'hui, ne pouvait plus être *accepté* comme tel. La mémoire de cette culture de « ville minière » se réveillait ainsi dans un autre cycle de grande croissance. Dans un procès réflexif contre un projet d'exploration minière, cette résistance alla mettre à distance, en quelque sorte, cette « culture ». Comme le

soulignait d'ailleurs Fernand Dumont dans son ouvrage *Le lieu de l'homme* : « sans culture l'homme serait immergé dans l'actualité monotone de ses actes, il ne prendrait pas cette distance qui lui permet de se donner un passé et un futur. Il lui faut un monde revêtu de sens [...]. La culture est ce dans quoi l'homme est un être historique et ce par quoi son histoire tâche d'avoir un sens » (1968 : p.189).

Ce constat nécessite ainsi de prendre en compte deux aspects. D'une part, on doit admettre que cet héritage culturel en tant que forme sociétale « en continu » n'est pas statique; il est traversé de conflits et de profondes tensions dont cette lutte collective en offre un portrait type. D'autre part, constat en appel *ipso facto* à une compréhension où l'être historique se « définit » comme projet, et par extension comme pédagogie. Les *traces* de cette pédagogie tissaient ce fil d'Ariane vers la genèse, des mythes desquels s'inscrivait un mouvement de société et des structures institutionnelles lui donnant corps tout comme du rapport intime au « devenir concret ». Le mythe du nord en était celui des plus tenaces. Quelle en était la compréhension pour les populations locales ? À travers cette résistance populaire, comment le discours en était-il traversé ? Pourquoi, à Sept-Îles, ce refus a-t-il mis en perspective cette mémoire et permis dans cette voie une « vision commune » entre Autochtones et allophones ? Une telle transformation de cet espace public nécessitait un regard plus que furtif.

Cette recherche questionnera la singularité de cette lutte collective en contexte de développement minier par rapport au phénomène social critique de « vigile populaire » et par là, de modernité réflexive.

L'objectif de ce mémoire se décline donc en deux voies :

1) Analyser, à partir d'une étude de cas, la formation d'une résistance populaire contre un projet d'exploration minière et, par ricochet, la (re)formulation d'une opinion publique à la fois de plus en plus vigilante et critique envers cette structure de développement. D'un angle plus théorique, cette historiographie de l'industrie minière se combinera à une mise en perspective des impacts sociaux et environnementaux et à la démonstration que ces transformations contribuent à la cristallisation d'un phénomène social critique dont la mesure est : la dialectique entre la genèse des institutions et la

réinterprétation par les acteurs locaux des processus de justification de la subordination des intérêts publics aux intérêts privés dans l'établissement de projet d'exploration minière. En somme, d'un point de vue théorique, il s'agira d'interroger la place du savoir, de l'expertise et de la science au sein de cette dialectique.

2) Mettre en lumière la généalogie politique de l'industrie minière, de sa structuration et des cadres politico-institutionnels qui marquèrent le paysage (toujours trame de fond des références et des résistances collectives actuelles). Cette première lecture historique est une invitation à (ré)interpréter la genèse de cette industrie et plus spécifiquement de ces premières juridictions. Enfant d'un régime colonial, ce cadre juridique naissant au milieu du 19^{ème} siècle fut plus qu'un décor de scène au sein de l'économie québécoise; il allait constituer une « tradition en continu » d'un principe sacré, soit le *free-mining*. Développement satellite et concentration du capital dans les mains d'entreprises étrangères en constituèrent le socle.

Soyons un peu plus clair sur l'ambition de ce mémoire. Cet essai ne propose pas de faire une histoire sociale, politique, économique critique de l'industrie minière au Québec en tenant compte de chaque spécificité des « zones de développement ». Bien qu'elle fût commentée à maintes reprises et mériterait encore une fois une réécriture, cette entreprise dépasse largement le cadre de ce mémoire. Ce que l'analyse sociologique peut cependant offrir en matière de contribution scientifique concerne plus précisément ces nouvelles dimensions sociales, intimement liées aux *risques* environnementaux (mais non exclusivement). En effet, ces risques dits modernes n'ont cessé de pénétrer dans la sphère publique au point de devenir incontournables et de s'avérer être une pièce maîtresse des débats qui traversent la société. Ils sont ainsi devenus une préoccupation pour la sociologie. Depuis la parution de *La société du risque* (Beck, 1986) le regard sur ce nouvel aspect constitutif de la modernité a ouvert des voies des plus fécondes qui nécessitent ainsi de mettre en évidence les réarrangements de l'espace public auquel s'articule la capacité réflexive des acteurs sociaux.

Le travail de terrain à Sept-Îles permettra dans cette voie de faire ressortir non seulement certaines tendances qui structurent le renouvellement de l'action collective associée à l'industrie minière et plus précisément en phase d'exploration, mais aussi la

nécessité de comprendre ces formes de résistances populaires dans leurs dialectiques institutionnelles (la prééminence tout comme le changement des formes économiques du développement minier) et leurs structures de référence. L'incertitude quant à l'exploration uranifère qui se cristallisera au sein d'une lutte collective est intimement liée à ces processus de mise à distance et de réflexivité.

Sept-Îles apparaît en ce sens un observatoire de choix. Intimement liée aux développements des ressources naturelles, la région septilienne fut en effet le théâtre d'une lutte collective contre un projet d'exploration uranifère. Certes, Sept-Îles, et plus largement la Côte-Nord, fut connue durant les années 1930-1940 pour les immenses chantiers de l'Iron Ore Company (IOC). Bien que ces grands projets de développement n'aient pas été dénués de risques environnementaux, ces derniers ne firent pas l'objet, à l'époque, d'une considération de premier plan. Située dans la municipalité régionale du comté des Sept-Rivières, au cinquantième parallèle nord, cette ville fut d'abord habitée, depuis des temps immémoriaux, par les autochtones avant de devenir un haut lieu du développement minier. Fluctuant selon les cycles de demande en matière première, cette ville « subit » aujourd'hui les contrecoups d'un autre moment de grand développement économique. Si des référents sociaux toujours bien ancrés s'ouvraient sur des « réserves de traditions » (Habermas, 1973) qui structuraient le rapport à cette résistance, force est d'admettre que les risques associés au développement de la filiale minérale avaient pris une autre signification, dont un des cadres interprétatifs fut rapidement la catastrophe de Tchernobyl.

Sept-Îles est, en définitive, un lieu d'observation privilégié, un cas où les composantes sociales, culturelles, politiques et économiques sont intimement liées au processus d'aliénation du « bien commun » au profit des intérêts privés étrangers. Un phénomène était toutefois en train d'influencer ce processus et dont les réactions locales permettaient de réinterpréter cette « rencontre de deux mondes » desquels distance et pédagogie ne faisaient plus qu'un au sein d'une structure de référence commune.

Ce présent mémoire se décline comme suit :

1) En premier temps sera présentée une historiographie, toile de fond, afin de bien montrer la spécificité de cette résistance populaire et le renversement d'une domination d'un mode d'exploitation capitaliste de l'industrie minière associé à un style de vie d'une ville mono-industrielle et de l'apparition d'une lutte collective venant mettre au banc des accusés ce même développement. Cette section permettra en outre de comprendre les fondements d'une mémoire sociale et des référents collectifs sous-jacents à cette résistance. Je confesse d'emblée que cette section sera grandement inspirée d'une lecture dumontienne entourant, principalement, « la continuité des significations ».

2) En deuxième temps, un chapitre présentera la méthodologie de cette recherche de terrain. Pourquoi Sept-Îles ? En quoi cet observatoire permettait-il de comprendre un phénomène social critique ? Ce chapitre dressera l'inventaire des matériaux utilisés pour l'enquête, soit une revue de presse, un journal de terrain, vingt entrevues qualitatives, ainsi que le cadre analytique susceptible de mieux situer les enjeux de cette étude. Cette partie permettra de mettre à profit les différentes « ficelles du métier » (Becker, 2002) et d'explicitier, au mieux, la démarche de connaissance.

3) En troisième temps, l'étude de terrain sera amenée en termes théoriques. Ce chapitre s'ouvrira d'abord sur la compréhension de cette résistance dans le champ des théories de mouvements sociaux pour ainsi opérer un glissement vers une lecture de la *société du risque* (Ulrick Beck), de la *modernisation réflexive* (Anthony Giddens) ainsi qu'une conception de la mémoire sociale et des références collectives (Fernand Dumont). Le croisement de ces perspectives théoriques permettra de mieux dresser les contours du phénomène social critique de « vigile populaire » que ce présent mémoire se propose d'expliquer à partir du cas de résistance de Sept-Îles. Ce chapitre permettra également de reformuler la question de recherche ainsi que les possibilités de saisir le terrain de recherche comme un observatoire de « pédagogie politique » ou autrement dit de « démocratie expérimentale » (auxquels les rapports au territoire, à la mémoire et au bien commun sont directement liés).

4) Quatrièmement, le dernier chapitre sera consacré exclusivement à la description de cette lutte en exposant au préalable un retour sur l'objet d'analyse ainsi qu'une présentation du phénomène social et de sa visée explicative. Ce chapitre s'ouvrira

sur une description ethnographique de cette résistance populaire en prenant soin d'expliquer les différents moments charnières de cette lutte. Cette description se combinera d'un aspect analytique et d'un retour aux matériaux de recherche afin de jeter un éclairage neuf sur les tenants et aboutissants de cette résistance. Enfin, les résultats et une synthèse de l'analyse concluront ce chapitre.

Pour finir, ce mémoire aboutira à une discussion théorique qui permettra non seulement de faire une synthèse critique de ce mémoire – des fondements autant que des limites – mais également et surtout, de défendre une complémentarité de perspectives entre, d'un côté une lecture de la mémoire sociale d'inspiration dumontienne, et de l'autre, des réflexions entourant la modernité réflexive (et les contours du risque), grandement inspirées des sociologues Anthony Giddens et Ulrich Beck.

En définitive, ce mémoire est avant tout un plaidoyer. Plaidoyer pour une recherche des mutations historiques globales de l'industrie minière québécoise par une meilleure compréhension de ce que j'ai nommé le phénomène social critique de « vigile populaire ». C'est d'abord ainsi comprendre les rapports aux « changements », aux « transitions », à « l'histoire », et à « la mémoire ». Car, « entendue au sens large, la transition est sans contredit l'objet privilégié des sciences sociales et, plus particulièrement, de la théorie sociologique ». Mais certes, la « transition n'existe donc pas, en ce sens, comme objet précis de la sociologie, des sciences sociales plus généralement, mais constitue, en quelque sorte, l'horizon commun des théories sociologiques et des sciences sociales » (Hamel, 1993 : 147).

Chapitre 1

Bref rappel de l'industrie minière comme toile de fond d'un conflit

L'histoire s'abstient de conclure parce qu'elle est libératrice; c'est ainsi qu'elle est incitatrice de l'action.

Fernand Dumont (1995)

1. Histoire, mémoire et références collectives

« Alors que les sociétés descendent les rivières du temps à un avenir hypothétique », nous dit Fernand Dumont (1979), « il nous revient de les remonter vers leurs sources ». Le passé ne se conserve cependant pas sans changements, sans transition, et sans « trous de mémoire ». Les expériences ne se revivent pas dans les mêmes cadres bien qu'elles soient parfois, à peu de chose près, les mêmes. Des écarts subsistent entre les expériences passées et le cumul de connaissances qui ont réinterprété ces dernières en produisant du même coup un effet sur l'avenir de ces souvenirs. En fait, « une telle reconstitution du passé ne peut jamais être qu'approchée » (Halbwachs, 1925). L'héritage occupe une place toute particulière dans la production de l'histoire qui est elle-même acquise culturellement et symboliquement par l'apprentissage qui ne se confond plus uniquement avec les rituels (fondement des sociétés traditionnelles), mais bien aussi par la « dette critique » qui est au cœur du projet historiographique moderne. Les formes traditionnelles et modernes se recourent également puisque les mythes, socle ontologique des rituels, continuent de rendre intelligibles les formes modernes de développement. L'opposition n'est donc pas si nette quant à la progression et au déplacement des questions sociales.

En tâchant de retracer l'histoire du développement d'une industrie, de sa permanence tout comme de ses transformations, le sociologue est donc aux prises avec ces dilemmes quant à la *restitution* d'une mémoire et des références collectives lui étant attachées. Les

risques d'idéalisations et de transformations du vécu sont bien réels. L'historiographie permet néanmoins un assemblage de diverses formes de connaissance dans une perspective spécifique de mise en forme d'une conscience historique. Que l'on retrouve les *traces* de cette conscience n'en est pas moins un pari périlleux que la critique pourrait qualifier de « simple » interprétation.

Dans cette voie, la mémoire ne doit donc pas être un simple rappel d'*événements*, mais elle doit s'inscrire dans l'*avènement* d'une société ancrée dans l'historicité (Harvey, 2001). D'autant plus que cette « histoire » ne fut explorée que tardivement par les sciences sociales, et plus précisément la sociologie, en laissant plutôt ce champ d'études aux géologues ou aux économistes. L'avenir de cette mémoire était donc des plus précaires, entre l'oubli (volontaire ?) et la redécouverte d'un passé qui s'était empoussiéré au fil des années.

Comme le souligne à juste titre l'historien Pierre Paquette (1982, 1984, 2000), l'histoire économique générale de l'industrie minière au Québec est un domaine qui est relativement peu connu. Même si de nombreuses historiographies ont été réalisées dans certains secteurs, principalement ceux de l'amiante, très peu d'études se sont donné une vocation analytique. Ce champ d'études a d'ailleurs été en majeure partie occupé par des géologues ou des économistes œuvrant à faire des examens de faisabilité. Toutefois, de nouvelles formes de critiques sociales émergent sur ce terrain trop longtemps laissé en jachère par les sciences sociales.

L'émergence de ces nouvelles formes critiques n'était plus uniquement envisagée lors de l'exploitation minière comme telle, mais bien dès le début des travaux, soit aux premiers contacts avec les entreprises d'exploration, dès « la rencontre de deux mondes ». Un nouveau phénomène était en effet en train de s'inscrire dans le paysage québécois en ayant une matérialité bien concrète. Plus qu'un bruissement, ce phénomène social était davantage une secousse aux échos qui s'étendaient au-delà des frontières traditionnelles des zones de développement. Nous y viendrons. Il semble d'abord nécessaire de remonter aux sources afin de mieux « mesurer » les cadres sociaux ayant structuré cette industrie et ces expériences de développement en suivant, pour ce faire, ces questions générales : de quelle manière cette industrie s'instaura et s'imposa-t-elle à

partir de mythes profondément enracinés depuis sa genèse ? Comment cette industrie modifia-t-elle le paysage québécois et plus particulièrement celui de Sept-Îles ?

1.1. Formation d'une collectivité

Au début du 19^{ème} siècle, l'industrie minière québécoise se limite essentiellement aux activités de deux secteurs, soit l'extraction de sable ferrugineux, en vue de la production de fonte et celle des carrières et sablières, reliées à l'industrie de la construction. Cette première industrie s'érige dans des zones déjà colonisées. Principalement en vue de combler une demande locale, ces premières installations sont rudimentaires; les forges du Saint-Maurice², à proximité de Trois-Rivières, en sont l'une des figures typiques. Jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle ces types d'industries, basées sur une production élémentaire, constitueront l'archétype du développement minier du Québec. L'entrée des capitaux étrangers viendra changer considérablement le mode de production; Sept-Îles en sera une figure type.

Certes, à cette période, l'exploration de la Côte-Nord quant à elle est à peine amorcée. Le 8 octobre 1866, le « canton de Letellier » (qui deviendra par la suite Sept-Îles) est institué officiellement bien que deux cents ans plus tôt, soit en 1651, une première messe y ait été célébrée. Une première mission est fondée, l'Ange-Gardien, par le père jésuite Jean De Quen, qui attestera le premier de la présence autochtone sur le territoire. Un poste de traite occupe le devant de la scène et les Anglais y siègeront de 1762 à 1802. Les qualités de la baie de Sept-Îles sont reconnues depuis des temps immémoriaux. Endroit stratégique, à l'abri des vents et lotie d'une marée favorable aux petites embarcations comme le canot, cette anse sera un lieu de rencontre entre

² Situées au nord de la ville de Trois-Rivières, Les Forges Saint-Maurice furent le premier « établissement industriel sidérurgique » au Canada. On y fabriquait de la fonte et de l'acier. Même si la demande est principalement locale, les Forges Saint-Maurice serviront en temps de guerre le fer nécessaire à la marine pour la construction navale royale. La production de fer commença en 1738 et se poursuivit de façon plus ou moins ininterrompue jusqu'à la fermeture des forges à la fin du 19^{ème} siècle, avant qu'elles deviennent, en 1973, parc historique national.

autochtones – suivant leurs cycles traditionnels, les employés du poste de traite, les allées et venues des missionnaires autant que des pêcheurs. Ces rencontres sont toutefois ponctuelles, selon les cycles saisonniers, et dès septembre, le poste devient à peu près désert.

À partir de 1650, les missions se multiplient sur le littoral de la Côte-Nord principalement conduites par les Récollets et les Jésuites. Microcosme du développement que subit le Québec au tournant de la Conquête de 1760, la Côte-Nord ne fait pas bande à part. La Conquête est plus qu'un élément de décor. Elle modifie la structure même de cette société en gestation. Loin de vouloir m'attarder aux conséquences profondes qui marquent cette rupture de régime, notons néanmoins aux fins de compréhension que l'une d'entre elles est la suppression graduelle des Récollets et des Jésuites. Ils seront remplacés par les Oblats, qui feront leurs entrées sur le territoire parallèlement aux efforts de colonisation. Dans le canton de Letellier, ces derniers y fonderont une première chapelle « indienne » en 1847. Contrairement à leurs prédécesseurs Récollets et Jésuites, les missionnaires Oblats de Marie-Immaculée vivent parmi les populations locales, apprennent leurs langues, et construisent une proximité de type communautaire avec ceux qu'ils appellent les Montagnais. À partir de 1850, le révérend Charles Arnaud (1826-1914) y sera missionnaire, et ce, durant près de 65 ans. Une collectivité se forme autour de cette institution principale. Il n'en reste pas moins qu'en 1874, ce hameau ne compte pas plus que 100 âmes.

1.2. L'entrée de capitaux étrangers

En ce milieu de 19^{ème} siècle, la société québécoise est marquée par de nouveaux arrangements sociétaux qui la structurent profondément; développement industriel, urbanisation, prolétarisation. L'économie québécoise entre progressivement dans les grands circuits du capital international. La période est marquée par l'abolition du régime seigneurial (1854) laissant progressivement place à un esprit du capitalisme qui fait son

entrée en imposant ses idéologies et ses pratiques. Le chemin de fer sera le premier symbole de ce développement. Il nécessite d'immenses entrées de capitaux; « l'éclatement devient plutôt la règle; de même que la dépendance » (Dumont, 1996). Ces capitaux seront principalement américains et commanderont le développement d'une économie en pleine mutation. Un capitalisme commercial s'instaure et avec lui un cortège de problèmes sociaux. Le canton de Letellier, à plus de 800 kilomètres de Montréal, ne subira ces répercussions que très tardivement.

Le Québec connaît après 1850 un premier front industriel. La structure de l'économie est principalement caractérisée par l'industrie manufacturière qui absorbe une main-d'œuvre venue principalement des contrées rurales. Le spectre de la prolétarisation des villes, du sous-emploi de la jeunesse et des insuffisances de l'éducation rôde. Pour les Canadiens-français, deux options semblent s'offrir : l'émigration vers les États-Unis ou la colonisation. La première est une pratique commune depuis la Nouvelle-France; elle se précipitera de manière éloquente dans un vaste mouvement de population où le sommet est atteint à la fin du siècle. La deuxième option, la colonisation, se mêle à une allégorie de la « vocation agricole ». Cette voie s'enchevêtre à un nationalisme de retrait, pour ne pas dire de survivance. Au tournant de la Confédération (1867), une bourgeoisie anglaise des affaires aura procédé à la mise en place de monopoles de type oligarchique. Les Canadiens français tentent d'échapper à l'état quotidien de la prééminence anglaise dans l'économie. Les industries s'établissent en grande trombe. Elles sont fortement stimulées par les politiques de Taschereau (1867-1952). Souhaitant endiguer l'émigration qui se poursuit vers les États-Unis, il mise sur le capital étranger pour développer l'économie québécoise. Plusieurs villes et villages seront fondés directement par l'immersion du capital étranger.

C'est le cas du canton de Letellier qui sera fondé la même année où une première industrie sera aménagée par quatre rebelles américains fuyant la guerre de Sécession (1861-1865). Grâce à l'appui financier de William Molson, « La Moisie Iron Co. » voit le jour. Son existence sera assez brève, à peine une dizaine d'années, soit de 1867 à 1876. Toutefois, les opérations acquièrent une certaine importance puisqu'on y exploitait douze fours à charbon de bois et quatre hauts fourneaux destinés à réduire le minerai de métal.

La majorité du minerai sera cependant exportée aux États-Unis. Ainsi comme le note Paul Charest (dans Duhaime 2001), « le pays de la libre entreprise a tué dans l'œuf la première tentative d'implanter une industrie intégrée du fer dans le Nord-du-Québec ». Cette réalité marquera au fer rouge l'économie québécoise.

Certes, le développement dans le canton de Letellier ne cesse pour autant. Moins de vingt ans plus tard, soit en 1895, une autre compagnie tente de s'implanter dans le paysage nord-côtier. La « Marine Hay Company », fondée par des hommes d'affaires montréalais, s'affaire à récolter des herbes marines (appelées foin de mer) autour de la baie de Sept-Îles. Ces herbes sont séchées, pressées et mises en ballots avant d'être expédiées vers Montréal et Québec où elles serviront dans l'industrie du rembourrage. Cette entreprise sera aussi brève que la dernière, sa fermeture est définitive en 1907. Sous les coups de ces premiers développements, la population augmente au point où l'on songe à former un conseil municipal; le canton est érigé en vertu du code municipal le 13 juillet 1904. On y compte alors à peine 200 habitants.

Au Québec, sous l'impulsion du capital étranger, l'industrie minière gagne en importance et de « nouvelles pépinières » d'exploitation font leur apparition. En effet, après 1850, quatre nouveaux secteurs de l'industrie minière, soit l'amiante, le cuivre, le phosphate et l'or, s'inscrivent dans le paysage. Certaines mines sont exploitées directement par les capitaux américains. Il faut dire qu'avant la seconde moitié du 19^{ème} siècle, il n'y a pas de structure d'encadrement en matière de développement minier. Le développement économique de l'industrie minière suit des plans de type mercantile issus des métropoles coloniales françaises et britanniques (Paquette, 1982). Bien que sur l'ensemble du 19^{ème} siècle les entreprises du secteur soient de tailles relativement petites, le secteur est suffisamment en expansion pour que les gouvernements du Canada-Uni et du Québec se dotent de premières dispositions législatives.

La croissance rapide et radicale de l'industrie minière en cette seconde moitié du 19^{ème} siècle en Amérique du Nord prit au dépourvu non seulement les communautés locales, mais également les gouvernements (Armstrong, 1983) qui s'affairent autant que peut à mettre en œuvre des encadrements juridiques.

Directement issu de la ruée vers l'or californienne, le secteur aurifère, après 1850, aura fait connaître, au Québec, sa première ruée minière de nature spéculative. L'*Acte concernant les mines d'or* de 1864 en est l'aboutissement direct. Il institue pour une première fois un système par titre minier (ou *claims*) – un système communément appelé « free-mining ». C'est toutefois, l'*Acte général des mines de Québec* de 1880 qui constitue à l'époque – et dont les échos se font encore sentir aujourd'hui – la pièce maîtresse de l'industrie minière québécoise. Il est hautement significatif puisqu'il rétablit un principe du régime colonial qui distinguait les droits sur la surface des droits sur le tréfonds minéral (*idem*). Il attribue du même coup à l'État la propriété de l'ensemble des ressources minérales du sous-sol québécois et non plus uniquement l'or et l'argent. Ces lois sont écrites en étroite collaboration avec les entrepreneurs miniers visant à mettre en œuvre des voies facilitantes pour l'accès aux ressources (Lacasse, 1974)³. En retraçant la mise en place des premières dispositions juridico-légales, force est de constater que le premier effort d'encadrement juridique est concomitant avec la première ruée minière qui tisse elle-même les contours de cet encadrement.

1.3. Aménagement des premiers développements et « mise en crise »...

À la toute fin du 19^{ème} siècle, l'exploration de la Côte-Nord par les frères Clarke marque un premier souffle d'industrialisation de la région. À cette époque, en association avec des journaux américains et britanniques, les frères Clarke recherchent du bois de pulpe (bois à pâte) afin d'approvisionner les industries d'impressions qui incluent entre autres l'« Encyclopedia Britannica » du « Century Dictionary » dont ils sont les fabricants. (Santerre, 1994, p.108) Ils achèteront près de 2 000 km² de forêt. La « Gulf Pulp and Paper Company » est ainsi fondée. Jusqu'aux années 1920, l'industrie du sciage

³ Comme l'a mentionné de manière éloquent Jean-Paul Lacasse (1974 : 37), la formule du « claim » constitue une importation du droit américain, et plus particulièrement des règles établies par les mineurs californiens. Le claim, dit-il, « dans sa version moderne, vit le jour lors de la ruée vers l'or californienne en 1849 alors que les mineurs, en l'absence de législation minière, édictèrent leurs propres règles de conduite à l'égard des terrains aurifères ».

occupe le devant de la scène et sera la seule à attirer des capitaux étrangers. De nombreuses compagnies canadiennes (par exemple l'Ontario Paper, filiale du géant américain Chicago Tribune) et américaines (entre autres la Brown Corporation et St. Regis Paper Co) sont au cœur d'une « guerre commerciale » pour les concessions forestières. Ce cas particulier révèle une mutation dans l'économie québécoise. Tout au cours du 19^{ème} siècle, si l'agriculture continue d'occuper une place fondamentale, l'industrie du bois est celle qui représente le principal produit d'exportation. Au sein de la production canadienne de pâte et papier qui fournit près de 80 % de la consommation nord-américaine, le Québec occupe le premier rang. Même si depuis 1816 le gouvernement colonial s'est vu remettre les pouvoirs en matière de législations forestières et qu'il y introduit un système de *licence*, la forêt canadienne demeure incontrôlée : « la forêt n'a de valeur que les revenus qu'elle peut rapporter » (Blais et Chiasson, 2005).

Les logiques de développement colonial se fondent sur des rapports qui échappent largement au contrôle régional et, au sein de ses rapports d'exploitation et de production, l'ampleur du capital investi occupe une place de premier plan. La demande est principalement américaine. Vraie manne pour les investisseurs, la Côte-Nord sera appelée à être la « côte du bois ». Le mythe du nord permet un essor grandissant de la colonisation : « qu'importe si les capitaux sont américains, les patrons anglophones et le produit expédié à l'état brut à l'étranger : comme tous les mythes, celui du Nord supporte la contradiction » (Frenette, 1996, p.430)⁴. Ce mythe repose essentiellement sur une

⁴ L'importance de l'investissement étranger, particulièrement américain, relève d'une caractéristique fondamentale de la période d'après-guerre. Bien que le processus de concentration des capitaux se soit amorcé depuis le début du siècle, la mainmise des Américains sur l'économie canadienne est à cette époque de plus en plus manifeste. Dans une étude célèbre, le sociologue John Porter a examiné certaines entreprises qui au Canada emploient moins de 500 employés. Ses conclusions révèlent « une liste de 183 sociétés dominantes qui, ensemble, pèsent un poids très lourd sur l'économie canadienne, puisqu'elles assurent de 40 % à 50 % de la valeur brute de la production manufacturière, 60 % de la valeur de la production des métaux, 90 % du transport par rail, 88 % des revenus bruts des services de câble et de télégraphe, 88 % des revenus du transport aérien, 83 % de ceux du téléphone et de 60 % à 70 % de l'hydro-électricité produite par des sociétés privées » Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain 2, Le Québec depuis 1930* ([Montreal]: Boréal, 1994b), p. 233.

conception qui n'échappe pas à l'imaginaire encore aujourd'hui : celui d'un vaste territoire de « ressources inépuisables »⁵.

Comme le souligne Fernand Dumont (1996), le mythe est ce récit qui en appelle aux commencements, lorsque « se sont fixées les règles qui président aux institutions et aux pratiques sociales et qui, par conséquent, doivent servir de modèle pour l'avenir ». Ces règles dictent le développement. Elles offrent un cadre national au processus de rationalisation de la division internationale du travail; le Québec se trouvera subordonné à une exploitation de type satellite, soit une région du monde « exportatrice de ressources ». Dans ce contexte, tradition et modernité s'imbriquent l'une dans l'autre dans un alliage solide renforçant les processus de *concentration*.

Un nouveau front industriel, marqué par une pénétration massive du capital américain, caractérise de manière spectaculaire le tournant du siècle. La production minière explose; « globalement, la production minière passe de 1,6 million de dollars en 1898, à 46,5 millions en 1929 » (Linteau *et al.*, 1994, p.409). Un problème qui se pose est alors celui du degré de transformation des matières premières qui seront exploitées en terres québécoises. Dans la majorité des cas, on ne s'en tient qu'à une transformation superficielle. Le minerai sera envoyé à l'état brut à l'étranger où l'on créera le produit fini qui sera, par la suite, racheté; *plus-value* en moins. Un autre aspect est celui de la propriété des ressources. La situation est critique et l'industrie minière qui est alors en expansion fait pression. La *Loi sur les mines*, ce premier encadrement juridico-légal déjà écrit depuis 1880 a été établi, rappelons-le, d'un commun accord avec l'industrie. Elle favorise et accélère la concentration de l'industrie entre peu de mains. La période est ainsi caractérisée par la mise en place de grands monopoles qui se font une concurrence commerciale et même parfois se partagent l'immensité du territoire pour l'exploitation des ressources. Le pouvoir politique, par cet encadrement juridique, scelle le sort de ces

⁵ Ardent défenseur de la Confédération canadienne, Lomer Gouin, premier ministre du Québec de 1905 à 1920, en fut l'un des grands prêcheurs. Certes, comme le note à juste titre Rodrigue Tremblay (1976 : 129), « des hommes politiques comme les premiers ministres libéraux Parent et Gouin voulaient industrialiser le Québec. Ce qui a fait défaut, c'était une « pensée nationale », qui aurait suggéré au gouvernement une politique d'appui à des hommes d'affaires canadiens-français. Les hommes politiques du temps cependant se rattachaient à la plus pure tradition libérale; ils ont fait preuve de mutisme politique envers les grands capitalistes anglo-saxons et ont cédé nos richesses naturelles pour un plat de lentilles... »

industries qui, tout en gagnant en indépendance économique, se constituent en fort *lobby* politique.

L'accélération de l'industrialisation américaine donne le ton. De manière concomitante, un mouvement d'accumulation sociale se présente sous le mode de la *concentration* du capital au sein d'oligarchies financières étrangères. À cet égard, souligne Pierre Paquette (1984 : 578), « les États-Unis et l'Angleterre jouèrent un rôle de tout premier plan; les capitaux britanniques parvenaient rapidement à prendre contrôle des principaux gîtes de minerais ferreux et métalliques de l'Australie, de la Rhodésie, du Congo et de l'Afrique du Sud; le contrôle du capital américain s'étendit aux gisements importants de presque tous les pays de l'Amérique latine, y compris la région des Caraïbes, de même que, conjointement avec le capital anglais, sur les puits pétroliers du Moyen-Orient ». Cette division internationale du travail aura pour conséquence une profonde modification de la localisation de la production minière dont le Québec sera amené à occuper une place toute particulière.

Des vagues successives de population suivent en filigrane les premiers développements socio-économiques. Si l'exploitation forestière reste néanmoins le secteur fondamental, en ce début de 20^{ème} siècle, une véritable réorientation économique est palpable et se précise au sein d'un interventionnisme en matière gouvernementale. Depuis l'avènement du gouvernement responsable de 1848, soit l'aboutissement des luttes pour que les représentants élus par les Canadiens puissent obtenir le pouvoir de décider dans la colonie, des liens très étroits, de plus en plus perceptibles, se tissent entre les hommes d'État et le milieu des affaires. Processus démocratique et lobbyisme vont de pair. Le besoin de capitaux exige une intervention de l'État : le patronage s'impose alors comme forme canonique entre la politique et les affaires. Sous Taschereau, cette pratique devient monnaie courante. En effet, « au Québec, l'exploration forestière offre de larges possibilités à la collaboration des entrepreneurs et des politiciens » (Dumont, 1996, p.213). Le prix exigé par le Québec en retour des concessions forestières des terres de la

Couronne offre aux spectateurs une vue d'ensemble qui souligne de manière remarquable les efforts entretenus afin d'attirer les capitaux étrangers⁶.

Ces pratiques de patronage, inscrites au cœur même des entreprises de colonisation et d'industrialisation lèvent le voile sur l'impérialisme du Capital et l'étrécissement des horizons pour les populations locales. Par exemple, en 1903, les sources d'énergie de la rivière Sainte-Marguerite, sur la Côte-Nord, deviennent « la propriété de MM. James Clarke de New York, Clarke de Toronto, et James Meaney de Toronto, qui se sont constitués en corporation sous le nom de North Shore Railway and Navigation Co. La concession faite à cette compagnie comprend aussi 200 acres de terrain dans le canton Arnaud, une étendue de cent acres de terrain dans la baie de Sept-Îles, et 174 acres dans le canton de Le Neuf qui se trouve à l'Ouest de la Rivière Ste-Marguerite » (Rouillard, 1908 : 100). La marginalisation des Montagnais et l'usurpation du « pays indien » (*innu-assi* en langue montagnaise) témoignent de cette époque où les clairons du développement industriel sonnent plus fort que le *Teuehikan*⁷.

Conséquence de quoi, au canton de Letellier, les efforts d'industrialisations sont concomitants avec les premières idées d'implantation d'une réserve autochtone. Certes, les postes de traite et les missions avaient posé certaines bases à la sédentarisation en permettant entre autres un approvisionnement stable en période difficile (Paul Charest, dans Duhaime, 2001 : 50). À Sept-Îles, l'un des premiers endroits à voir une sédentarisation progressive accompagnée d'une dépossession territoriale, fut décrié officiellement par le père Arnaud, qui répétons-le, exerça son apostolat à partir de 1850 en territoire nord-côtier. Devant les idées d'implantation d'une réserve autochtone il écrira : « S'il y a des troubles aux Sept-Îles, c'est dû entièrement à lui, à M. Ross agent

⁶ Le sociologue Fernand Dumont notera en effet que « le Gouvernement vend des concessions; les entreprises s'attirent ces faveurs en souscrivant à la caisse électorale, en appuyant des députés, en mobilisant leurs employés pour la cause. De très gros monopoles se consolident, en particulier avec Price au Saguenay et Hart en Mauricie. Les prix exigés par le Québec en retour des concessions sont ridiculement bas : 8, 27 \$ par mille carré, alors qu'ils s'élèvent à 113, 96 \$ pour l'Ontario » (p. 213).

⁷ Pour comprendre la symbolique du *Teuehikan* et de sa relation dans la culture innue, voir principalement : Marco Bacon, (2004) « *Notre langue est un Teuehikan* », Maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi. Il y note à propos de ce tambour autochtone qui représente, entre autres, le lien avec « le monde mystique », dont « la racine du mot c'est 'utehi' qui signifie, dit-il, le cœur » que « comme le Teuehikan, les sons ou la vibration que produit la langue innu est en même temps le souffle qui maintient en vie des milliers d'années d'histoire et de culture du peuple innu ».

de la Hudson's Bay, à l'agent de la colonisation qui se sont donné le mot pour chasser les Sauvages, les forcer de quitter un terrain qu'ils occupent depuis au-delà soixante ans. Les terrains qu'ils ont fait (sic) arpenter et diviser en lots appartiennent aux Sauvages. Ils les vendent aux plus offrants. La Compagnie n'a aucun droit d'en chasser les Sauvages. Je termine ici ma lettre, car je crains que mes déclarations ne soient pas écoutées... » (Dubreuil, 1997). Les circonstances entourant la fondation de cette première réserve autochtone agiront incontestablement comme marqueurs de *références*. Elles témoignent d'un premier repère de la mémoire collective et des préoccupations territoriales qui gagnent à être interrogées. La mémoire gardait vivant ce souvenir.

La grande industrie s'imposa graduellement dans le paysage. Le rythme de la croissance économique s'accéléra sous les coups d'investissements étrangers dont les impacts, par l'implantation d'entreprises étrangères, façonnent directement les politiques gouvernementales en matière de gestion territoriale : « durant la seconde moitié du 19^{ème} siècle, la souveraineté du peuple montagnais se trouvera entamée par l'intervention croissante de l'État dans le territoire de la Côte-Nord. Le gouvernement adoptera une série de mesures législatives ayant pour but d'y assurer son emprise et de maximiser l'exploitation de ses ressources » (Frenette, 1996 : 330). En somme, l'aménagement des premiers développements, qui s'opèrent alors selon une dynamique de grande croissance propulsée par la spéculation financière, échappe au contrôle régional qui voit poindre à l'horizon « une véritable mise en crise ».

1.4. Crises de croissance et avènement d'un paysage minier

La demande générale de minerai, combinée à une concentration entre les mains d'entreprises multinationales, à la mise en place graduelle de nouvelles technologies dans l'exploitation des ressources naturelles, intègre le Québec dans le circuit des flux mondiaux de capitaux. Le 20^{ème} siècle est un moment charnière. L'avènement d'un paysage minier transforme considérablement les formes d'économie locale et les plans

d'aménagement : « les nouvelles industries doivent répondre à d'autres exigences. Les établissements s'installent soit près des matières premières, pour en réduire le coût de transport, soit près des sources d'énergie. Plusieurs de ces nouveaux établissements se situent en dehors de l'ancienne zone industrielle, à la périphérie du Québec habité, dans des régions de colonisation, ou dans les villes qui leur servent de débouchés » (Linteau *et al.*, 1994 : 409).

La cohabitation de type paroissial qui s'était constituée au fil des premiers contacts se déracine et se délite à l'horizon. L'activité minière se déploie parallèlement à l'intervention de l'État dans le développement de chemins de mines dans le nord-ouest québécois (Vallières, 1989). Cependant, ce n'est seulement qu'à compter des années 1930 que le mythe de la « côte du fer » se matérialise dans son expression la plus manifeste. En 1937, le prospecteur de fer Joe Betty trouvera, grâce au guide innu Mathieu André, d'importantes réserves ferrugineuses. Cette époque est marquée à grands traits par une ruée vers le nord, où, paraît-il, les réserves de fer sont plus qu'abondantes; la fosse du Labrador qui incarne cet imaginaire y verra une intensification des travaux d'exploration et d'exploitation minière. Certes, cette découverte aura une conséquence de grande importance puisque six ans plus tard, « deux compagnies, l'une américaine, la Hanna Coal and Ore Co., et l'autre canadienne, la Hollinger Consolidated Gold Mines, entreprennent d'évaluer les gisements de fer de la région du lac Knob, aujourd'hui Schefferville » (Frenette, 1996 : 462).

L'année suivante, soit en 1948, on assiste à une fusion qui marquera une nouvelle ère : l'union de 10 entreprises canadiennes et américaines qui deviendront « l'Iron Ore Company of Canada » (IOC). La même année, les financiers de la Hollinger et la Labrador Mining and Exploration réunis au lac Knob annoncent le début des travaux pour l'exploitation d'une mine à Schefferville. Ainsi commence la production des plans d'un chemin de fer de 600 kilomètres qui reliera le port de Sept-Îles au lac Knob (Schefferville) qui sera secondé par la compagnie de chemin de fer QNS&L. L'ère des grands chantiers s'ouvre dans un développement vertigineux : construction de l'immense chemin de fer reliant Sept-Îles à Schefferville, installation de deux centrales hydroélectriques, d'un terminus de train, d'un terminus portuaire et de nombreux

bâtiments administratifs au terminal de Sept-Îles (Porlier Forbes, 1984). Les travaux sont sans précédent et correspondent à ce que plusieurs observateurs nomment la « grande aventure du fer ». Ce mégaprojet nordique occupe un temps jusqu'à 6 900 ouvriers. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, la main-d'œuvre étrangère est peu importante, se limitant surtout aux cadres supérieurs des compagnies (Charest, dans Duhaime, 2001 : 170). Les lieux d'origine des travailleurs sont éclectiques. Avec l'avènement du paysage minier, Sept-Îles revêtra d'ailleurs un caractère cosmopolite. Durant ces années de grande croissance, l'augmentation démographique de la région atteindra un sommet. En cinq ans, la population septilienne passe de 5 592 habitants en 1956 à plus de 16 000 personnes en 1961 (Porlier Forbes *et al.*, 2002). Le 14 mars 1951 la ville de Sept-Îles entre officiellement dans la *Loi des cités et des villes*.

Sept-Îles apparaît alors comme un haut lieu du développement minier. Une figure type du prolongement des structures coloniales d'exploitation des ressources naturelles, elle se matérialisera au sein de trois axes miniers qui changeront de manière indélébile le paysage nord-côtier. L'investissement en capital est, pour l'époque, colossal.

La construction des trois axes débute d'abord par la construction du quai de Mines Wabush, de la compagnie « Wabush Mines » qui s'établit à Pointe-Noire. Ce premier axe vise à faire le transbordement des minerais de fer qui viennent de l'exploitation des mines du lac Carol en territoire terre-neuvien. Un deuxième axe se profile alors lorsque cette même compagnie ouvre une mine à proximité de Labrador City. La compagnie utilise le chemin de fer construit par l'Iron Ore Company (IOC) afin de construire un embranchement pour se rendre jusqu'à Pointe-Noire. Sur place, une usine de bouletage ainsi qu'un quai permettront d'augmenter la production. En 1962, les installations sont complétées à la mine Wabush, à 300 kilomètres au nord de Sept-Îles, permettant ainsi l'extraction du minerai de fer. L'industrialisation suivie d'une augmentation démographique donne naissance à un troisième axe minier, soit celui de Port-Cartier/Gagnon/Fermont. La Quebec Cartier Mining (QCM), filiale du géant américain de la sidérurgie United Steel, ouvre la ville de Gagnon et y construit un concentrateur près de la mine du lac Jeannine et un chemin de fer de 321 kilomètres jusqu'au village de Shelter Bay (rebaptisé plus tard Port-Cartier) La QCM y érigera un des plus grands ports

artificiels du monde. L'intensification des chantiers est remarquable. Quebec Cartier Mining investira plus de 300 000 millions au Mont Wright, dont la découverte de minerai de fer date de 1948. Jusqu'en 1976, la compagnie poursuivra ses travaux. La ville de Fermont naîtra dans cette foulée. De plus, comme le souligne Pierre Frenette (1996 : 463), « grâce à l'intervention de la compagnie Sidbec et d'une autre entreprise britannique, l'exploitation d'une nouvelle mine à Fire Lake, tout à côté de la ville de Gagnon, permet de tirer cette ville de son embarras et de conserver le premier concentrateur qui y était érigé. Sidbec consacre 250 millions dans la réalisation d'une usine de bouletage à Port-Cartier ».

Il n'en reste pas moins que ces ensembles oligopolistiques continuèrent de perpétuer une règle, soit la subordination des exploitations minières québécoises à des industries de transformation étrangères. Ces grands axes miniers se structureront sous un mode de développement satellite : contrôlée des investisseurs étrangers (majoritairement américains) et exportation hors du Québec. La propriété non québécoise exacerba plutôt une dépendance vis-à-vis des compagnies étrangères dont la fluctuation de la demande de matières premières pouvait d'un seul coup faire chuter l'économie d'une région. Pour certains, ce moment charnière de la Côte-Nord fut « *La faillite d'un rêve* » (Cholette, 2000). Bien avant le déploiement des forces productives dans l'organisation de ces axes miniers, un projet d'une sidérurgie d'État québécois implantée à Sept-Îles fut proposé dès 1948 par deux professeurs de l'Université Laval. Ce projet resta lettre morte, coupé court par l'intervention personnelle du premier ministre Maurice Duplessis...

En définitive, de 1930 à 1950, et de manière plus accentuée encore entre 1957 à 1976, l'industrie minière s'impose comme moteur économique de la Côte-Nord. L'exploitation intensive, particulièrement dans la fosse du Labrador durant les années 1950, insuffle une vie nouvelle à cette région qui est considérée jusqu'alors comme une « colonie d'exploitation plus qu'un pays de peuplement » (Blanchard, 1937 dans Frenette, 1996 : 433). Si pour les uns, les clairons du développement sont signe de prospérité, pour d'autres, les candélabres s'éteignent dans un certain désenchantement. En 1949, devant le développement industriel sans précédent que connaît la ville de Sept-Îles, la réserve autochtone de Malinotnam voit le jour. L'objectif est clair : déplacer la

réserve innue d'Uashat qui occupe un territoire stratégique pour le développement économique. La nouvelle réserve, non sans profonds déchirements, sera fondée officiellement en 1950 et sera située à près de seize kilomètres à l'est de Sept-Îles. Un premier pensionnat y ouvrira ses portes en 1952⁸. Toutefois, une cinquantaine de familles refusèrent de quitter leurs maisons et l'Église érigées par les Oblats au siècle passé (Frenette, 1996). En 1966, après de vives tensions, qui incitèrent certains à faire demeure à Maliotenam, les tentatives de déplacement s'estompèrent et l'ancienne réserve fera partie des plans d'aménagement de la ville. À ce sujet, on aurait tort de passer sous silence cet évènement qui n'est pas sans avoir marqué au fer rouge la mémoire collective de la communauté, car les pressions qui surgissaient de toutes parts, tant celles des « autorités municipales qui menacent de raser la réserve à l'aide de bulldozers que celles des autorités religieuses qui ferment la chapelle et interdisent en vain l'inhumation dans le vieux cimetière », démontrent la persistance et le refus d'une partie de la communauté de céder sous la pression de quitter le territoire ancestral. Certaines divisions importantes découleront de cet évènement et viendront d'ailleurs caractériser le paysage de ces communautés à la mise en œuvre du projet hydroélectrique Sainte-Marguerite-3⁹.

1.5. Effets de cycles économiques, effets de structures de développement ?

Ce mode de production satellite avait tout de même son lot de promesses, bien présenté sous un voile de scientificité : celles de permettre, grâce à la grande industrie, des « effets d'entraînements »¹⁰, soit la capacité que possède (en théorie) une activité

⁸ Par exemple, lors de l'été 2011, lorsque j'étais à Sept-Îles pour mon terrain de recherche, je profitai de l'occasion pour me rendre au festival innu Nikamu, l'un des plus grands festivals de musiques autochtones en Amérique du Nord. Ce rassemblement avait lieu à l'endroit exact où fut construit l'un des pensionnats, précisément à Maliotenam. Ce fait ne manqua pas d'être souligné à plusieurs reprises par les organisateurs de l'évènement : « vous êtes ici même sur les terrains de l'ancien pensionnat indien », affirma d'ailleurs en début de soirée, l'un des organisateurs de l'évènement (Journal de terrain, 7 août 2011).

⁹ Voir : Pierre Frenette, *Histoire de la Côte-Nord*, Collection Les régions du Québec; 9 (St-Foy : Institut québécois de recherche sur la culture, 1996), p.510 et Hervé Gauthier *et al.*, *Les migrations au Québec : aspects régionaux* ([Québec] : Bureau de la statistique du Québec, 1988), p.70.

¹⁰ La théorie de « l'effet d'entraînement » (ou *Stapel Theory*) de M.H. Watkins, stipulant que la croissance des économies exportatrices pouvait se réduire à un processus de diversification économique autour des secteurs primaires, allait suffire pour réduire les espoirs d'instaurer une industrie sidérurgique au Québec.

économique donnée – ici l’exploitation minière – d’engendrer par un effet domino des activités économiques secondaires (par exemple, le fleurissement de petites et moyennes entreprises locales). Cet effet devait donc concrètement (en pratique) conduire à une croissance économique et un accroissement de la richesse collective d’une société. Basée sur une soi-disant équation parfaite, cette « théorie » occulta le caractère profondément asymétrique des rapports qui structurent la mise en place d’une filiale extractive ainsi que la dépendance accrue d’une société n’ayant pas de structure de transformation des matières premières. Le protectionnisme de ces ensembles oligopolistiques aura pour conséquence une sous-industrialisation du Québec et n’encouragera nullement la fabrication locale de matériel pour les entreprises extractives. Au contraire, dans le cas des États-Unis par exemple, ils importèrent la majorité des équipements industriels nécessaires à l’exploitation minière. La dépendance en devint plutôt la règle.

Constitué dans le plus pur des styles du néo-libéralisme moderne et paradoxalement exploité par des ensembles oligopolistiques aux pratiques ultraprotectionnistes, le développement du secteur minier au Québec ne laissa comme héritage politique rien de plus qu’une caricature : « on donne toujours les moyens à l’impérialisme au nom du manque de moyens »¹¹; soit la matérialisation concrète de « *La faillite d’un rêve* ». Il ne fallut pas plus de 20 ans pour que s’amorcent une instabilité et une précarisation de l’économie nord-côtière. La grande croissance « incontrôlée » des dernières décennies avait mis en crise une économie locale par une absence presque totale de planification économique. Les années 1980 levèrent le voile sur ces modes de production dont les conséquences furent : une montée des incertitudes dans l’économie locale et par ricochet le départ de la région pour des milliers de travailleurs dépendants de cette industrie. En somme, cette période mit en lumière de manière frontale la fragilité d’une économie trop étroitement liée à la seule exploitation des ressources naturelles.

Nul besoin de mentionner que ces supposés « effets en amont » ne s’avèrent pas suffisants pour maintenir une prospérité dans ces zones de développement minier, intimement dépendant des seules exploitations des ressources naturelles. La dépendance par rapport à la demande étrangère conditionna les remous et ressacs des cycles économiques.

¹¹ Nous empruntons cette boutade à l’auteur Eduardo Galeano dans son ouvrage : « *Les veines ouvertes de l’Amérique Latine* » ([1971]1981).

Les structures institutionnelles historiques de l'industrie minière québécoise construisirent une référence commune : celle d'une constante « rencontre entre deux mondes ». Étrangères dès leur genèse, ces structures s'inscrivirent progressivement dans le paysage, au point de constituer une référence fondamentale dans l'imaginaire d'un Québec minier, mais certes sans jamais y être réellement intégrées à une politique industrielle nationale, se maintenant au contraire dans « une affaire trop grosse pour le Québec ». Sans sous-évaluer complètement les réels impacts des « effets d'entraînement » offerts par la grande industrie minière, force est d'admettre que ce ne fut pas cette théorie qui triompha empiriquement, mais plutôt celle de la *dépendance*¹² suivant les fluctuations de la demande et des « effets de chantiers » (ce qu'on appelle usuellement « le syndrome hollandais »)¹³.

La politique minière québécoise resta davantage au stade de la promesse, pour ne pas dire du mythe. Dans le sillage du même esprit de la *Loi sur les mines* de 1880 et accompagnée des mêmes chantages louangeant les impacts assurés des effets d'entraînement de la grande industrie extractive, la politique minière du Québec « identifia l'intérêt collectif aux intérêts privés et à ceux du capital étranger qui s'étaient accaparés les principaux secteurs de l'industrie » (Paquette, 1984). De nombreuses zones de développement connurent ces processus et dont l'histoire se répéta suivant la valeur boursière des différents minerais. En effet, le Québec connaissait alors depuis quelques années une relance de son industrie extractive comme elle ne l'avait pas vu depuis très longtemps. Or, un même spectre rôdait à certains de ces endroits, pépinières de l'industrie, devenues la cible d'investisseurs tous azimuts.

¹² L'histoire de la sidérurgie au Québec est fort éclairante à cet égard. À l'époque du régime français, soit dans la première moitié du 18^{ème} siècle, *Les Forges Saint-Maurice* constituèrent une première démarche en vue de la production de la fonte. À la chute de la Nouvelle-France, la production cessa, et reprit de manière intermittente jusqu'en 1883, année où elle fut définitivement abandonnée. La création de la Sidbec (Sidérurgie du Québec) le 19 octobre 1964 aura été l'aboutissement de grands débats ayant façonné la question d'une implantation sidérurgique au Québec et plus spécifiquement sur la Côte-Nord du Saint-Laurent. Les études se succèdent, mais aucune décision n'est réellement prise afin de bâtir un complexe afin de sortir le Québec du sous-développement en ce qui concerne la transformation des ressources naturelles. Les mots de Duplessis résonnent encore : « l'affaire est trop grosse pour la province Québec ».

¹³ Dans leur article « *Booming Sector and De-Industrialisation in a Small Open Economy* » (1982) W. Max Corden et J. Peter Neary ont démontré l'effet paradoxal de l'expansion accélérée et radicale d'un secteur exposé à la concurrence internationale : la forte dépendance macro-économique à l'exportation des matières premières multiplie les risques d'aboutissement au syndrome hollandais « pour lequel l'appréciation du taux de change réel, alimentée par l'excédent commercial lié à l'exportation de matières premières, pénalise la compétitivité des autres secteurs de l'économie » (Blancheton & Jégourel, 2009).

À Sept-Îles précisément, ce spectre était plus que manifeste. En moins de dix ans, cette ville s'était réinscrite dans l'orbite des endroits les plus prisés et les plus stratégiques qui soient pour investir dans le domaine minier. L'évolution des cours du cuivre, de l'or, de l'argent, du nickel, du fer, du zinc et de l'uranium sur les marchés internationaux fit grimper la demande en créant, par le fait même, une nouvelle ruée vers d'anciens et de nouveaux sites miniers. Dans la mire d'investisseurs étrangers, Sept-Îles se retrouvait à nouveau dans un même procès de développement qu'avait fait connaître la « grande aventure du fer ». En tant que « région-ressource », Sept-Îles ne connaissait pas uniquement la forte spéculation minière par la ruée, entre autres, de nombreux prospecteurs; elle vivait pour l'heure une croissance et une inflation économiques dont la spéculation immobilière, à partir de 2007, avait abouti à une grave crise du logement par un taux d'inoccupation de moins de 1 %. Sans compter que sous l'effet de cette inflation, les prix à la consommation grimpèrent en réactualisant, du même coup, les effets d'inégalités sociales sous-jacents à cette « crise de croissance ».

Lors de l'enquête de terrain à Sept-Îles, ces différents « problèmes sociaux » ne cessèrent de façonner les discours. J'eus l'occasion, à de nombreuses reprises, de partager ces réflexions avec les acteurs locaux. Par exemple, à la suite d'une rencontre au bureau du Carrefour Jeunesse Emploi, je notai « il y a un autre aspect qui à Sept-Îles est un écho constant : “vivre la crise de croissance” ». Les différents problèmes sociaux en témoignent. L'un d'entre eux, sans doute le plus important, est le logement. Cette employée du Carrefour Jeunesse Emploi me fera d'ailleurs part de la difficulté de loger les nouveaux arrivants. Lorsque je lui demandai s'il y a des projets de construction de logements sociaux, elle me répondra qu'il faudrait d'abord construire des logements tout court. “Travailler avec un salaire minimum à Sept-Îles, tu ne vis pas ”, me confiera-t-elle lors de cet échange » (Journal de terrain, 5 août 2011).

En cette période de relance vertigineuse de la grande industrie minière dont l'ampleur des projets rappelait en matière d'investissement de capital les grands chantiers qui débutèrent durant les années 1940 et dont les conséquences associées à ces développements de jadis résonnaient toujours, une pédagogie collective s'était toutefois constituée – et dont les méandres revenaient naturellement vers la source. L'enquête de

terrain ne pouvait faire abstraction de ces références collectives qui étaient au cœur de cette forme de résistance contre un projet d'exploration minière. Il me parut alors que cette lutte collective se devait d'être comprise comme un événement, événement par le biais duquel pouvait être observés des procès de développement économique et plus précisément, à travers une lecture sociologique, un phénomène social critique de « vigile populaire ».

L'enquête de terrain fit ressortir cette « conscience historique » de manière particulièrement aigüe. C'est pourquoi il semblait plus que nécessaire de refaire ce parcours et ainsi de revenir sur ces premiers développements et les tensions culturelles toujours profondes qui divisèrent traditionnellement, et encore aujourd'hui, les populations locales face à l'exploitation territoriale. Dès lors, on pourrait bien avancer que ce projet d'exploration uranifère n'était en effet qu'un prolongement de cette histoire et de la nature de l'exploitation capitaliste des ressources naturelles. Il n'en reste pas moins que l'on retrouvait au sein de cette résistance un regard critique affuté, dont l'apprentissage collectif de ces « effets de grands chantiers » se réinterprétait dans un mouvement de conscientisation environnementale avancée et qui, dans ce cas précis, avait créé des brèches dans ce « système » longtemps resté intacte.

Enfin, ce chapitre préliminaire aura permis de situer l'évolution d'une industrie qui, au Québec, depuis sa genèse, s'était maintenue dans des faubourgs, considérablement à l'abri de la critique sociale et d'un discours de résistance. Bien que cette reconstitution historiographique ne fût peut-être qu'approchée et approximative, il est espéré que ce retour aura néanmoins permis de connaître sous un jour nouveau certains cadres sociaux de la mémoire qui fut, en quelque sorte, la toile de fond de ce conflit.

Certes, sur quelles bases empiriques la sociologie pouvait-elle saisir les enjeux d'une résistance populaire contre un projet d'exploration minière ? Pourquoi la mobilisation de Sept-Îles s'était-elle matérialisée en résistance populaire et en refus collectif ? Comment cette résistance avait-elle « fait sa place » en contexte de développement économique accéléré ? Quelles étaient les grandes structures institutionnelles qui continuaient de garder leur emprise et comment cette mobilisation

collective, à Sept-Îles, avait-elle été à même de remettre en question certains de ces alliages ? Enfin, de quelle manière cette résistance populaire avait-elle fait émerger des raisons communes et une attitude de scepticisme à l'égard de ce que nommait Michel Jurdant (1988), cet écologiste, comme étant une « science sans conscience » ?

Chapitre 2

Méthodologie où comment comprendre le « sens »

*Sachons que l'objectivité la plus stricte
passe nécessairement par l'imagination la
plus intrépide*

Françoise Zonabend, 1985

2. Sociologue, « artisan intellectuel »

L'enquête au programme, on l'a dit, correspond à l'étude de cas de la résistance collective contre le projet d'exploration d'uranium à Sept-Îles, haut lieu du développement minier. L'effort concentré pour comprendre cette lutte collective est entendu ici selon la figure avancée par Charles Wright Mills lorsque ce dernier compare le travail du sociologue à celui de « l'artisan intellectuel ». Loin de se cantonner dans les clichés théoriques, une (ou des) méthode bien délimitée (pour ne pas dire fermée), ou encore en restant collé au terrain sans dégager les « épaisseurs du social » par une problématisation d'ensemble, le chercheur est avant tout celui qui « imagine » afin, dit-il, de « découvrir un nouveau rouage dans la machine du monde » (1967 : 127). Il semble que c'est dans cette voie que le travail de recherche prend toute sa couleur et son éclat. En effet, en tentant de restituer une expérience de recherche de terrain, le lecteur pourra dans cette voie comprendre le fil d'Ariane méthodologique qui est au cœur de la démarche de connaissance. Démarche qui, dans un contexte de lutte collective contre un projet minier et ce, en contexte de grand développement économique, nécessite de faire tomber certaines œillères (parfois dogmatiques) dans la construction d'une recherche de terrain en sciences sociales. Car, selon Mills, « à présent, le sociologue a une tâche urgente à accomplir; elle est à la fois politique et intellectuelle (car en espèce les deux

coïncident), et elle consiste à isoler clairement ce qui fait l'inquiétude et l'indifférence du monde contemporain ».

Certes, le sociologue ne navigue pas sans boussole. Et si à quelques reprises il avance dans la recherche, à tâtons, sans suivre une direction précise, il n'est pas moins guidé par certaines idées qui, à l'image d'un sémaphore, permettent cette « bonne » navigation. Il est ainsi de rigueur de mettre de l'avant, le plus tôt possible, les postulats (guides) épistémologiques sous-jacents à ce travail d'enquête. En interrogeant un phénomène social critique dont la lutte collective de Sept-Îles est un observatoire, il convient dans cette veine de penser, avec Marcel Gauchet (1977), que « toute société se réfléchit elle-même », s'interprète et se « produit » en laissant toujours, dans son sillage, selon cette expression remarquable, « une dette du sens » qu'a pu cerner la reconstitution historiographique. Le travail d'enquête de terrain permet de saisir en acte le réaménagement de l'espace public et la matérialisation concrète de « la conscience pratique des acteurs sociaux » et de leur rapport à cette dette, elle-même « produite » par un travail réflexif et pédagogique, pour ne pas dire d'un « nouveau » rapport aux valeurs. Certes, l'étude ethnographique apporte un autre éclairage sur cette résistance; en « réactualisant » non seulement les fondements mêmes de cette dette, mais principalement en retraçant les expériences multiples de l'exploration minière qui constitue la première phase d'appropriation territoriale par l'obtention de titres miniers, communément appelés *claims*.

2.1. La découverte d'un objet de recherche

Il est à noter ici que le choix de Sept-Îles en guise d'observatoire idéal pour saisir l'objet de la présente recherche s'est fait à la lumière de la résistance populaire contre le projet d'exploration d'uranium qui, durant l'hiver de 2009, s'est publiquement cristallisée au-delà même de la localité sous le coup de la menace de démission des médecins de la région. Au mois d'août 2010, durant mon premier passage à Sept-Îles, j'eus l'occasion de

discuter avec les « locaux » et aussi, par coïncidence, avec le porte-parole du groupe Sept-Îles Sans Uranium, Marc Fafard (que je rencontrai d'ailleurs à l'auberge où je résidai durant mon séjour). Nous discutâmes trop peu pour que je puisse connaître les tenants et aboutissants de cette résistance populaire contre le projet d'exploration d'uranium à Sept-Îles, mais suffisamment pour amorcer chez moi une réflexion (prise de conscience ?) sur le *sens* de cette lutte collective. Je me rappelai d'ailleurs qu'il m'informa qu'une commission parlementaire sur la refonte de la *Loi sur les mines* (alors projet de loi 79, *Loi modifiant la Loi sur les mines*) aurait lieu durant ce même mois d'août et que Sept-Îles Sans Uranium allait y signer sa présence par la présentation d'un mémoire. Je ne compris que plusieurs semaines plus tard la portée et l'ampleur qu'allait prendre cette commission parlementaire à l'Assemblée nationale ainsi que les coups d'éclat qui allaient s'y jouer.

Derrière l'innocence de ces premières rencontres – on était alors loin du premier travail d'intéressement au terrain lui-même – une réflexion s'était néanmoins amorcée « naïvement » et sans réellement savoir que je commençais à observer la pointe d'un phénomène social critique qui allait devenir « *objet* de science ». Cette idée fera son bout de chemin, et à l'aube de la scolarité de maîtrise, sous les précieux conseils du directeur de recherche, ce sujet de recherche s'affina et pris consistance. Certes, il fallut attendre environ un an, soit à l'été 2011, avant que je retourne à Sept-Îles pour enquêter véritablement sur cette résistance populaire.

2.2. La localité ciblée par l'enquête

L'enquête de terrain comme telle a été réalisée durant un séjour de huit semaines, soit du 7 juillet au 16 août inclusivement. Les deux premières semaines je couchai dans un dortoir à l'auberge de jeunesse en côtoyant donc, d'une certaine manière, l'expérience de ces ouvriers qui, aux prises avec la pénurie de logements, conséquence de cette « crise de croissance », partagent les espaces offerts et disponibles. Les autres semaines, j'eus la

chance d'obtenir une chambre privée toujours à l'auberge et dans laquelle j'ai pu coucher sur papier des notes de terrain. Certes, au fil des jours et des premières rencontres, de nouvelles interrogations apparaissent, sur lesquelles je tâchai humblement, tant bien que mal, d'apporter un éclairage « sociologique ».

Pour rendre compte, du point de vue sociologique, de ce refus collectif à Sept-Îles¹⁴, le travail ethnographique¹⁵ se présente, à nos yeux, comme l'une des approches les plus pertinentes à disposition. Il fallait se rendre sur les lieux, y entendre autant les murmures que les exaspérations, les mots « cachés », les mots couverts, les regards fuyants ou ceux témoignant de l'indignation ou de la colère. Cet « épisode » a marqué l'imaginaire : contre tout dogmatisme, l'analyse ethnographique offre la possibilité d'une observation et d'une description *in situ* des situations locales, des processus, des actions, des interactions, des mots et des points de vue (schémas narratifs) pour enfin comprendre un *objet* fuyant, mais non dépassé, soit les formes de l'action collective dans un contexte de développements et de bouleversements accélérés d'une localité québécoise. L'intérêt et la nécessité du travail de terrain (ethnographie) résultent des transformations « contemporaines » que connaît cette région et surtout de l'insuffisance de connaissances sur les phénomènes (encore) récents que connaît cette société.

On doit, dans ce sens, comprendre la source de cette résistance au sein des profonds cycles économiques, structurés grandement par la demande en matières premières, car « cette forme épisodique d'action collective est éminemment spatiale en ce qu'elle a lieu *dans* et *par* l'espace. Ainsi, lors d'un mouvement de contestation, l'espace, qu'il s'agisse d'un terrain à occuper, d'obstacles à surmonter ou au contraire de potentiels à exploiter, doit être pris en compte, au point de pouvoir même être l'enjeu de la mobilisation » (Auyero, 2005 : 124). La localité septilienne a toutes les couleurs pour

¹⁴ Cela tout en tenant compte des critiques adressées à cette méthode et aux biais possibles d'une analyse de terrain en contexte de résistance collective. Voir principalement à ce sujet : Ortner SB. (1995) « Resistance and the Problem of Ethnographic Refusal ». *Comp. Stud. Soc. Hist.* 37 : 137-93.

¹⁵ Avant que la critique désigne cette démarche de recherche comme « fausse ethnographie » ou « d'abuser du terme ethnographie », en considérant que l'immersion dans le milieu n'est pas suffisamment longue, il m'apparaît important ici de bien justifier le vocable. Bien que la longueur de la démarche de recherche varie considérablement, on ne saurait en faire la règle d'or. Ce serait mettre de côté, au profit de critiques quelque peu superficielles, les éléments essentiels de toute démarche méthodologique, soit « l'ensemble de démarches et de procédés réglés » (selon l'expression de l'épistémologue Gilles Gaston-Granger), lesquels seront, au meilleur, explicitement exposés.

permettre de comprendre les enjeux territoriaux que recouvre l'exploitation des richesses naturelles, comme la précédente historiographie a pu le mettre en perspective. Que cet espace en soit l'enjeu et se trouve au cœur des discours entourant les formes de cette résistance, l'étude de ce cas singulier, d'un point de vue méthodologique, « doit être envisagé[e] comme un dispositif par le moyen duquel un objet peut être étudié » (Hamel, 1997). L'étude d'un cas ne se résume donc pas à une localité physique ou géographique, comme l'a pu laisser entendre une tradition des études de villages héritée de la méthode monographique (ce que les critiques n'ont d'ailleurs pas manqué de faire remarquer). Le cas est donc entendu ici à la manière d'un observatoire qui, dans le giron des sciences sociales, permet l'observation des phénomènes sociaux, grâce auquel sont explicitées les démarches méthodologiques sur le chemin qui mène à la connaissance et par lequel se fonde l'explication. À partir de cette acceptation, le cas de Sept-Îles constitue donc un observatoire privilégié pour l'analyse de la spécificité des pratiques de résistance et ce, en vertu des qualités sociologiques (et historiques) accordées à ce lieu d'étude.

Les qualités de la localité ciblée par l'étude de terrain sont en effet nombreuses. Non seulement cette ville est-elle au cœur d'un autre procès de développement associé à la demande des matières premières, mais sa dynamique d'attraction joue un rôle de premier plan dans la restructuration de l'économie, dont les impacts sociaux sont majeurs et très variables : forte spéculation immobilière, crise du logement, augmentation des prix à la consommation, accroissement des problèmes sociaux, aggravation des problèmes de pauvreté et d'itinérance, etc. Pourtant, cette croissance offre une image qui rappelle les grands chantiers des années 1930-1940, propulsés par l'Iron Ore Company (IOC). Tout comme ces grands travaux d'autrefois, ceux qui actuellement fraient leurs chemins et modifient à leur tour le paysage nord-côtier présentent de nombreux risques tant sociaux qu'environnementaux, mais également de santé publique. Dans ce milieu à dominance industrielle, ces risques ont longtemps été des éléments de décors dans lesquels ils apparaissaient comme inhérents au « progrès » du développement. Alors que cet espace socio-économique est directement associé à l'industrie extractive, ces mêmes risques qui ont de tout temps façonné cet espace, mais sans être questionnés, sont aujourd'hui projetés dans l'arène publique pour en devenir une composante incontournable. De ce point de vue, la lutte collective contre un projet d'exploration uranifère apparaît un

observatoire duquel le phénomène social critique de « vigile populaire » peut être étudié et duquel certains procédés réflexifs peuvent-être mis au grand jour.

2.3. *Négocier le terrain : « tu n'es pas de l'industrie toi ? »*

Différentes attitudes peuvent être prises lorsqu'un chercheur tente de comprendre le lieu, les dynamiques ou encore les modalités d'une lutte collective. Du point de vue des conditions de l'enquête en tant que telle, le chercheur peut facilement être (ou devenir) « suspect ». Non seulement est-il dans un lieu d'interconnaissance restreint – dont déjà sa présence modifie les rapports sociaux –, mais dans certains cas (presque systématiquement), on lui demandera de quel côté il se trouve. Par exemple, lors d'une entrevue, un homme retraité du domaine minier me reçoit chez lui. À peine le temps d'ouvrir mon sac-à-dos dans lequel se trouvent le calepin de notes et le magnétophone et de lui expliquer les objectifs de la recherche qu'il me dit aussitôt : « le projet n'est pas intéressant. Ça change rien de poser des questions, il y en aura pas de mine d'uranium à Sept-Îles » et tout de suite après de me demander sèchement : « Anyway, tu es pour ou contre ? Tu dois bien avoir une opinion ? » (Entrevue 4, 14 juillet 2011). Cet épisode n'est pas banal. Au contraire, il met en lumière la position du chercheur à travers une lutte collective dont l'espace social a été profondément marqué.

Cette lutte contre un projet d'exploration uranifère produit de profonds clivages. Même si je présentais la recherche avec le plus d'impartialité possible, voulant d'abord et avant tout connaître, en savoir davantage sur les discours et la structuration de cette lutte collective, à certains égards, le chercheur que j'étais, muni de son calepin et de son magnétophone et surtout de ses questions parfois très précises, pouvait revêtir les allures de l'enquêteur (au sens policier du terme). Lorsque j'essaierai de rejoindre certains membres plus militants, par exemple, une femme engagée dans la lutte me demandera si je ne suis pas « une cinquième colonne de l'industrie » tout en me faisant bien comprendre qu'elle a « déjà tiré les vers du nez à un homme qui se disait prospecteur

minier, mais qui après enquête, était un ex-policier (...) » (Journal de terrain, 15 juillet 2011). À plusieurs reprises durant l'enquête, et même un mois après mon arrivée sur le terrain de recherche, on me demanda : « tu es sûr que tu n'es pas de l'industrie toi ? » (*idem*, 15 août 2011). Cette situation de suspicion est fort intéressante du point de vue de la condition d'enquête et du sens que revêt la figure de l'enquêteur dans cet endroit où le développement minier occupe le devant de la scène. Dans ce sens, ces différentes questions posées à l'enquêteur et ce mode réfractaire renversent en quelque sorte la situation, pour ainsi mieux faire comprendre « tout le problème de l'intégration et de l'intégrité de l'ethnologue [sociologue] » (Gallenga, 2005). En somme, la question qui apparaîtra rapidement de premier plan sera celle de la *confiance*¹⁶ que le sociologue sera capable de tisser avec les interviewés et le milieu sous enquête.

D'un autre point de vue (plus) théorique, le chercheur en terrain de lutte collective doit ainsi constamment porter une attention bien particulière et faire preuve de contrôle (comme d'une remise en question de ces mêmes zones de contrôle) sur les informations qu'il transmet, les contours des discussions informelles, et surtout, les positions publiques qu'il peut afficher et qui sont autant d'éléments qui jouent sur la distance et la capacité d'obtenir de précieuses informations¹⁷. Dans cet espace où des divisions sociales ont été au cœur de cette résistance populaire, si d'un côté, une certaine proximité permet de réduire la distance et peut créer de nouvelles occasions d'ouverture, de dialogue et de confiance, elle peut tout aussi bien être interprétée comme un manquement au devoir

¹⁶ À certains égards, lorsque le milieu est réfractaire, ou même simplement quand les interviewés demandent des informations sur le traitement des données, cette confiance est un enjeu de tous les instants. « Le capital de confiance accumulé pourrait être vite ruiné par une maladresse d'expression (...) le chercheur risque alors de céder aux tentations de l'autocensure, pas toujours perçu comme telle par lui-même, par la crainte de voir se fermer le milieu au sein duquel l'information circule d'autant plus aisément qu'il est de petite taille » (Pinçon et Pinçon-Charlot, 2005 : 95).

¹⁷ Dans ces multiples situations ambivalentes sur le terrain de recherche, le chercheur doit ainsi faire preuve d'une certaine « audace » en répondant, au mieux, à ces situations dont il doit faire continuellement l'apprentissage *in situ*. Les relations à établir sont toujours spécifiques et très souvent le chercheur est amené à donner son point de vue, ses positions, et ses « intérêts », qui sont autant de délicates questions à propos desquelles Stéphane Beaud (1996 : 244) souligne avec pertinence : « or la "neutralité" de l'enquêteur est un mythe qui a la vie dure. D'une part en situation d'entretien le sociologue est souvent invité à donner son avis, parfois à conforter le point de vue de son interlocuteur. Le plus souvent il ne peut pas se dérober aux différentes formes discrètes d'injonction de l'enquêté, donner son approbation constituée, au moins dans un premier temps, la seule manière de poursuivre l'échange qui fonctionne comme une sorte de carburant de l'entretien. Le ressort de l'entretien réside justement dans la capacité qu'a l'enquêteur de trouver les bons angles d'attaque, quitte à donner son accord à des propos qui peuvent parfois le choquer en tant que personne privée ou en tant que citoyen ».

d'objectivité et de scientificité. Le chercheur est dans ce sens pris entre deux feux, ce à quoi il ne peut réellement échapper qu'en approfondissant ce lieu d'interconnaissances.

Comme le souligne à juste titre Broqua (2009 : 111), « la posture de l'observateur participant en terrain militant vient souvent éveiller des doutes quant à la validité des analyses qu'il est en mesure de produire sur les activités dont il est considéré partie prenante ». C'est donc dans une « imagination » sans cesse à renouveler que le chercheur tâche ainsi de négocier le terrain et de conduire la recherche, qui parfois, implique une suspicion dont l'enquêteur n'est pas à l'abri. Certes, lors de la présentation de soi, il est néanmoins nécessaire, comme l'indiquent Pinçon et Pinçon-Charlot (2005 : 34-35) « de réduire autant que faire se peut les réticences de l'interviewé à fournir ces éléments à un inconnu dont il ignore l'usage exact qu'il en fera ». En effet, ajoutent-ils, lors de la prise de contact avec les enquêtés, « il est indispensable de présenter la recherche et ses finalités, en préservant les susceptibilités sociales de l'interlocuteur ».

2.4. Lectures de presse, « mise en objectif » et voie d'intégration

Une des premières leçons à tirer est la suivante : l'enquête de terrain ethnographique présuppose d'abord une connaissance préalable du lieu d'investigation. D'où venait cette suspicion ? Et comment le chercheur en quête de nouvelles connaissances peut-il désamorcer ces attitudes ? La première étape du chercheur consiste ainsi à marquer une première lecture, dont la presse écrite locale offre un portrait d'une grande utilité – quoique partielle et partielle¹⁸. Certes, l'assemblage et le découpage

¹⁸ Cette formule s'inspire du texte de Pierre Bourdieu entourant le champ médiatique : *L'emprise du journalisme* (1984). Bien que le travail journalistique (tout comme d'une certaine façon le travail sociologique) s'inscrive dans un champ qui est à la fois délimité, autonome et lieu d'affrontements (et s'apparente dans une certaine mesure à une forme d'institution), il est, dit-il, traversé de mécanismes « de plus en plus soumis aux exigences du marché » qui ainsi, façonnent un portrait (limité et orienté) de la « réalité » dans l'appareil de diffusion. Toutefois, on ne saurait réduire cette progressive soumission qu'à la dimension mercantile. Ce serait faire fi des pressions politiques, mais également, a contrario, de la manière dont la presse écrite (mais pas seulement elle) participe au lien social et, dans ce cas de lutte collective, peut même, à la rigueur, élever le débat et le « faire rayonner » (entrevue 1, 12 juillet 2011) au-delà du niveau strictement local.

d'articles constituent un premier regard et offrent du même coup la possibilité de comprendre *l'espace* du mouvement social et des tensions qui le traversent. Le dossier de presse est en quelque sorte un premier effort de cadrage de l'expérience sociale permettant d'accéder à « l'intelligibilité » d'un lieu et des rapports qui le structurent et dans lesquels le chercheur sera directement impliqué (comme les précédents exemples l'ont démontré).

Lorsque l'objet de recherche se situe dans un contexte de résistance populaire, cette première approche de terrain offre avant tout la possibilité d'une « distanciation », soit par un travail routinier et plus souvent qu'autrement solitaire : accumulation d'articles, production de fiches-synthèses, recherches documentaires, consultation d'archives locales et nationales, etc. Au cours de la période du terrain de recherche la lecture des journaux locaux s'avère nécessaire du point de vue ethnographique. Non seulement cette lecture quotidienne permet au chercheur de suivre les événements entourant les différents projets de développement au sein de la région nord-côtière (et plus spécifiquement septilienne) et dans le contexte des bouleversements accélérés que connaît cet espace territorial, mais cette lecture est également fructueuse pour comprendre les réactions locales, les diverses prises de position publiques, les divisions politiques, tout comme les noms des acteurs « dominants et légitimes ». Il est d'ailleurs important de noter que les articles de presse répertoriés dans le cadre de l'analyse dépassèrent largement le niveau strictement local. Plusieurs quotidiens du Québec en firent mention durant les dernières années, cet intérêt culminant à l'hiver 2009 avec la menace de démission des différents médecins de la région. Il est d'ailleurs à noter que la lecture attentive de la presse permet aussi spécifiquement à l'ethnographe de saisir les conditions de production du discours médiatique et tout à la fois de l'essor (et des enjeux) de ce qu'il est convenu de nommer les médias alternatifs (Neveu, 2010 : 261).

En effet, si cette première lecture à partir d'une revue de presse offre une certaine « mise à distance », elle permet également et inversement, lors du travail de terrain, une voie d'intégration sociale. Comme le soulignent avec pertinence Beaud et Weber (2003), « puisque c'est dans le journal, vous avez le droit de poser des questions ». La lecture de plus d'une centaine d'articles de presse ainsi que la mise à jour continuelle des dernières

nouvelles lors du terrain de recherche allait permettre d'atténuer (quoi que de manière fragile) l'« effet d'étranger » face au chercheur nouvellement arrivé (et ainsi des modes réfractaires des enquêtés).

En définitive, les sources écrites, qu'il s'agisse d'articles de presse ou d'autres matériaux journalistiques, « sont donc pour l'anthropologue [ou le sociologue] à la fois un moyen de mise en perspective diachronique et l'élargissement indispensable du contexte et de l'échelle, et à la fois une entrée dans la contemporanéité de ceux qu'il étudie » (de Sardan, 1995). La revue de presse – combinée aux comptes rendus télévisuels ainsi qu'aux reportages journalistiques – a constitué une trame de fond en constante mouvance qui a permis néanmoins de situer les forces structurelles se traduisant dans la réalité quotidienne, de leurs négociations par les acteurs locaux, tout comme des formes singulières et « originales » de l'action collective.

2.5. Échantillon, objet, et statut de l'entretien sociologique

Le chercheur ainsi « armé » de connaissances journalistiques entre progressivement dans cette « contemporanéité de ceux qu'il étudie ». Certes, il est rapidement confronté à la limite de ces dernières qui ne sont qu'un angle duquel se comprend une image qui reflète la constitution de cette lutte collective. Force sera rapidement d'admettre que pour comprendre de quelle manière les acteurs sociaux se sont représentés les enjeux relatifs à cet événement de résistance populaire, le chercheur se devra de diversifier ses sources, parmi lesquelles les entretiens apparaissent alors comme incontournables. Pour ne pas simplement restituer un discours déjà constitué, comme le sont les différents discours journalistiques, le sociologue qui souhaite dans ce sens ouvrir de nouvelles fenêtres vers la compréhension d'un phénomène social est ainsi amené à progresser par d'autres voies. Il devra observer autrement, écouter ailleurs les formes d'intelligibilité du social. L'entretien sociologique permet ainsi de mettre au jour de nouvelles facettes par lesquelles le chercheur tente de comprendre les différents *sens* que

les acteurs donnent à leur engagement (et pratique), les évènements auxquels ils sont confrontés et, la reconstitution des expériences¹⁹.

Dans le cadre de ce travail de recherche, dès mon arrivée à Sept-Îles, afin de me familiariser avec les lieux et le contexte, et en vue d'entrer dans la contemporanéité de cet espace duquel avait jailli cette résistance, je réalisai quelques entrevues informelles, principalement avec des résidents locaux, ayant été autant acteurs que témoins de cette lutte collective. Ces discussions s'avèrent cependant « clandestines » sans que j'aie l'impression alors d'aller au nœud de l'affaire. Rapidement, je me posai plusieurs questions sur les possibilités de l'enquête, faisant émerger ainsi de nombreuses inquiétudes : allais-je pouvoir discuter suffisamment de cette lutte collective ? Allais-je être capable de discuter ouvertement de cette opposition qui semblait, dès mon entrée sur le terrain, être une relique du passé²⁰ ? Il semblait donc nécessaire de « percer » le flux de l'actualité et du temps journalistique (un temps de l'urgence, de l'immédiateté, de la cote d'écoute, pour ne pas dire du *prime-time*) afin de construire – à partir des entretiens qualitatifs – un retour réflexif, permettant ainsi la mise au point de l'objectif pour le regard sociologique sur cet évènement de résistance.

Dans l'objectif de bien expliciter la démarche de recherche, il est à noter qu'une seule entrevue fut négociée avant le départ pour Sept-Îles, soit avec une journaliste de la région. Ce premier entretien, bien qu'il mette en perspective la relation délicate du journaliste et de son engagement envers le politique, produisant ainsi corrélativement un « effet de réserve », permit néanmoins une rencontre avec une informatrice privilégiée. Cette première rencontre fut, à cet égard, très fructueuse puisque cette dernière m'informa et me conseilla sur les contacts-clés sur le terrain. Les entrevues se succédèrent rapidement puisque je pus, sans avoir au préalable mis à l'agenda quelques entretiens – je reconnus alors avoir négligé que les entretiens ne sont que « le centre du travail qui comprend aussi un ensemble de préparatifs » (Chamboredon, Pavis et al, 1994) –, réaliser ces vingt entrevues dans un intervalle de temps relativement court. Je fis

¹⁹ Pour Alain Blanchet (1985), l'entretien a ainsi valeur de scientificité en ce qu'il « permet d'étudier les faits dont la parole est le vecteur principal (études des actions passées, de savoirs sociaux, des systèmes de valeurs et normes...) ou encore d'étudier le fait de parole lui-même (analyse des structures discursives, des phénomènes de persuasion, argumentation, implication... ».

²⁰ Extrait du Journal de terrain, 8 juillet 2011.

signer, à chacune des entrevues, un formulaire de consentement (voir annexe 2) expliquant les tenants de la présente enquête et dans un cas seulement, je dus présenter une lettre du directeur de recherche qui attestait officiellement du sérieux de la recherche (voir annexe 3).

Cela étant dit, la recherche s'appuie ainsi en grande partie sur des données accumulées à l'aide d'entrevues structurées – soit à partir d'une grille d'entretien composée d'une liste de questions et de thèmes à l'étude (voir l'annexe 1). Ces thèmes ont été choisis relativement à la représentation des institutions sociales et dont le chercheur a tâché ici de comprendre autant la permanence que la transformation et ce, du point de vue du vécu des résidents de la région septilienne. Ces thèmes sont ainsi constitués selon des « rapports à », qui sont susceptibles de mettre en lumière une compréhension de schèmes sociocognitifs, soit : 1) au territoire (Sept-Îles, Côte-Nord), 2) à la lutte collective elle-même (à son institutionnalisation) 3) à la politique et aux décisions gouvernementales, 4) à l'économie de l'industrie minière et plus spécifiquement à la *Loi sur les mines*, 5) ainsi qu'aux médias traditionnels et alternatifs.

Dans le cadre de cette présence continue sur le terrain de recherche, vingt entrevues qualitatives ont été réalisées avec différents acteurs de la région septilienne : agents de développement économique, militants environnementaux, journalistes, avocats, médecins, Innus (de la communauté d'Uashat/ Mani-Utenam), acteurs de la vie politique municipale, ingénieurs, étudiants, syndicats et, citoyens ayant travaillé (ou travaillant actuellement) dans le développement minier de la région. Cet échantillon permet de couvrir un large éventail de représentations sociales entourant non seulement le projet d'exploration uranifère en tant que tel, mais également la question du refus collectif. Pour ce faire, la méthode d'échantillonnage s'est basée sur des critères d'appartenance à différents groupements sociaux et institutionnels qui, tour à tour, permettent de rendre compte d'une perspective singulière de ce refus en lui-même. S'il n'a pas la prétention d'être exhaustif, cet échantillon de vingt entrevues permet néanmoins une diversité de contenus qui sont autant de récits²¹ de cette résistance populaire.

²¹ Dans son ouvrage *L'entretien compréhensif*, Jean-Claude Kaufmann (2011 : 67) souligne d'une façon originale, au regard de « ces récits », le statut de matériau qu'est l'entretien : « les gens nous racontent

2.6. Matériaux, expériences et travail d'écriture

Les entretiens ne constituent pas à eux seuls le travail d'enquête de terrain. Et, bien qu'ils soient une pièce maîtresse, le chercheur doit considérer les différents contacts avec le terrain, qu'ils soient explicités ou non par les enquêtés. L'imprégnation (ou autrement dit, l'immersion) sur le lieu d'investigation nécessite ainsi de prendre conscience qu'« il n'y a pas de sociologie possible sans sociologiser les sociologues, c'est-à-dire sans les situer dans le rapport à leur objet » (Pinçon et Pinçon-Charlot, 2005). C'est pour cette raison que le journal de recherche (ou de terrain) apparaît ainsi comme une ressource vitale de l'enquête de terrain. Non seulement permet-il une mise en forme, jour après jour, des différents moments qui structurent la recherche, mais il conserve les traces écrites et datées dont le contenu témoigne autant des rencontres, des discussions, des lieux, des interrogations, des impressions, des réflexions personnelles, des idées ou encore des intuitions, autant d'éléments « sacrés » et récoltés pendant l'enquête. Si la revue de presse permet au chercheur une première connaissance partielle et contextualisée du lieu d'investigation, le journal de terrain, quant à lui, « participe de la construction d'un véritable savoir sur les mondes sociaux » (Fassin et al., 2008), précisant par le fait même l'*objet d'étude*.

Le journal de terrain est ainsi un travail d'écriture, travail qui non seulement se combine aux différents matériaux, mais constitue, à proprement dit, le lieu de l'*auto-analyse*, c'est-à-dire le lieu d'objectivation des idées préconçues, des interprétations et des engagements plus ou moins inavoués « dont le but est de se souvenir des événements, d'établir des dialogues entre les données et le chercheur à la fois comme observateur et comme analyste et qui permette au chercheur de se regarder soi-même comme un autre » (Baribeau, 2004). Le chercheur se trouve engagé dans de multiples interactions desquelles la pratique ethnographique doit saisir le *sens*. Ainsi, force est d'admettre que le chercheur n'est pas seulement témoin, il est « en permanence immergé dans les

parfois des histoires, loin de la réalité, non parce qu'ils mentent à l'enquêteur, mais parce qu'ils se racontent eux-mêmes une histoire à laquelle ils croient sincèrement et qu'ils racontent à d'autres qu'à l'enquêteur, l'histoire qui donne sens à leur propre vie. Fable en réalité nécessaire, d'autant plus difficile à déconstruire qu'elle est vécue avec sincérité, et d'autant plus vécu avec sincérité qu'elle construit les cadres de l'action. Mais le chercheur ne doit pas se laisser tromper; il doit se méfier des histoires qu'on lui raconte, surtout des trop belles, bâties comme de vrais contes de fées ».

relations sociales » et doit comprendre, plus que furtivement, l'*essence* du milieu d'interconnaissances.

Dans cette écriture, plutôt que de masquer ou de censurer les données du journal de terrain, le chercheur souhaite avant tout expliciter les premiers contacts avec le terrain d'enquête, car « seul le journal de terrain transforme une expérience sociale en expérience ethnographique » (Beaud et al., 2003). On aura compris que le journal de terrain à valeur d'« objet sacré », en ce sens qu'il ne relève ni du journal intime, ni du cahier d'explorateur, mais bien constitue, au contraire, un outil professionnel fondamental permettant une « médiation » entre des ordres d'expériences qui, pour reprendre le titre de l'ouvrage devenu classique de Sanjek (1990), constitue ni plus ni moins que « La fabrique de l'anthropologie ».

L'écriture du journal de terrain permet de situer de manière particulièrement aigüe les différentes dimensions du lieu de recherche. Par exemple, la relance économique, si prometteuse qu'elle soit au plan du développement, avait conduit Sept-Îles à une grave crise du logement et, combinée à un mouvement d'attraction d'une masse ouvrière extérieure, avait réactivé une mémoire vivante où s'était cristallisées de « nouvelles » solidarités locales elles-mêmes issues des mêmes références collectives et de conditions d'existence présentées à grands traits au premier chapitre. Avant même cette analyse historique et une lecture approfondie d'ouvrages de référence sur les processus de structuration de l'économie septilienne à l'industrie minière, je notai à plusieurs occasions durant le terrain de recherche les représentations d'un lieu qu'on ne voyait (trop souvent ?) qu'à travers cette forme.

Le travail intellectuel est ainsi intimement lié au travail de perception, des premiers regards et des impressions, auxquels le chercheur se sent confronté et qu'il doit expliciter pour mieux rendre compte des premières images qu'il construit et qu'il met en forme par l'écriture²². À cet effet, notons ce passage : « Sept-Îles, cette ville industrielle,

²² Dans un article ayant fait date, « Écrire la sociologie » (1979), Daniel Bertaux souligne ainsi le travail à faire, quoi qu'on pense du statut du discours scientifique dans les sciences sociales (et plus précisément à l'intérieur de la sociologie) : « notre tâche est de parler de ce monde et de cette vie, tels qu'ils sont et tels qu'ils pourraient être, dans la dimension de leur devenir; d'en parler, non pas en tant que savants, mais en tant qu'hommes parmi les hommes, femmes parmi les femmes, humains parmi les humains. Notre devoir

menée par une croissance économique qui frôle la frénésie. Encore hier, la question du logement est ressortie, accoudée sur des problèmes sociaux plus grands; celui de l'exploitation des ressources, du manque d'éducation et d'intellectuels engagés, des lobbyistes aux longues mains, tout comme celui des profondes inégalités sociales qui marquent au fer rouge la vie de nombreux habitants. Sept-Îles, un port en pleine expansion, des projets miniers qui apparaissent chaque jour dans le paysage pour rappeler, sans prose, que la catégorie qu'on pose ici, n'a de sens qu'en les mots de "région-ressources" » (Journal de terrain, 19 juillet 2011).

Bien sûr, cette image n'est peut-être qu'une caricature et on pourrait à raison avancer qu'elle ne représente qu'un aspect, avouons-le, négatif, du procès de développement qui fut le cadre dans lequel se matérialisa cette résistance populaire. Il y avait pourtant, à travers une vision mythique du nord, soi-disant « terre de ressources », une pédagogie critique dont le mutisme cessait tranquillement de combler l'espace. L'écriture sociologique est ainsi également le moment de conserver les expériences (qui ne sont d'ailleurs pas uniquement émotions), une sorte d'arrêt sur image qui permet de retracer les contours de la recherche et l'« ambiance » qui structure les rapports entre enquêteurs, enquêtés, et le lieu lui-même d'investigation. Par exemple, un matin, « le téléphone sonne à l'auberge. Il est à peine neuf heures du matin. Le téléphone sonne pour une énième fois. Deux hôtels viennent d'appeler Tourisme Sept-Îles, me dit l'homme qui prend le combiné. Pourquoi ? Les gens cherchent des logements, en vain. Tous les hôtels affichent complet et les gens se réfèrent à Tourisme Sept-Îles pour leur venir en aide. Où loger ? Comment ? » (Journal de terrain, 9 août 2011). L'écrire permet de s'imprégner du lieu, de ses dynamiques, de ses enjeux quotidiens, comme le démontre cet exemple d'un « matin banal » à l'auberge où je réside. Pourtant, et telle est l'importance de garder figés ces moments, cette anecdote ouvre une fenêtre qui permet de comprendre ce qui se trame dans cette ville où les impacts de la croissance sont omniprésents, jusque dans ces détails qui semblent des plus insignifiants, soit ici, un téléphone qui sonne sans arrêt, et la même question au bout du fil : « Vous avez de la place, vous êtes complets ? ».

est aussi et simultanément d'être entendu. Car la pensée sociologique est potentiellement porteuse de connaissance (destruction de mythe), de compréhension (active), d'appréciation (critique) (...) Nous commençons à savoir ce que nous avons à dire, en tant que sociologues; mais nous n'avons pas encore trouvé la *forme* pour le dire. C'est de cette forme qu'il faut nous mettre en quête ».

À des fins de compréhension, mettons à profit un autre exemple, davantage relié au domaine minier et qui souligne, dans cette veine, un autre aspect de la « grande spéculation », de l'effet de croissance, et de ses réactions locales. En cette journée du mois d'août, je fais quelques appels afin de mettre à l'agenda d'autres entrevues, malheureusement sans succès. Moment d'incertitude où cette réflexion sur les matériaux de l'enquête survient; « je cumule les informations ne sachant pas exactement quelle porte d'entrée je prendrai pour décrire la pièce-maîtresse ». Bref, l'auberge où je réside est à l'image d'un moulin, les gens y entrent et sortent dans un mouvement continu, certes, cela donne l'occasion de multiples discussions informelles tout aussi riches les unes que les autres, dont celle-ci. Nous sommes cinq autour de l'îlot central dans la cuisine et discutons de différents enjeux. Parmi ceux-ci, nous parlons du village de Magpie qui a été *claimé*. Ce village, faisant partie de la municipalité de Rivière-Saint-Jean située en Minganie sur la Côte-Nord, peut-on lire dans la presse locale, « a été *claimé* au grand complet par une compagnie encore inconnue (...) et le MRNF a refusé [d'indiquer] par qui »²³. Simplement dit, tout son sous-sol appartient maintenant à cette compagnie. « C'est du colonialisme », me dit l'une des personnes autour de l'îlot de cuisine. « Une loi qui donne tous les droits, et des villages qui sont *claimés* », me dit une autre. Le sujet est hautement sensible. Cette appropriation territoriale n'est pas sans rappeler la manière dont la compagnie d'exploration uranifère s'est installée à Sept-Îles et qui a provoqué la résistance populaire à l'étude (et dont l'analyse suivra dans le prochain chapitre). Autre arrêt sur image sur les enjeux du territoire, du développement, et des expressions collectives, mais peut-être surtout sur les sentiments qui doivent être alors couchés sur papier. Le travail de recherche ethnographique permet ainsi de comprendre, à l'aide d'une écriture en continu, ce que les collectivités pensent, « mais également ce à partir de quoi elles pensent – leurs partis pris implicites et tous leurs silences » (Jaffré, 2003 : 69).

²³ Dupont, Nicolas, « Le village de Magpie *claimé* », *Le Nord-Est*, 26 juillet 2011.

2.7. Vers un travail de compréhension et d'objectivation

Ces « réalités » du développement minier revêtent aussi parfois un discours ironique duquel le chercheur doit savoir décortiquer le sens et la portée. Pour comprendre la représentation qu'a pu avoir cette lutte collective à Sept-Îles contre un projet d'exploration uranifère, et au regard du dernier exemple mentionné ci-haut, une interviewée me dira, « ils vont en parler quand tout le territoire sera claimé » (Entrevue 16, 2 août 2011) se référant ainsi à l'aspect politique de dévoilement dans l'arène publique. Je noterai à la suite de cette entrevue que : au plus profond de cette intervention, je sens bien que le combat est celui de tous les instants, ici où les mines ont tous les droits.

Pour ainsi mieux comprendre cette ficelle je me rendis moi-même à la Commission parlementaire sur les mines (projet de loi 14)²⁴ qui se déroula à la fin du mois d'août 2011, et j'assistai aux nombreuses consultations publiques et dépôts de mémoires par des acteurs de la société civile. La fin du terrain de recherche à Sept-Îles n'est en rien la fin du parcours d'enquête. Non seulement cette présence me permit de mieux connaître les tenants et aboutissants de ce projet de loi ainsi que des rouages d'une commissions parlementaire, mais elle me fit comprendre de manière particulièrement aigüe les relations de pouvoir qui se jouaient dans les coulisses autant que les ramifications du lobby minier²⁵. Parallèlement à cette commission parlementaire se tenait

²⁴ Il est à noter, à des fins de compréhension, que cette commission parlementaire sur les mines (projet de loi 14) faisait suite au projet de loi 79 qui lui-même avait été suspendu et remplacé dans le tollé de l'exploration du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent. Cette levée de bouclier contre cette filière énergétique nécessita de reformuler un autre projet de loi en tenant compte de nouvelles spécificités quant à la refonte de la Loi sur les mines. Par ailleurs, contrairement à la précédente, cette commission parlementaire allait se faire sur invitation uniquement; dans le cadre de cette commission ouverte au public sur le projet de loi 79, le dépôt de mémoires, allait se faire de manière sélective. Dans le cas qui nous intéresse, autour du projet de loi 14, Sept-Îles Sans Uranium ne fut pas invité lors de cette commission à présenter un mémoire entourant les enjeux de l'uranium au Québec ainsi que de l'intensification des travaux d'exploration sur la Côte-Nord.

²⁵ Deux anecdotes, de nature bien différente, permettront aux lecteurs de mieux comprendre cette affirmation. Premièrement, lors de la présentation de la Fédération de la Chambre de commerce du Québec (FCCQ), le 25 août 2011, je notai que la présidente d'alors tâcha de démontrer un soi-disant manque d'éducation économique chez les jeunes, ce qui (implicitement ?) soulignait leur méconnaissance (impliquant ainsi leur discrédit) en ce qui concerne le développement minier. Dans son discours elle affirma ni plus ni moins que « depuis que l'on a entré l'écologie dans les écoles, on a sorti l'économie ». Le deuxième exemple est quant à lui davantage relié au contexte qui planait lors de cette commission. Lorsque certains membres de la société civile présentèrent leur mémoire, ils furent à leur sortie « intimidés » par des

devant le Parlement un « camp minier » où différents groupes de la société civile, dont Sept-Îles Sans Uranium, partageaient de l'information et des connaissances alternatives sur le développement de l'industrie minière au Québec. J'en profitai donc pour « continuer » mon terrain de recherche en discutant autant de cette commission parlementaire et des mémoires présentés pour l'occasion, mais aussi des revendications de militants. Déplacement géographique certes, mais aussi d'échelle, c'est-à-dire d'une différente compréhension de la résistance locale vers des enjeux globaux.

En ce sens, le « terrain » de la commission parlementaire ouvre une nouvelle fenêtre pour la compréhension. Autre élément au tableau, il permet de saisir l'espace public à différentes échelles et la façon dont la problématisation de la reconfiguration politique par une lutte collective se joue par des tensions de légitimation.

Des hypothèses de recherche apparaissent ainsi en écho aux différentes informations récoltées sur le (les) terrain. Les différents récits et jusqu'à la commission parlementaire sur les mines se trouvent intimement liés au réaménagement de l'espace public. Cette lutte collective avait fait ressortir des sentiments desquels, à travers une réinterprétation de la notion de *risque* – telle qu'elle sera explicitée au prochain chapitre – témoignèrent de manière radicale des modalités d'appropriation territoriale que représentent l'exploration et l'exploitation minière.

Dans ce travail d'objectivation et afin de percevoir des « soudures imprévues » (Mills, 1967), les témoignages font ainsi place à de nouvelles justifications, justifications que l'on doit comprendre dans un processus socio-historique dont la démonstration sociologique est peut-être ainsi, non seulement de comprendre, et par-là d'expliquer, mais aussi de « faire mémoire ». L'attention portée à cette lutte collective mit au grand jour différents aspects du « vivre-ensemble »; de quelle manière et dans quel contexte se tissent des solidarités face au développement minier ? Et surtout, sur quelles bases le sociologue peut-il les saisir ? Comment les portent-ils à un autre niveau d'intelligibilité ? Quelles en sont les opérations et les découpages de *sens* ? Le travail méthodologique

représentants de compagnies minières les apostrophant en leurs exprimant de bien « vérifier leurs chiffres ».

expose ainsi dans leur épaisseur les différents aspects de la recherche tout en objectivant les *a priori* du sociologue (pour ne pas dire sa « vision du monde »).

Chapitre 3

Perspectives théoriques et considérations épistémologiques

Ce qui passait pour de la “science”, apparait aujourd’hui comme une philosophie contestable; quant à la “vraie science”, on lui reproche de ne livrer que des fragments confus des réalités où vivent les hommes.

C.W. Mills (1967)

La lutte collective qui est l’objet du présent mémoire est partie liée à l’histoire économique de l’industrie minière au Québec qui, on l’a vu précédemment, se révèle tout compte fait un domaine d’étude peu exploré par rapport à l’industrie forestière. À la lecture de recherches sur les différents aspects du développement minier et des événements de lutte collective, il est aussi frappant de constater l’absence d’ouvrages de référence sur le sujet fondés notamment sur des enquêtes de terrain. Sous l’égide des sciences sociales, ces études brillent par leur absence, notamment en sociologie, et, force est de l’admettre, mettent l’accent sur des « régions d’exploitation » en particulier. Par exemple, contrairement à l’Abitibi, la Côte-Nord est passablement négligée, pour ne pas dire marquée du sceau de « grande oubliée ».

Certes, cette industrie, intimement liée au mythe d’un « Québec minier », représenté depuis des lustres selon la formule classique de « terre inépuisable de ressources », est encore aujourd’hui caractérisée, de manière intrigante, par l’absence d’études sociologiques sur le sujet. Bien que d’autres secteurs industriels au Québec aient été la cible de multiples recherches en sciences sociales, notamment l’industrie forestière, cette dernière, la filiale minérale, reste en grande partie dans l’ombre. Avec la montée du prix des matières premières sur le marché, porté par de fortes spéculations financières et

des ruées frénétiques vers de nouveaux lieux d'exploitation, les impacts de ces développements se cristallisèrent au sein de régions dites ressources, pépinières de l'industrie, offrant des lieux inédits pour la recherche de terrain. C'est principalement sous l'essor sans précédent du secteur minier durant les années 1970-1980 que s'offre dès lors à l'observateur un impérialisme nouveau style avec ses pôles de développement, ses grands chantiers d'exploitation, et sa division internationale du travail.

3.1. Sciences sociales et développement minier

Il est toutefois nécessaire de comprendre pourquoi cet intérêt pour l'industrie minière se manifeste tardivement dans l'orbite de la sociologie et de l'anthropologie (Godoy, 1985; Knapp & Pigott, 1997), le Québec ne faisant pas figure d'exception sur ce plan. Les grandes transformations de cette industrie ainsi que son caractère transnational n'ont pourtant rien de nouveau. La pénétration du capital étranger se manifeste depuis le 18^{ème} siècle sous les couleurs de l'économie coloniale issue des métropoles. Les mutations économiques sont radicales et démesurées par l'ampleur des investissements qui viennent infléchir les économies locales et par les nouvelles règles économiques qu'elles induisent dans ces localités et ces régions.

Or, ce n'est qu'à l'aube des années 1970 que l'on voit poindre dans le paysage les premières études sociologiques directement liées aux enjeux et conséquences de ces grands développements de l'industrie minière. En effet, comme le soulignent Ballard et Banks (2003), ces années sont marquées par un « boom minier » sans précédent. La montée vertigineuse du prix des métaux a pour conséquence une explosion de ruées de nature spéculative et la conquête de nouveaux marchés. Dans ce contexte de grande demande mondiale, l'accélération et la maximisation de l'exploitation des ressources minérales reconfigurent l'échiquier socio-économique. Ces recherches pionnières entourant le développement minier se déclinent alors en deux voies. D'une part, on assiste à la reconnaissance des droits des Premières Nations (*indigenous communities*) –

le droit par exemple des Autochtones d'avoir autorité sur leur propre affaires, la volonté de leur accorder une certaine forme d'autodétermination²⁶ – principalement caractérisée par l'établissement, en 1982, du *United Nations Working Group on Indigenous Populations*. Les droits consentis contribuent à alimenter les mouvements autochtones et la défense des droits ancestraux reconnus dans les constitutions nationales. En cherchant à lier la marginalisation des peuples autochtones et le développement effréné de l'industrie minière, ces études mettent également en lumière l'importance de l'intervention des ONG dédiés aux droits autochtones (Connel & Howitt, 1991; Pritchard, 1998; Ali & Behrent, 2001).

Dans une autre voie, les études pionnières entourant le développement minier s'emploient quant à elles à considérer les impacts des opérations minières sur les communautés locales comme leur dépendance économique (Davis, 1977; Bunker, 1984). En se penchant sur le « mythe de la modernisation » en Zambie (ancienne Rhodésie du Nord), avec l'industrialisation de la *Copperbelt*, c'est-à-dire l'implantation des mines de cuivre durant les années 1920, Fergusson (1999) démontre que le développement économique s'est cristallisé autour des valeurs et des pratiques occidentales. Fondée sur le « modèle par enclave », la modernisation vient éroder les solidarités ambiantes et la représentation ancestrale de la terre. Sur le plan théorique, l'analyse de Fergusson démonte pièce par pièce le mirage de la *mining town* sous le coup duquel les populations locales se soumettent aux éventuels progrès de la modernité dont bénéficie, dans les pays occidentaux, la *working class*.

Si, en effet, les mutations des économies locales ont fait l'objet d'études sur le développement de l'industrie minière, les méfaits écologiques imputés, à tort ou à raison, à l'industrie minière ont été tardivement mis en exergue. Ainsi, les formes de résistance et les luttes collectives générées par l'économie gouvernée de l'extérieur n'ont guère été prises en compte. Si les répercussions écologiques ont été envisagées en théorie, elles tardèrent à être collectivement reconnues, c'est-à-dire mises sur la rampe de la critique par la société civile elle-même qui, comme nous le démontrerons, contribue radicalement

²⁶ Pour une perspective générale sur la montée des formes de reconnaissance juridique et de l'objet « droit autochtone », se référer aux travaux de Russel Lawrence Barsh et plus précisément de son article : « Indigenous Peoples : An Emerging Object of International Law » (1986).

au réaménagement de l'espace public. Certes, il faut attendre le milieu des années 1990 avant que l'on puisse bénéficier d'une étude au sujet de ces profondes répercussions (Ripley & al., 1996). Dans la foulée, nombre d'études de cas cherchent plus récemment à connaître les conséquences du développement minier sur l'environnement.

La pénétration de plus en plus importante de la question écologique au cœur des travaux en sciences sociales contribua sur le coup à mettre en lumière la montée d'une conscientisation environnementale (et la reconnaissance des multiples impacts de l'industrie extractive) mais sans toutefois alors, offrir un portrait approfondie de cette dynamique. Les dommages collatéraux de cette industrie sont le prétexte à des études empiriques (Hyndman, 1994; Kirsch, 2001), mais restent encore aujourd'hui passablement ignorés. La manifestation de résistance, voire la lutte collective contre des projets miniers (Taylor, 1995; Paterson, 2000), principalement sous l'aspect écologique, font foi de la réaction des populations locales et de leur souci de préserver leur environnement. Si, pour certains, ces mouvements de contestation découlent du *global ecological imaginary* (Hamilton, 1990), les analyses des luttes collectives à propos du développement minier témoignent aussi dans cette voie de la solidarité entre Autochtones et personnes non autochtones (Conklin et Graham, 1995) tout comme dans d'autres cas de la possibilité même de résistance au sein de la structure de la *mining-town* (Aubé, 2009).

Ces « nouvelles » forces de contestation sont loin d'être marginales. Elles constituent à nos yeux un observatoire privilégié des transformations que subissent différentes institutions modernes et dont la *mining-town* prend valeur de symbole. En d'autres mots, les résistances écologiques deviennent pour ainsi dire le nouveau pivot de l'espace public (Lascoumes, 1992) et, par-là, des remises en question de l'organisation même de la cité. Comment concevoir ce nouveau pivot ? D'où tire-t-il sa source ? Et quelle en est sa conséquence ?

Une des pistes théoriques que nous proposons de suivre ici est celle développée parallèlement par les sociologues Anthony Giddens et Ulrich Beck pour qui, aujourd'hui – plus que jamais auparavant – la société est *confrontée à elle-même*. Le développement économique, le progrès technique, la politique des gouvernements et des entreprises, en

somme, pour dire simplement, les différentes formes institutionnelles, se voient constamment interrogées. Dans l’appréhension des conséquences écologiques, plus rien n’est extérieur à la production de la société elle-même. Dans cette tempête, où l’organisation de la société ne peut plus ignorer les préoccupations environnementales, c’est du même coup le rapport entre expertise et science qui se trouve emporté, principalement par l’avènement de ce que ces auteurs nomment la modernité réflexive.

On peut ainsi avancer, avec certaines réserves toutefois, que la conséquence se trouve dans l’échec des gouvernements et des entreprises, mais surtout de la science elle-même de moins en moins capable d’offrir l’assurance du progrès technologique et de la croissance économique. La société du risque en est le cadre. La crise écologique pousse à de nouvelles dynamiques sociétales, dont ce chapitre tâchera humblement de dresser certains contours.

3.2. *De nouvelles questions*

Les luttes écologiques, en entrant dans l’arène, imposent de repenser les paramètres politiques pour ne pas dire des nouvelles formes d’argumentations et de justifications (Lafaye et Thévenot, 1993). L’espace semble ainsi mouvant. La démocratie telle que conçu à travers les institutions politiques laisse graduellement place à des formes de *démocraties expérimentales* – dont nous proposons d’élucider certains rouages.

Dans ce sens, les différentes résistances populaires (écologiques) redéfinissent les possibilités d’action en remettant en question non seulement des modèles de développement enracinés au sein des institutions centrales de la modernité – celle qui a joué un rôle de premier plan au sein de la structure industrielle moderne – mais aussi les rapports étroits des pressions économiques et de l’instrumentalisation de l’appareil politique. En tant que levier critique, ces luttes collectives ouvrent de nouvelles fenêtres à

l'analyse sociologique, et dont l'arène est de plus en plus apparentée à ce que Beck nomme le « subpolitique ».

Les structures institutionnelles publiques sont-elles ainsi impuissantes à résoudre les enjeux environnementaux et à faire face à ce nouveau pivot critique ? Ces résistances écologistes remettent-elles en cause des « ordres de légitimité » au point d'en fracturer la constitution et la *nature* ? Enfin, au regard de la modernité réflexive, ces luttes ouvrent-elles de nouvelles communautés de référence dont le risque associé au bien commun en constitue le nœud gordien ?

3.2. *Société réflexive et question écologique*

Les réflexions sur les risques environnementaux surgis de la modernité prennent corps au fil de l'œuvre du sociologue britannique Anthony Giddens et principalement par ses deux courts volumes *Consequences of Modernity* (1990) et *Modernity and Self-Identity* (1991). Selon cet auteur, la formation de la conscience environnementale s'explique à la lumière de ce qu'il nomme la modernité réflexive (ou modernité avancée). La croissance économique et le déploiement scientifico-technologique se révèlent les principaux leviers de la modernité. La modernité s'est manifestée avec éclat en s'opposant à la tradition :

In class-divided societies, production does not greatly transform nature, even where, for example, major schemes of irrigation exist. The city is the main power-container and is clearly differentiated from the countryside but both partake of the “content” of the natural world, which human beings live both “in” and “with”, in a connection of symbiosis. The advent of industrial capitalism alters all this. When connected to the pressures of generalized commodification, industrialism provides the means of radically altering the connections between social life and the material world (Giddens, 1985 : 146).

Dans son livre *Les conséquences de la modernité* ([1990]1994), cet auteur affirme ainsi que la modernité se forme en vertu de la réflexivité de la vie sociale moderne

correspondant à « l'examen et la révision constante des pratiques sociales, à la lumière des informations nouvelles concernant ces pratiques mêmes, ce qui altère constitutivement leurs caractères ». Les acteurs sociaux ont dans cette voie de nouvelles connaissances pour s'inscrire dans le monde²⁷, le connaître, le comprendre et le mettre à distance pour en faire la critique. La modernité réflexive se forme donc en s'opposant à la tradition, entendue comme le respect du passé, par la reproduction de ses symboles et des rites sociaux associés à différentes institutions qui se perpétuaient de génération en génération (sans véritable remise en question). La modernité réflexive vient subitement ébranler plusieurs des certitudes qui lui étaient inhérentes.

En effet, la radicalisation de la modernité s'est faite à travers ce retournement fondamental : la société est (plus que jamais) confrontée à elle-même. Elle n'est donc plus cantonnée dans les assurances du passé et une croyance « naïve » inspirée par les mécanismes régulateurs que sont les institutions modernes intimement liées au progrès technique et à la croissance économique illimitée. Si pour Giddens, la (première) modernité repose sur quatre principales dimensions institutionnelles qui peuvent être envisagées comme fondement des mécanismes régulateurs – *industrialism*, soit la transformation de l'environnement par un environnement créé, *capitalism*, l'accumulation du capital dans un contexte de concurrence marchande, *surveillance*, c'est-à-dire le contrôle de l'information et de l'encadrement social, et enfin le *military power*, le contrôle du sens de la violence dans un contexte de « guerre industrielle » – au sein de la modernité réflexive, ces mécanismes sont cependant au cœur d'une crise de légitimation.

De fait, l'institutionnalisation du doute, le désenchantement de la science et le danger inhérent caractéristique de la science moderne mis de l'avant par Bauman (1993) sont trois éléments centraux dans la remise en question des piliers de la modernité. La question écologique en est le moteur. En effet, « the constant influx of new information

²⁷ Par cette formule nous souhaitons simplement dire que les individus se conforment à des règles de conduite, des valeurs et des normes, en vertu desquelles ils établissent leurs relations mutuelles et à la fois conflictuelles. La modernité réflexive ainsi conçue comme rapport « de distance » critique par ces nouvelles informations au gré desquelles ils évoluent se réfléchissent dans ces modalités de conformité qui sont dans cette voie une autre façon d'entrer en relation, non seulement avec les autres, mais aussi de manière globale, avec le monde (ou pour dire autrement la société).

on the ecological consequence of social practices and institutional arrangements results in a continuous redirection of the core institutions » (Mol, 1996 : 316). Différentes lames de fond sont ainsi continuellement en train de percuter le cœur de ces institutions à partir desquelles, on pourrait dire, se fait sentir une radicalisation fondamentale du rapport au monde.

3.2.1. *Institutionnalisation du doute et déploiement du risque*

La société moderne peut être comprise, dans sa première phase d'industrialisation et d'urbanisation, par le « principe d'assurance ». Pour dire les choses simplement, dans les sociétés traditionnelles, les conventions sociales et l'ordre social (soit la prégnance des *statuts*) régis par une économie nationale unifiée s'instituent comme pierre angulaire des relations dans lesquelles les individus se lient les uns aux autres, au sein d'un rapport à la nature relativement stable. Du point de vue de l'environnement et de l'écologie, les promesses de la modernité quant au progrès et au développement économique n'ont pas encore subi de désillusion. La référence au passé est « garante de l'avenir » et les risques écologiques associés au développement sont encore relativement marginaux. Dans le giron des sciences sociales, si l'on connaît très bien les impacts des conséquences du développement économique capitaliste et la croissance exponentielle des forces productives dans le processus de modernisation, principalement sous la plume de Karl Marx, la question écologique est relativement en arrière-fond, l'avant-scène étant réservée à *la question sociale*.

Au cœur de la société réflexive, ce procès du développement capitaliste se fait ainsi davantage par l'intégration de la crise écologique qui elle-même devient la nouvelle pièce maîtresse de la scène sur laquelle se joue ce procès. Par voie de conséquence, l'incorporation des enjeux environnementaux reformule autrement les questions en ouvrant de nouvelles fenêtres vers l'horizon : la société devient une forme inscrite dans la projection dont le déploiement des *risques* est l'un des éléments les plus manifestes. Si la

définition de la crise environnementale reste intimement associée aux notions de surexploitation des ressources naturelles par le *capital* et à l'accroissement des forces productives, elle l'est toutefois dans une toute autre compréhension.

En effet, selon Giddens ([1990]1994), cette rupture avec la tradition s'est non seulement faite par l'examen et la révision constante des pratiques sociales, mais aussi principalement par la « réorganisation réflexive » de ces mêmes relations, laquelle a fait apparaître de nouvelles formes de critiques dans l'orbite politique. En d'autres termes, il est apparu de plus en plus clair que la reconnaissance du risque en tant que risque – c'est-à-dire issu d'un environnement créé – s'est métissée d'une compréhension du rapport à la société envers elle-même et de ce qu'il est commun de nommer, dans le langage courant, « l'empreinte écologique »²⁸. Avec une montée exponentielle d'une conscience environnementale, la modernité s'est donc pensée, bien que tardivement, à travers un procès, celui de produire, dans son sillage, des doutes sur ses propres promesses de développement et de progrès.

Ces promesses ont graduellement laissé place à des désillusions. En effet, par la médiation de la question écologique, les risques associés à la modernité sont entrés en interférence avec le système de production capitaliste qui est devenu lui-même sujet à de profondes remises en question, autant de ses formes d'exploitation, d'appropriation que de dépossession qui en somme, se sont rapidement cristallisées autour de la question du caractère de la finitude des ressources. Marx ne notait-il pas déjà, dans le *Capital*, le problème de la fertilité des sols dans l'agriculture capitaliste, de la durabilité des terres dans les formes intensives de production, ou encore des monocultures asséchant la pluralité des cultures ?

Aujourd'hui, cependant, le regard se pose d'une tout autre façon sur ces principes (non plus uniquement en termes de valeur marchande) sous-jacents aux modes de

²⁸ Pour une analyse sociologique de cette notion d' « empreinte écologique » en lien avec les processus de modernisation, se référer au texte de Richard York *et al.*, (2003) *Footprint on the Earth : The Environmental Consequences of Modernity*, lequel apporte une excellente illustration des différentes conditions matérielles fondamentales qui expliquent les variations dans les impacts environnementaux et des mesures possibles pour les comprendre. Les auteurs notent ainsi : « calculation of the ecological footprint is based on the fact that it is possible to track most resources flows, resources consumed, and wasted flow. The flow and consumption patterns can be converted into the biologically productive land areas necessary to provide these survival benefits ».

production : « il permet en effet d'identifier les formes collectives d'accès à la nature responsables des déséquilibres environnementaux actuels, et ainsi de concevoir à nouveaux frais la grande séparation qui caractériserait la modernité » (Charbonnier, 2012). Les actions collectives de la société civile ont été dans ce sens un précieux indice pour constater ces déséquilibres et aussi, à certains égards, mettre à mal la légitimité des formes classiques de justification industrielle moderne. Plus précisément, comme nous le verrons, les préoccupations en matière d'environnement « constituent une ressource active pour questionner et mettre en cause, sur un certain nombre de points précis, la légitimité des autres modes d'évaluation et de justification à dire le bien commun » (Lafaye & Thévenot, 1993).

Les risques écologiques, et surtout leur reconnaissance en tant que produits de la société elle-même, ont porté ainsi un coup dur à ces « modes d'évaluation » dont les formes de connaissance scientifique occupent une place de premier plan. Un doute s'est imposé et dont a jailli de profondes remises en question de principes. En suivant les intuitions de Giddens à ce sujet, on arrive ainsi à penser qu'au principe d'assurance est venu se greffer le principe de *précaution*²⁹ qui a été accompagné de nouvelles modalités de connaissance sur ces risques ancrés au sein des pratiques de développement capitaliste.

À cet égard, le procès de modernisation devient *réflexif* (le principe de précaution s'infléchissant dans la pratique) et se traduit ainsi par un doute généralisé non seulement sur le développement et l'introduction de technologies et de techniques dont certains *effets induits* (et pervers) ne sont pas sans danger, mais également, sur quelques points précis, sur la science elle-même comme instrument de légitimation et de justification; instrument confronté à différentes modalités d'engagement militants et experts.

²⁹ Pour F. Ewald (1996, 2008), ce principe de précaution qui a su s'imposer dans l'arène publique depuis les années 1970 est devenu ni plus ni moins synonyme de « politique de sécurité ». Cette nouvelle philosophie politique du principe de précaution, dit-il, est en somme un ensemble de « faits à la fois sociologiques, juridiques et réglementaires [qui] laissent penser que nous sommes les acteurs d'une transformation profonde qui annonce la reformulation de la problématique de la responsabilité ».

3.2.2. *Résistance, expertise, et « désenchantement »*

Toujours selon Giddens, « la réorganisation réflexive des relations sociales » n'a pas eu comme corolaire un contrôle accru des institutions (mécanismes régulateurs), qu'elles soient juridico-légales ou politico-administratives. Au contraire, la reconnaissance des risques issus de l'environnement créé par le développement industriel s'est soldée par une confiance de plus en plus marquée dans ce que Giddens nomme des « systèmes-experts ». Sur l'élan, on aura tort de penser que cette confiance dans ces « systèmes-experts » se fait de manière totalement aveugle. Cette articulation entre accroissement de la perception des risques et formation de ces systèmes ne se donne pas sur un plan linéaire, mais bien à travers un jeu à double tranchant, puisqu'il s'agit à la fois de « faire confiance » tout en sachant « mettre en perspective » les connaissances (scientifiques) qui fondent ces arrangements sociaux. Cet élément est fondamental : « in modernity reflexivity takes place via a "double hermeneutic". In the double hermeneutic reflexivity of self-monitoring is mediated through expert-systems » (Giddens, 1990 : 113 dans Lash 1993).

La perception des risques par les profanes s'accompagne d'une distance envers la science qui est de moins en moins capable d'apporter une *assurance* sur ces mêmes risques. L'institutionnalisation du doute a désenclavé la science en la ramenant sur le « plancher des vaches » et en l'interrogeant constamment sur les multiples conséquences du développement et de l'accélération de la production des connaissances technoscientifiques (par exemple, sur les techniques de forages, l'exploration minière, l'utilisation de pesticides, la prolifération des OGM, ou encore l'énergie nucléaire). Les problèmes écologiques viennent modifier les enjeux de fond. En questionnant certains modes d'évaluation et le *statut* des scientifiques en ce qui concerne les risques à la fois présents et futurs (c'est-à-dire dont la probabilité est déjà existante), on voit apparaître de nouveaux joueurs dans le tableau et dont la place légitime tend à se concrétiser dans les rapports de force dont l'*enjeu* se situe, en grande partie, dans la définition même de ces risques.

De surcroît, on assiste ainsi à une « mise en risque » qui conduit à une sélection et à une hiérarchisation collectives de ces dangers potentiels. Corrélativement à une montée des incertitudes en ce qui concerne les risques environnementaux, une transformation de l'espace public et de ses divisions traditionnelles semble s'opérer : la coupure moderne entre savoir scientifique et connaissance profane paraît (radicalement) s'estomper (Gilbert, 2003). La question écologique, propulsée principalement par les mouvements sociaux et les luttes collectives, tout en imposant de nouvelles légitimités, pose des interrogations critiques qui soulèvent quant aux pratiques et aux limites de l'expertise, mais aussi à certains égards, aux connaissances scientifiques.

Dans un même mouvement, l'institutionnalisation du doute, l'effritement des institutions et le déploiement du risque comme mesure de l'action restructurent les espaces de confrontation (et d'opposition) dans l'arène publique. Pour Giddens ([1990]1994 : 28), le réaménagement de ces espaces se fait principalement sous le coup des systèmes-experts; élément dont l'évaluation du risque et la confiance sont de plus en plus dépendants. Directement associés à l'ère moderne, ces systèmes se caractérisent notamment par le fait qu'ils constituent des mécanismes de « désenchâssement » (*disembedding mechanisms*) et se réfèrent au processus de globalisation et donc de délocalisation, entendu comme *stretching process*. En effet, selon cet auteur, « tout mécanisme de dé-localisation, gage symbolique ou système-expert, repose sur la *confiance*. La confiance est donc une notion fondamentale des institutions de la modernité. Je ne parle pas ici de confiance vis-à-vis d'individus, mais d'instruments abstraits » (idem : 34).

Cette confiance est très ambivalente. D'un côté, par exemple, avec l'arrivée de nouvelles technologies dont l'utilisation entre dans nos vies quotidiennes aussi vite que la production, d'aliments génétiquement modifiés dont l'on connaît à peine la nature, ou de produits chimiques avec lesquels sont fabriqués les vêtements que l'on porte tous les jours, la confiance est de plus en plus nécessaire car sans elle, le monde nous paraîtrait sans cesse « invivable ». D'un autre côté, s'il est difficile de démontrer toutes les menaces que constituent ces différents éléments qui meublent le décor, on ne peut

contenir la crainte toujours et déjà présente de ces risques potentiels, de ces éléments déjà reconnus comme porteurs de danger.

Bien que cette confiance se fonde encore de manière traditionnelle sur la distance face aux connaissances profanes, « l'expertise scientifique à destination politique » (Granjou, 2003)³⁰, est de moins en moins capable d'offrir des certitudes. En effet, dans certains cas, ces certitudes, pourtant élevées dans les discours au rang « d'infaillibilité », ne cessent d'être démenties. À la lumière par exemple de catastrophes nucléaires (Tchernobyl, Three Mile Island, et plus récemment Fukushima) avec lesquelles on parlait pourtant d'un risque « zéro », et on pourrait également souligner bien d'autres catastrophes écologiques (dont la marée noire dans le golfe du Mexique), une funeste liste ne cesse de s'allonger et ce, de manière exponentielle.

Au regard de ces catastrophes environnementales, les critiques écologiques radicales réaménagent la mémoire collective. Chaque « accident » et même les risques potentiels – reconnus comme tels – démontrent ouvertement et d'une manière toute singulière, les limites de certains « modes d'évaluation », qui ne cessent, dans ce sens d'être désavoués. Au cœur de ce lien de confiance dont les tensions sont palpables, des groupes de la société civile ouvrent des fenêtres alternatives dans le domaine du savoir qui conduisent ainsi à des affrontements dans et par la science. En effet, il se constitue, dans ces combats de définition et de perception des risques écologiques et de santé publique, par exemple, de nouveaux espaces de légitimation qui fragilisent dans un sens, les démarcations entre profanes et experts. Ces confrontations ouvrent de nouvelles voies politiques tout en contribuant à reformuler le statut de certains savoirs scientifiques qui, d'une certaine façon, remettent vivement en avant plan ce postulat : « même chez les philosophes, les meilleurs défenseurs à la certitude de la science, reconnaissent, comme

³⁰ Dans une note de recherche, Céline Granjou (2003) rend compte de manière éloquente du rapport entre expertise et politique. La problématique de l'expertise est ainsi conçue, au sens large, comme « l'intégration des savoirs scientifiques dans un processus de décision politique ». Dans les modes de gestion publique, principalement dans le champ environnemental, une interrogation s'est inscrite de manière particulièrement aigüe en ce qui concerne « le rôle et les modes de fonctionnement de l'expertise scientifique ». Dans l'élan, on voit de manière inédite des incertitudes et des controverses qui mettent en cause « la légitimité de sa forme traditionnelle » qui deviennent en somme, selon cette auteure, « le nœud d'un nouveau "cadrage" des relations entre science, politique et société, tendant à redéfinir la confiance que cette dernière peut accorder à la première ».

Karl Popper, que “toute science repose sur des sables mouvants” » (Giddens, [1990]1994 : 46).

3.2.3. *Des dangers inhérents aux risques latents.*

Si les risques associés à la modernité sont aussi anciens que ce développement lui-même (Beck, 1986[2001]), la question écologique quant à elle ne sait que bien tardivement imposée dans le giron de la sociologie. En « renversant » le rapport au monde, avec une société continuellement confrontée à elle-même, l’analyse au regard d’une modernité réflexive pose d’une manière tout à fait éloquente de nouvelles conditions historiques et politiques. Elle capte la nouveauté : celle d’un procès intenté aux formes de la science moderne. Au sein de ce procès, par la mise en perspective de son incapacité à maintenir une assurance dans le progrès technique le principal cheval de bataille de la critique sociale – porté en grande partie par les groupes écologiques –, celle-ci se joue dès lors sur deux tableaux. D’une part, cette critique garde les prémisses d’une remise en question du déploiement et de l’accélération de l’économie (par sa tendance à se détacher des autres institutions sociales) et de la technique, qui exercent une pression constante et de plus en plus significative sur nos vies par les mutations profondes qu’elles engendrent dans leur sillage (paupérisation, polarisation des classes sociales, pénurie de logements, déstructuration du tissu social, contamination par la pollution, etc.), d’autre part, cette critique sociale remet également en doute des « modes d’évaluation et de justification » de la rationalité scientifique et son aura de prétention.

Selon Bauman (1993 : 203), l’enchâssement des hypothèses sociales au sein de l’analyse technique introduit des possibilités de soupçons et des doutes, mais surtout, cet enchâssement semble converger vers une « impossibilité de l’objectivité³¹ » dans la

³¹ Le sens de cette affirmation ne doit pas aboutir à un malentendu. Cette « impossibilité de l’objectivité » doit être ici entendue selon la conception bien précise et finement décrite par Ulrich Beck selon laquelle, au cœur de la société du risque, « de fait, lorsque l’on établit l’existence de risques, on échappe à la distinction entre dimension objective et jugement de valeur. Les critères moraux ne sont pas convoqués ouvertement,

réalisation de la science et de la technique. Par hypothèses sociales on doit ainsi comprendre les remises en question radicales que soulèvent les luttes collectives en termes principalement d'environnement, de santé publique, pour tout dire de bien collectif et qui, par leur mise à l'épreuve « de terrain », et par leur éventuelle contre-expertise, abordent de manière alternative la question des *risques latents* du développement et ce, par l'élaboration cohérente de nouvelles justifications. En d'autres termes, on assiste à des mouvements de résistance contre des formes du développement, mais aussi, directement, à un débat sur les enjeux de définition des risques et des dangers immédiats et potentiels. C'est pourquoi, dans cette « cacophonie » d'experts, de contre-expertises, de « systèmes-experts », le discours scientifique, principalement son objectivité, subit une forte pression sous laquelle ses qualités reconnues sont remises en question. Fragmentation des connaissances écologiques ? Déploiement d'opinions publiques par rapport à ces formes de savoir ? Ouverture vers une démocratisation du « fait » scientifique dans ce champ ?

Certes, le paysage est particulièrement composé de ces confrontations entre ces formes de justification et dont l'aspect écologique détonne par sa vivacité. Au sein de ces confrontations majeures, dont les impacts sont loin d'être tous observés, on assiste de manière concomitante à une mise sur la sellette des conséquences du développement économique et technique; leurs risques *induits*, présents et potentiels sont autant de dangers desquels on doit, collectivement, se méfier. En reconnaissant le danger inhérent à la science, le paysage est ainsi marqué par des mises en accusation de plus en plus nombreuses; contexte propice à la fermentation de phénomènes de « vigile populaire ».

Dans le domaine du risque, et particulièrement des risques écologiques, « la recherche scientifique marche en rougissant sur les traces de cette “hostilité à la technique” qu'elle était censée apaiser » (Beck, 1986[2001] : 55). Désavouée devant la crise environnementale, l'opinion publique réaffirme la nécessité d'être prise en compte dans les décisions qui l'impliquent directement. Cette science ne peut plus fonctionner en

ils prennent la forme d'une «*morale quantitativo-théorico-causale implicite*». Ainsi, dès que l'on étudie les risques, on se livre à une «*morale causale objectivée*» qui suppose souvent une conception conventionnelle de la science. Les jugements sur le risque sont les jugements moraux de la société scientifiée » ([1986], 2001 : 389-390).

vase clos. Le développement industriel et plus spécifiquement toute forme d'élaboration de projets associés à l'exploration ou l'exploitation de richesses naturelles impliquent des dangers au regard desquels les discours des populations locales, bien qu'ils ne soient pas considérés dans l'orbite scientifique comme « légitimes »³², n'impliquent pas moins un remaniement de l'espace public.

Tel est ici, peut-être, l'un des enjeux politiques incontournables de cette modernité réflexive dont le sociologue Anthony Giddens (1994 : 137) offre un portrait des plus éclairants : « les connaissances par les profanes des environnements à risque constituent l'un des problèmes de “relation publique” auxquels sont confrontés ceux qui cherchent à entretenir la confiance des profanes envers les systèmes-experts ». Tel que mentionné plus tôt, ces connaissances des risques immédiats et latents submergent l'arène publique pour devenir une dimension saisissante des débats politiques.

En ouvrant cette boîte de pandore sur les environnements à risque, la société marche sur des charbons ardents. Les diverses luttes entourant le bien collectif (qu'elles soient portées par des considérations environnementales, de santé publique ou encore les deux à la fois), entrent sur la scène en posant de nouveaux diagnostics et de nouvelles exigences de validité. Devant une population de plus en plus vigilante et critique on doit nécessairement travailler cette confiance, particulièrement dans ce contexte de modernisation réflexive où, pour paraphraser Ulrich Beck, « dans les faits, les conséquences réelles sont plus imprévisibles que jamais ». Cette confiance est de plus en plus nécessaire. Les connaissances par les profanes des environnements à risque sont continuellement alimentées par une contre-expertise (critique) qui elle-même pose de nouvelles règles et dans la même veine, impose à la science de « calculer » et donc de « démontrer » que les inquiétudes soulevées par la critique sociale ne sont pas « justes ». Les rouages grincent; on s'en rend compte « dès lors que l'on opère une distinction systématique entre *calculabilité* des conséquences extérieures réelles, et *prévisibilité* immanente de ces mêmes conséquences » (Beck, 1986[2001] : 379). En effet, la notion

³² Nous entendons ici simplement la distinction traditionnelle entre savoirs experts et savoirs profanes relative à la verticalité de la connaissance.

de risque latent opère un changement de registre dans le débat et aspire dans le même mouvement les notions d'expertise, de contre-expertise, et de science.

La prise de conscience généralisée de ces dangers, par la pénétration constante (et systématique) dans la sphère publique des risques engendrés par le développement des formes économiques du capitaliste, s'instaure comme un enjeu central, pour ne pas dire un aspect incontournable des pratiques politiques – où la participation des acteurs sociaux aux différents débats, bouleverse, mais non nécessairement porte en déclin, la structure et l'interdépendance des institutions sociales. En ce sens, les différentes luttes collectives contre des projets de développement sont des observatoires de choix, puisqu'elles soulèvent la permanence des questions traditionnelles y étant associées, mais également les processus historiques en cours dont la modernité réflexive est le cadre.

3.3. *Société du risque : fondement du lien social ?*

Ces transformations sont radicales. Et elles imposent de comprendre ces tensions qui fragilisent les fondements de la société moderne. Au cœur de ces interprétations entourant les procès correspondant à la modernité réflexive, comme nous l'avons vu, la sociologie d'Ulrich Beck occupe une place de choix. Tout comme Anthony Giddens, Ulrich Beck fonde sa théorie en partant du postulat selon lequel, contrairement à toute culture antérieure (ou phase antérieure), notre société est aujourd'hui *confrontée à elle-même*. Pour le dire clairement : « les sociétés sont devenues des manufactures de risques... » (Latour, 2001). Beck saisit ainsi la nouveauté du monde contemporain dans les formes qui structurent la vie sociale. Pour ce faire, l'auteur pose un diagnostic inusité : « dans la modernité avancée, la production sociale de richesse est systématiquement corrélée à la production sociale des *risques* (...) ce changement de catégorie est également lié à la croissance exponentielle des forces productives dans le processus de *modernisation*, croissance qui donne naissance à des risques et des potentiels de mise en danger de soi-même dont l'ampleur est sans précédent » (Beck,

1986[2001] : 35). Dans la modernité avancée, la critique écologique occupe une place de premier plan puisqu'elle exerce une pression grandissante sur la reconnaissance de ces risques. Et la production de ces risques incite à penser que les lieux de résistance populaire écologique et leur articulation à l'expertise se donnent à voir sous le signe d'une pluralisation des modes de connaissance dont la justification est de plus en plus légitime.

Légitimité qui se fonde en majeure partie sur le fait que les populations locales n'ont jamais semblé si proches, si concernées, et si *interpellées* par les enjeux qu'expriment les discours d'experts et les contre-expertises, dessinant ainsi de nouvelles formes de participation politique. L'ouverture de cette boîte de pandore sur les environnements à risque accélère les remises en question et les modes de justification qui eux-mêmes doivent constamment répondre aux assauts de la critique. Les populations locales sont amenées à se prononcer, à prendre parti, puisqu'au final c'est justement à elles que s'adresse l'« acceptabilité sociale » et (en dernier lieu) la possibilité de refus d'un quelconque projet industriel, minier ou encore de l'incorporation de nouveaux produits chimiques dans la vie de tous les jours. Lorsque le nerf de la guerre repose sur les informations et les savoirs experts transmis au public, non seulement ces connaissances sont-elles démenties et reformulées par les groupes de pression écologiques eux-mêmes constitués en « système-expert », mais l'opinion publique, pour parler avec Beck, « est de plus en plus sensible à la nécessité d'agir ». Et tel est l'arrangement *politique* de ce nouveau lien social : « la société du risque est potentiellement une société *auto-critique* ».

La forme de ce lien social est ainsi directement soumise à ce processus suivant lequel « les références et les conditions de la critique y sont toujours fournis sous la forme des risques et des menaces » (Beck, 1986[2001] : 389). Les références de l'action sont alors tout à fait propices à rassembler et à créer des solidarités locales, tout comme globales, autour de ces perceptions du risque (et également intimement guidées par le principe de *précaution*), qui se matérialisent dans un rapport au monde, rapport de résistance et de lutte pour le bien commun – qui est lui-même sujet, dans ce contexte, à cette constante improbabilité de l'avenir : conditions dans lesquelles s'inscrivent les

mouvements sociaux écologiques et leur faculté critique de transmission de connaissances *empiriques* sur la production exponentielle de ces risques et de leur « mise en danger »...

Tel que présenté précédemment, cette mise en danger, qu'elle soit individuelle ou collective, est intrinsèquement liée, au sein de la modernité réflexive, à notre rapport à l'expertise, à la contre-expertise et *de facto*, à la science. En effet, la montée d'une conscience environnementale aigüe transforme la société qui ne se regarde plus à partir du même objectif. La fragilisation du projet moderne, associé au progrès et à la technique, modifie la *nature* de l'espace politique duquel les mobilisations collectives écologiques font entendre leurs voix dans et hors les canaux institutionnels qui, tout en comprenant de plus en plus leurs rouages, se répercutent de manière frontale dans les processus décisionnels. En somme, les liens sociaux se tissent au regard des risques qui, d'une certaine façon, « matérialisent » le présent, à partir d'une vision de l'avenir. Effet domino qui ne cesse de rappeler que cette « société » est entrée dans un « collimateur à certitudes ».

3.3.1. *Contingence, « crise de l'avenir » et bien collectif*

Le processus de modernisation, on le sait, est un procès réflexif. La montée d'une conscientisation environnementale parallèle à une reconnaissance et l'institutionnalisation concrète et tangible de la question écologique comme éléments fondamentaux de l'espace public imposent une réponse politique. En effet, « plus les risques augmentent, plus on doit promettre de sécurité, et il faut constamment répondre aux assauts d'une opinion publique vigilante et critique par des interventions cosmétiques ou réelles sur le développement technico-économique » (Beck, 1986[2001] : 37).

Dans cette voie, cette crise de l'avenir donne un souffle vigoureux aux justifications écologiques. Au sein de cet océan d'incertitudes dans lequel la science a peine à réduire les inquiétudes des citoyens et citoyennes vivant ces situations de mise en

danger, les luttes collectives – montées en expertises – contre des projets industriels ou miniers par exemple, offrent des alternatives à cette opinion publique qui est paradoxalement de plus en plus démunie face aux « connaissances expertes ». La vie politique qui doit promettre plus de sécurité est confrontée de plein fouet par cette contingence qui ouvre la voie à un « nouvel ordre » de justification. La définition des risques en est la pierre angulaire. Et cette question définitionnelle est projetée sur la scène avec grand retentissement. Devant une méfiance et une critique montée en « système-expert », de quelle manière justifier de tels projets industriels ? Comment les discours justificateurs reposent-ils eux-mêmes sur l'expertise et les travaux scientifiques ? Et enfin, quelles sont les nouvelles modalités de confrontation dans l'arène publique – où force est d'admettre que les tentatives répétées d'atteindre supposément un « risques zéro » convaincant, le cas échéant, de moins en moins ?

On observe ainsi, en aval, que les multiples tentatives de la *politique* et des experts (soi-disant indépendants) de réduire la représentation des dangers associés au développement industriel a un effet explosif lorsque les décisions politiques en amont imposent aux populations locales une *acceptation* de ces risques. Conséquence de quoi : le problème de la responsabilité sociale se pose de façon irrévocable (Beck, 1992) à l'intérieur des catégories de pensée qui se structurent dans et par la contingence, soit dans ce sens de l'éventualité, toujours et déjà-là, des dangers et des risques.

La crise de l'avenir dans lequel se jouent ces confrontations dans l'arène publique devient inséparable de la question du bien collectif. Le problème majeur se situe alors dans la légitimation de ces savoirs devant une opinion publique non seulement vigilante et critique, mais également dans la pénétration de plus en plus importante de groupes écologiques qui ne cessent de mettre en doute les connaissances produites dans le champ de « l'expertise science à destination politique ». Comme le posera l'analyse subséquente, ce processus de projection continue des risques est pourtant bien ancré dans cette irréductibilité matérielle du lieu, et des différents rapports au territoire qui agit comme référent « réflexif » et dont le *sens* se pose comme élément de justification dans la structuration du lien social.

En réalité, la science est confrontée à une critique qui est fondamentalement différente de ce qu'elle a connue traditionnellement. Bien que par exemple les mouvements environnementaux continuent de formuler des connaissances fondées sur les conséquences et les dommages du développement, ces critiques reposent de plus en plus sur une appréhension du *futur*, sur la notion de bien commun et sur la potentialité de ces risques. Les enjeux sont énormes puisque le terrain de la politique (et corrélativement de l'expertise scientifique) se déplace également de manière générale vers la projection. De fait, la nature spéculative de cet ensemble explicatif déracine certains fondements traditionnels : « les risques ont donc forcément partie liée avec la prévision, avec des destructions non encore survenues mais menaçantes, dont la réalité présente réside justement dans cette dimension à venir (...) les risques désignent un futur qu'il s'agit d'empêcher d'advenir » (Beck, 1986[2001] : 60-61).

D'une certaine façon, l'expertise scientifique doit intervenir sur ce terrain si elle veut maintenir sa légitimité et occuper la place (unique) qui lui revient en tant qu'institution fondamentale de production de connaissances. Une ambivalence est cependant remarquable. Au moment où les lieux de résistance populaire prennent de l'ampleur entourant la question écologique, et qu'ils s'articulent parallèlement de plus en plus à une expertise scientifique, le milieu scientifique lui-même est confronté à ces conditions d'existence où « la crise de l'avenir » expose brutalement l'ampleur des dangers environnementaux. Enfin, dans cette société du savoir, les confrontations politiques sur la base des connaissances formulées en expertises donnent jour à de nouveaux défis pour la démocratie.

Dans cet élan, l'opinion publique au sein de la société réflexive s'« expertise », devient de plus en plus vigilante et capable de formuler des critiques en termes scientifiques qui s'infléchissent dans la sphère publique en tant que « problèmes politiques ». La pénétration du risque dans toutes les sphères de la vie sociale a ainsi comme corollaire de fonder une nouvelle forme de lien social dont le carburant est la formulation d'un destin commun conditionné par une crise de l'avenir. Force est de constater que le passage d'une « société productrice de richesses », à une « société productrice de risques » a transformé radicalement notre rapport au monde.

En effet, toujours selon Beck (1986[2001] : 99) cette « crise de l'avenir qui se joue actuellement n'est pas *visible*; elle est une possibilité en voie de réalisation ». Les conséquences sont nombreuses. À titre d'exemple, si les dommages collatéraux d'un développement économique ne sont pas perceptibles en tant que tels, ils n'en sont pourtant pas moins réels, et il en faut d'ailleurs très peu pour que se constitue une réaction en chaîne contre ces *risques potentiels*. Le simple fait de pouvoir projeter cette réalité, fait d'elle une donnée « déjà-là », devenant ainsi mesurable en tant qu'effet à venir et ultimement en tant que potentielle catastrophe...

Insistons sur ce point : la connaissance, la reconnaissance, la justification et la critique de ces risques présents et potentiels deviennent partie intégrante *du* politique. Ces processus cognitifs reliés à la prise de conscience des risques se déploient dans une confrontation qui, de manière subséquente, reformule la constitution sociale de la rationalité scientifique et de l'expertise par la médiation des « systèmes-experts ». Cette critique intimement liée à la question de contingence et de bien collectif est éminemment politique; elle insiste continuellement sur les formes de menace concrète qui induisent, ni plus ni moins, une « mise en danger » de la vie. En somme, ce rapport à la crise de l'avenir, sur fond de bien commun, est corrélatif au fait que : « the environmental issue penetrates into all occupational fields, becomes concrete and manifests in substantive controversis regarding methods, orientations, calculation procedures, objectives, standards, plans, routines, and so on » (Beck, 1997 : 58). En s'imposant avec force dans la sphère publique, la question écologique s'est ainsi posée en termes de *vigilance*, vigilance au regard du futur, et en quelque sorte, en impératif catégorique de responsabilité éthique de la reconnaissance du partage d'un destin collectif.

3.3.2. *Système-experts et formes de rationalités*

La première modernité, qui reposait essentiellement sur le principe d'assurance, s'est ainsi restructurée dans un mouvement où, pour reprendre les termes de Latour

(2001), les sociétés sont devenues des manufactures de risques. La modernité réflexive a ainsi remis en cause ce principe en impliquant une « subite » omniprésence, comme nous l'avons vu, de la contingence comme mode d'évaluation et de calcul prévisionnel. La crise de l'avenir implique la spéculation sur ces risques potentiels. Certes, entre la première modernité et cette modernité réflexive, dont l'exercice est de dresser certains contours, principalement selon l'angle écologique, des changements profonds se sont fait sentir, non strictement dans le politique, mais également dans toutes les sphères de la société. « The main difference in risk here is that in the simple modernity contingency is controlled through the insurance principle; while in reflexive modernity it is monitored by the rational critique of science through the popularization of knowledge » (Lash, 1993 : 6). La critique par les groupes écologistes notamment est donc une lutte dans et pour l'espace de la rationalité.

En effet, d'un côté, différents acteurs de la société civile exposés au risque réel et potentiel présentent des intérêts et des points de vue concurrents à l'expertise, de l'autre la science perd *le monopole de la rationalité* (ou peut-être plus précisément d'un certain statut associé à cette forme de rationalité). Dans cette veine, selon le sociologue Ulrich Beck (1986[2001] : 107), « l'origine de la critique de la science et de la technique et du scepticisme que l'on développe à leur égard n'est pas à chercher dans "l'irrationalité" de ceux qui la critiquent, mais dans l'impuissance de la rationalité scientifico-technique à répondre à l'expansion des menaces et des risques liés à la civilisation ». Pourtant, cette science qui est constamment mise à mal et dans certains cas même désavouée, est aussi le lieu d'une réactualisation d'une opinion publique « irrationnelle » selon les critères mêmes de cette science. Dans ces lieux de confrontation, une tension de justification est constamment palpable. De fait, en avançant sur le terrain de la science, les différents groupes environnementaux doivent se plier aux règles, et principalement à la démonstration de la preuve.

La montée des groupes environnementaux constitués en systèmes-experts altère le rapport entre expertise et science. Ces systèmes-experts, en alimentant constamment une opinion publique de plus en plus vigilante et critique vis-à-vis du déploiement technique et du développement économique par exemple, participent dans le même mouvement à

une *réfutation* de certains savoirs et connaissances sur lesquels l'opinion publique paradoxalement semble manquer d'information. Que se passe-t-il ? Pour dire simplement, pendant que la « science “constate l'existence des risques”, et la population “prend conscience des risques” » (Beck, 1986[2001] : 104), la formulation d'une critique sociale par des groupes écologistes se structurant à partir de nouvelles solidarités avec des membres experts de la société qui opèrent, par ricochet, un décalage entre les formes de savoir. Lorsque les enjeux se posent en termes d'acceptabilité sociale, termes qui trouvent tout leur sens dans les dynamiques de pouvoir structurées par les considérations démocratiques, les communautés locales s'inscrivent dans le débat; elles en sont en fait une « donnée » incontournable de l'équation, elles qui s'abreuvent constamment de critiques *empiriques* et de « mise à l'épreuve ».

La sociologie du risque est ainsi intrinsèquement liée à une politique de la connaissance. Chaque critique formulée à la science doit être prise très au sérieux puisqu'elle renverse l'argument de l'irrationalité du « savoir non scientifique ». On trouve ici les conséquences de la formulation de cette critique montée en systèmes-experts. Dans leurs arrangements mêmes, et alors que l'opinion publique se sent plus que jamais interpellée par ces débats des assertions sur les risques, principalement environnementaux, la perception des modes d'évaluation converge vers des appréhensions sur les situations de « mise en danger » par lesquelles, force est d'admettre, les populations locales sont les premières concernées (quant aux effets et conséquences). Dans ce sens, la validité empirique des hypothèses scientifiques concernant la prévision des risques potentiels, et même les risques actuels, est (parfois) démentie par l'épreuve des faits, par des groupes de citoyens constitués selon une logique de système-expert. Et cette logique est d'autant plus armée de justifications légitimes lorsque dès lors, une population ou un groupe de personnes peut être ou est directement concernée par ces situations de menace, quand bien même leur probabilité peut sembler très faible.

L'élément des plus manifestes dans cette remise en question des connaissances et de formes de justification critique, c'est le fait de voir, même encore aujourd'hui à l'heure où l'on se plaît à reconnaître l'État démocratique, des situations où ce sont des

groupes de citoyens eux-mêmes qui *informent* des risques potentiels des projets industriels, information qui, dans le cas particulier du développement minier au Québec, n'est pas obligatoire... Pour dire les choses abruptement, les encadrements juridiques dans la filiale minérale démontrent leurs limites non pas uniquement dans le sens d'une nécessaire réforme institutionnelle, mais parce qu'ils se doublent d'une conscientisation environnementale source d'information sur les risques présents et potentiels des différents projets d'exploration, eux-mêmes intimement liés à la production de situations de « mise en danger ». Il ne suffit donc pas que les scientifiques déterminent les *taux limites* d'acceptabilité de pollution de l'eau, de l'air, ou des sols pour réduire les inquiétudes. Certains groupes de citoyens veillent et ils éclairent dans leur chemin, de nouvelles voies de connaissance et de critique d'experts.

Dans la perspective d'une « crise écologique », secondée de considérations de santé publique, la définition des risques associés au développement minier par exemple, ne peut plus être l'apanage des experts géologues. Ce qu'il est important, me semble-t-il, de saisir ici, c'est l'observation du phénomène social critique de vigile populaire, phénomène qui donne tout son éclat à la recomposition du politique et des exigences de démocratie. Les conditions de l'expérience, de l'irréductibilité du lieu, du territoire, et de la formulation de preuves empiriques sur le terrain par les groupes de résistance lèvent le voile sur les pratiques de développement et de fait, sur les réponses institutionnelles à ces critiques qui remettent en question : information, connaissance, et modes d'évaluation.

Les processus de conscientisation environnementale et la reconnaissance des dangers potentiels ont une conséquence de taille : « plus l'opinion publique devient sensible au risque, plus il devient politiquement nécessaire de recourir à une recherche *banalisante* » (Beck, 1986[2001] : 476)³³. Dans cette voie, Beck et Giddens se rejoignent sur la notion de systèmes-experts. En s'imposant dans la sphère publique, la formulation d'une critique écologique ouvre de nouveaux espaces de lutte et de résistance. En se radicalisant, ces systèmes accentuent la pression sur la nécessité de réarrangements

³³ À ce sujet Beck (1986[2001] : 374) écrit : « modernité et contre-modernité s'imbriquent à nouveau : la société du risque dépendant de la science est de plus en plus *subordonnée fonctionnellement* à des résultats scientifiques qui banalisent les risques, les nient, ou les représentent comme incontournables, *pour la raison même* qu'ils sont par principe modifiables ».

sociétaux entourant cette « crise de l'avenir » et la notion de « bien collectif ». En effet, en prenant spécifiquement l'exemple des mouvements radicaux environnementaux, Scott Lash (1993 : 6) exprime en ce sens : « critique would be institutionalized in alternative expert systems, themselves forming a basis for new political and constitutional arrangements ».

Telle est donc l'une des implications politiques majeures de cette société réflexive. L'espace politique est en quelque sorte re-politisé. Et pourtant les formes de rationalité au cœur de ces logiques de systèmes-experts ne s'inscrivent pas comme le pense Ulrich Beck, dans une « ère spéculative ». Si, en effet, ces systèmes puisent, comme il a été démontré, dans les probabilités de ces risques (potentiels), il n'en demeure pas moins que la démonstration empirique faite par les critiques écologiques témoignent d'une urgence bien présente de revoir les formes de développement capitalistes, les modes d'évaluation leur étant associés et de manière particulièrement sensible, les enjeux de la démocratie et du vivre-ensemble.

L'observation faite par ces auteurs démontre de manière fondamentale les changements qui caractérisent cette modernité réflexive, et principalement son impact dans l'arène *politique*. De fait, une transformation de l'arène publique est perceptible. Au moment même où les populations locales sont de plus en plus interpellées par les risques dont auxquelles elles sont exposées, la formation de systèmes-experts opère une médiation entre experts et sciences dont l'enjeu de la connaissance a l'effet d'un feu de paille. Les confrontations et les épreuves de force entre hypothèses scientifiques et démonstrations empiriques par les groupes de résistance écologiste démontrent un changement significatif non seulement dans les enjeux du « destin collectif » mais aussi et surtout, du point de vue de l'espace public, dans les formes d'une nouvelle compréhension des rapports de pouvoir. De nouvelles solidarités engendrent des questionnements radicaux sur l'acceptation sociale. L'opinion publique n'adhère plus, ou en fait de moins en moins, dans un consentement tacite. La société devient travail discursif. Les discours s'expertisent. En somme, une nouvelle culture politique fermente et elle se concrétise dans un sens précis, soit par la matérialisation « d'activités subpolitiques ». Dans cette veine, la définition de ces risques n'est plus un élément *interne* à la science, mais bien un

enjeu de *la société tout entière* et dont la scientificisation de la protestation est l'élément central. En d'autres termes, « system formation becomes recognizable as power and the disintegration of power opens up scope for subpolitical action » (Beck, 1997 : 57). La réinterprétation des risques par des groupes environnementaux ou écologistes, « scientifiquement constitués », ouvre la porte à de nouvelles formes de solidarités locales qui s'infléchissent dans l'arène politique. Les frontières du politique perdent de leur consistance et esquissent de nouveaux contours, plus flous, plus perméables et davantage sensibles à ces différentes percées critiques.

Les actions sociales des groupes écologistes, mais également plus largement des membres de la société civile, dont les luttes collectives se fondent en expertises, transforment les lieux d'échange, de communication, d'organisation (politique) et de rapport aux différentes formes de développement dont les conséquences ne cessent de s'imbriquer dans les choix politiques et *de facto* dans les choix de société. La société du risque est emportée à l'image d'une rivière en crue; les digues cèdent brutalement et, ce qui était « traditionnellement » contenu au sein d'un espace relativement restreint et hermétique déferle dans la société tout entière.

Le partage d'un destin collectif devant le risque, se fondant au sein d'une réorganisation réflexive des relations sociales, implique différents rapports au territoire, au pouvoir et à la mémoire. Dans le cas du développement minier, et plus particulièrement dans le cas de l'exploration minière, par exemple, la rhétorique de l'industrie minière affirmant que ces mêmes « travaux exploratoires » (enquêtes géophysiques et géochimiques des sols, études de terrain et de faisabilité technique, essais de sondage, excavations exploratoires, construction de routes d'accès, premiers forages, etc.) ne constituent qu'un *faible risque* environnemental ne suffit pas à « faire taire » les doutes et les inquiétudes associés à cette industrie. Les possibilités de contamination, de pollution, de déversement chimique sont toujours déjà une possibilité de trop pour ne pas réagir en amont. Les systèmes-experts, pour certains sont directement liés aux préoccupations environnementales, jettent le discrédit sur les capacités d'évaluation des canaux légitimes, qu'il s'agisse de groupes d'experts, d'ordres professionnels ou encore de scientifiques se prononçant dans l'arène politique. On peut

ainsi avancer que d'autres formes de rationalité se structurent, d'autres modalités de justification entrent en scène. Et elles portent en elles différentes références collectives dont la question écologique est la pierre angulaire. Dans ce sens, la conscientisation accrue des risques conduit à « un effacement caractéristique des frontières entre science et politique », dont l'ambivalence est représentative d'un contexte où on assiste collectivement à une restructuration *du* politique en espaces subpolitiques par l'émergence, comme le démontre le cas septilien, de « démocraties expérimentales ».

3.3.3. *Entre instrumentalisation et réflexivité*

L'expansion de la science s'est manifestée dans tous les pans de la société à travers cette contradiction fondamentale d'être constamment remise en question et d'être ainsi continuellement désavouée. Elle ne cesse pour autant de s'imposer et d'occuper une place de premier plan au sein de la modernité réflexive. À mesure qu'elle se fait incontournable, de plus en plus *nécessaire*³⁴, elle est de plus en plus mise à procès par l'omniprésence des différentes modalités d'engagement dont le point de fuite est la crise écologique. Si l'on admet que, parallèlement à ce procès, les critiques environnementales envers différents mode d'évaluation ont permis d'effacer progressivement la distance entre profanes et experts, cette transformation a cependant eu une autre conséquence pernicieuse. Dans *La société du risque*, Beck souligne de manière éclairante la répercussion sur le statut de la science et de sa pratique.

La scientificisation réflexive, ouvre donc aux destinataires et usagers de la science dans la société de *nouvelles possibilités d'influence et d'action* dans les processus de production et dans l'utilisation des résultats scientifiques. Cette évolution est extrêmement ambivalente : elle permet à la pratique sociale de s'émanciper de la science par la science; dans le même temps, elle immunise les idéologies et points de vue d'intérêts socialement institués contre les visées strictement scientifiques, et ouvre la voie à une *féodalisation* de la pratique

³⁴ À ce sujet, la science, écrit-il, « devient de plus en plus nécessaire, mais de moins en moins suffisante à la définition socialement établie de la vérité » (Beck, 1986[2001] : 343-344).

scientifique instrumentalisée par les intérêts économique-politiques et la « puissance des nouvelles croyances » (1986[2001] : 345).

En n'écartant pas les dimensions politiques et économiques dans la « gestion » des risques et de la confiance accordée aux systèmes-experts, Beck met ainsi en relief les nouvelles croyances – non pas envisagées en tant que composante ontologique, mais bien comme mode de raisonnement du social – qui façonnent continuellement les modes de fonctionnement du développement capitaliste. Or, ces croyances, intrinsèquement liées aux idéaux démocratiques, s'imbriquent aux intérêts économique-politiques et dès lors, la science apparaît « suspecte ». En effet, en matière de risque, cette suspicion ne touche pas seulement la science, ses résultats, ses promesses, tout comme ses preuves; la vigilance envers celle-ci est d'autant plus sensible qu'elle se fonde sur une continuelle mise à l'épreuve, principalement sous l'impulsion de processus réflexifs.

Combien de fois a-t-on vu des experts venir démontrer les risques « réels » à une population inquiète d'un projet industriel et qui reste au final réfractaire devant cet effort de légitimation ? Les intérêts économique-politiques apparaissent ainsi constamment en trame de fond, pour remettre sans cesse les différents intérêts de connaissance et les modalités de justification sur un même tableau. Politiquement, par exemple, on exclut certains rapports d'experts pour en favoriser d'autres, sous prétexte qu'ils sont plus « scientifiques » (c'est-à-dire, en somme, plus en concordance avec les finalités politiques). Les conflits sociaux s'articulent autrement. L'arène politique est marquée profondément d'une pluralité de forces qui, principalement composées de « systèmes-experts » et de contre-expertises, façonne les références collectives face à la représentation des risques, mais nourrit aussi une sorte de « spirale de légitimation », pour reprendre les termes d'Ulrich Beck. En conséquence, dit-il, « aujourd'hui, lorsque l'on établit l'existence des risques, le constat se répercute sur les *zones de pouvoir centrales* – économie, politique, instances institutionnelles de contrôle (...) il ne s'agit plus d'un problème externe, mais *interne*, plus d'un problème d'*utilisation* mais d'un problème de scientifique » (1986[2001] : 377).

Bien qu'il soit attaqué de tout part, l'univers scientifique maintient certains remparts contre cette instrumentalisation. Un mouvement est cependant extrêmement

ambivalent, car au moment même où l'on se désole de voir cette science perdre de son aura et de sa prétention, pour dire simplement, de son *autonomie*, la représentation des risques environnementaux au sein de la modernité réflexive ne cesse de soulever de vives tensions au sein de la sphère publique, non seulement autour de leur définition, mais également du seuil de tolérance qui s'y rattache. Car, si l'instrumentalisation de cette science a porté à un autre niveau la production³⁵, c'est-à-dire que grâce à l'anticipation de la demande, avant que tous les effets et les risques n'aient été pleinement explorés, la science a elle-même aboli la frontière entre le laboratoire et la société (Beck, 1992 : 106), l'espace politique en a subi, de manière radicale, les contrecoups. Et en ce sens, tel que présenté précédemment, les populations locales n'ont jamais semblé si proches des décisions les impliquant en ce qui concerne les risques associés au développement économique et technique.

Ainsi, les critiques environnementales, supportées également grandement par des considérations sur la santé des populations devant ces risques potentiels, et intimement liés à ce qu'on a nommé plus tôt les systèmes-experts, ont eu, dans ce procès de la science, deux conséquences majeures dans l'arène publique : d'une part une moralisation de la production industrielle, c'est-à-dire que « l'activité des entreprises est soumise plus qu'elle ne l'a jamais été à la *pression de légitimation* » (Beck, 1986[2001] : 469) et d'autre part, ce procès s'est soldé par une pression politique grandissante dans le sens d'une « *ecological politicization* » (Beck, 1992 : 112). Force est d'admettre que, face à une opinion publique de plus en plus vigilante et critique, l'*acceptation* de ces risques devient alors la pierre angulaire de l'action politique et des activités des entreprises. Cette société réflexive impose de nouvelles règles de conduite, de nouvelles normes du vivre-ensemble selon lesquelles, par le biais du principe de précaution, « nul ne peut agir sans conséquence de cause ».

³⁵ On doit comprendre ce terme dans sa conception traditionnelle. Si le mode de production, entendu comme un ensemble constitué par les forces productives et les rapports sociaux de production (Marx), est aujourd'hui marqué d'une pierre blanche par les impératifs d'une « économie du savoir », il n'est resté pas moins qu'il est toujours foncièrement marqué par le principe de centralisation et de concentration dont les enjeux de la « constitution sociale de la "rationalité", c'est-à-dire comment la rationalité devient objet de croyance et de remise en question » (Beck) sont pleinement intégrés dans le processus non seulement de *démystification* de l'économie, mais aussi et surtout de la science elle-même.

La réflexivité moderne impose ainsi un regard plus que furtif sur ces transformations qui fondent le rapport à la « crise écologique » dans lequel se réaménage, radicalement, l'espace politique. Pour cet auteur, la sociologie doit tenir compte d'un phénomène inusité, intrinsèquement lié à cette double conséquence dans l'arène institutionnelle, soit l'avènement d'un « *test de politisation* d'une ampleur sans précédent » (2001 : 352). La scientificisation réflexive ouvre de nouveaux canaux, dont les luttes et résistances forment le moteur. À travers ces nouvelles dynamiques politiques, les populations locales, qui n'ont jamais semblé si proches et si concernées par les différents risques du développement industriel, sont ainsi aspirées dans l'arène publique par différentes formes d'interpellation. Leur participation qui est, à juste titre, de plus en plus essentielle, pour ne pas dire immanquable, se confronte à de nouvelles épreuves dont les débats sont pourtant basés de manière exponentielle sur l'expertise. Les arrangements de résistance populaire trouvent ainsi leur droit de cité. La pluralité des actions et des « régimes d'engagement » (Thévenot, 2006) qui se constituent en « systèmes-experts » fait foi de cette société du risque et de leur poids dans la transformation de l'arène publique en « subpolitique ». Dans les rouages de ces confrontations, ce *test de politisation* s'appuie de manière incontournable sur la science qui elle-même se trouve de plus en plus liée à un appareillage idéologico-politique institutionnalisant des modes de pensée sur ce qui est *acceptable socialement*. On pourrait dans cette voie avancer que cette société du risque accélère, dans un sens, les processus de démocratisation, qui dans un même mouvement laissent voir toute leur fragilité.

3.4. D'une société du risque à une modernisation écologique ?

Que nous apprennent ces changements dans l'arène publique ? Comment la question écologique est-elle portée en question de front dans les débats politiques ? De quelle manière les mouvements de contestation alimentent-ils cette forme de modernisation ? Enfin, comment les « activités subpolitiques » intimement liées à des

modalités d'engagement, soutenus par la formation de « systèmes-experts », invitent-elles à penser en termes de modernisation écologique ?

Tel qu'on l'a vu antérieurement, dans ce procès de la modernité réflexive du risque, la question écologique s'est vue octroyée une place de plus en plus importante. L'institutionnalisation du doute et la montée d'une conscientisation environnementale, offrent à l'observateur un paysage en pleine transformation dont la première et la plus importante mutation est le réaménagement de la place qu'occupent *la* politique et les modalités du vivre-ensemble.

Le *test de politisation* dans lequel est aspirée l'arène institutionnelle est ainsi particulièrement visible à travers un vocabulaire qui a su s'imposer au sein de cette crise écologique, dont collectivement, les impacts se révèlent chaque jour avec plus d'appréhension. La notion de « développement durable » est probablement celle qui occupe la position centrale dans le débat. Sa mise en application s'est faite en réussissant, d'un tour de force, à démontrer la compatibilité entre deux importantes institutions de la modernité, soit l'accroissement économique et le développement technologique. Sans mettre au banc des accusés ces deux éléments intrinsèques de la modernité, et ce, à travers le procès de la crise écologique (principalement par leur rapport à la destruction de l'environnement), la notion de développement durable s'est constituée comme archétype d'une *féodalisation* de la pratique scientifique offrant, de fait, la mesure *acceptable* du développement. Pour parler avec Beck, on y voit ainsi un « *pauvre artifice : les taux limites* ». L'idée est en apparence toute simple. En deçà d'une certaine limite la pollution est acceptable, le risque est contrôlable, les êtres sont relativement immunisés des dangers, tout en étant sujets à *un peu* de contamination. « Avec les taux limites, ce "petit peu" d'intoxication qu'il s'agit de fixer devient normalité. Il disparaît derrière les taux limites » (Beck, 1986[2001] : 117)³⁶. La modernisation écologique pousse en effet la question dans une autre voie, celle critique de rendre compte des pratiques discursives dans lesquelles les logiques de développement sont imbriquées dans

³⁶ Pour cet auteur, la conscientisation accrue des questions environnementales impose un regard radical pour ne pas dire un constat brutal sur les enjeux des « taux limites » et surtout de leurs silences. En effet, mentionne-t-il, « cela reste de la pure inconscience que de déterminer des taux limites à partir de substances isolées lorsqu'on autorise dans le même temps l'utilisation de milliers de substances nocives, et que l'on ignore royalement les effets de leur action conjuguée ! » (p. 122).

une définition du politique basée sur l'inquiétude, le soupçon, et la conscience des risques (principalement environnementaux) toujours déjà présents et potentiels. Qu'est-ce qui est durable au sein du développement ? Selon quels critères et surtout à partir de quels taux limites ?

Au sein de cette modernité réflexive et profondément écologique, certains pans de la science sont acculés au pied du mur. En mettant en place des zones contrôles dans lesquelles le risque (la contamination, la pollution, le danger de déversement chimique, etc.) est à un degré acceptable, c'est toute la société qui est ici interpellée, placée devant « the fundamental assumption of the conventional wisdom, namely that there was a zero-sum trade-off between economic prosperity and environmental concern » (Weale, 1992 : 31).

Au cœur de la théorie de la modernisation écologique, se trouve ainsi, tout comme la société du risque, une place grandissante des considérations environnementales restructurant l'espace politique. La théorie de la modernisation écologique invite ainsi à penser de manière particulière cette radicalisation de la modernité réflexive en y inscrivant comme cheville ouvrière le rôle des mouvements sociaux écologistes : « the role of environmental movement will shift from that of a critical commentator outside societal developments to that of a critical – and still independent – participant in developments aimed at ecological transformation » (Mol, 1995 : 48).

À la manière de *La société du risque* de Beck et de sa notion clé de *subpolitique*, la théorie de la modernisation écologique est marquée de plein droit par la montée de ces mouvements qui agissent comme élément de restructuration de l'arène publique. Cette forme de modernité porte en elle les germes d'une autonomisation de la rationalité écologique vis-à-vis de la rationalité économique, qui offre un nouveau cadre à la production du savoir. La théorie de la modernisation écologique est ainsi une perspective féconde afin de penser les transformations de notre monde contemporain à la lumière de la pénétration constante des considérations environnementales auxquelles il n'est plus possible de faire la sourde d'oreille.

Cependant, la réduction qu'opère cette perspective écologiste, au regard d'une seule forme de critique sociale environnementale, et ainsi contrairement aux sociologues Anthony Giddens et Ulrich Beck situant la « crise écologique » dans une lecture profondément radicale et réflexive de la modernité, la théorie de la modernisation réflexive « is limited insofar as it deals with only the industrial dimension of modernity, neglecting dimensions of capitalism and surveillance, and because it narrows the concept of nature to the sustenance base » (Spaargaren & Mol, 1992 : 341). Elle ne saurait en effet être balayée du revers de la main. Cette théorie sociologique a le mérite de jeter un éclairage sur l'une des conséquences de cette modernité réflexive, soit l'« ecological politicization » dont les enjeux pour la science, tel que nous l'avons vu précédemment, sont fondamentaux.

3.5. Réflexivité critique et pédagogie collective

Ce portrait critique dont la science a principalement fait les frais n'est, avouons-le, pas tout à fait juste. La « scientifitisation réflexive » ouvre la voie à de nouvelles possibilités, elle démocratise les connaissances qui, infléchies dans l'arène publique, se *politisent* dans le sens d'une ouverture vers et dans une pluralité d'influences, de légitimations et de justifications desquels les luttes collectives sont un observatoire de choix.

Il pourrait s'avérer que cette image est davantage une trame de fond sur laquelle se joue la « crise » dont la question écologique en est la principale teinte. Pourquoi alors, faire une place aussi importante à l'« intérêt scientifique » alors que l'objet d'étude se trouve être une résistance populaire contre un projet uranifère ? Force est d'admettre que la science occupe une place omniprésente au sein de cette modernité, qui a, pour certains, les couleurs d'une « société du savoir ». Dans les processus de justification, que ce soit par exemple lors d'un mouvement de contestation comme celui étudié ici, les connaissances sont au cœur du procès, et il est tout à fait éloquent de voir que

l'argumentaire se réclamant de l' « expertise » et de « la science » appuie le fait selon lequel ces formes de rationalité se maintiennent comme pierre angulaire des débats collectifs et dont certaines questions restent en suspens : comment mesurer les *risques* d'un projet d'exploration uranifère ? Pourquoi les inquiétudes associées à cette industrie se maintiennent-elles ? Dans quelle mesure les connaissances et les informations avancées dans ce domaine précis par les autorités publiques peuvent-elles faire l'objet de compromis ou au contraire « d'intérêts conflictuels » ? Et de quelle manière les résistances populaires contre des projets miniers peuvent-elles ouvrir des horizons quant aux références collectives et en ce sens produire des formes de pédagogie du vivre-ensemble ?

À ces questions, il me semble que ce chapitre ne pourrait se conclure sans que l'on réexamine le couple science/expertise et sa transformation par ce que Giddens nomme le système-expert. En effet, l'activité scientifique, en se démocratisant et en s'infléchissant dans l'arène publique, prête flanc à la critique et, tel que présenté précédemment, est de plus en plus soumise à un *test de politisation*; conséquence de quoi, les groupes de pression en vertu d'une expertise constituée, réaménagent l'espace et les formes de rationalité légitimes. L'expertise de certains acteurs de la société, composée en « système-expert », restructure les cadres de références, et dans le cas des luttes collectives contre l'uranium (pour reprendre le cas de la présente recherche) par exemple, formulent autrement l'objet de ces *risques* en lui donnant d'autres définitions. La constitution de ces systèmes-experts, portée grandement dans ce cas-ci par des acteurs de la santé publique, a d'autant plus de chances de transporter le débat lorsqu'ils sont directement liés au processus dans lequel ces mêmes risques s'ancrent dans une contestation populaire dont le (premier) prisme référentiel, tel que nous le verrons, est la catastrophe de Tchernobyl. Ces systèmes-experts s'articulent intimement avec une conscientisation de plus en plus aigüe des risques et des sentiments d'insécurité qui s'amplifient, eux-mêmes, radicalement, au sein de la société en contribuant, du même coup, à façonner des attitudes de méfiance citoyenne vis-à-vis des institutions politico-administratives, économiques, mais aussi technico-scientifiques. La sociologie est ainsi à même d'expliquer, à l'aide d'études de terrain, que les épreuves collectives puisent leur source à travers une sorte de sentiment de désarroi et d'expression réflexive.

Dans ce jeu d'articulation des cadres de référence et du réaménagement de l'espace de rationalité dans la représentation des risques et de leurs conséquences, et dont on trouve au cœur les questions d'environnement et de santé publique, on arrive à un point névralgique où, inévitablement, « tôt ou tard, quelle que soit l'intensité de cette concrétisation, s'impose la question de l'*acceptation*, et avec elle l'éternelle question toujours d'actualité : *comment voulons-nous vivre ?* » (Beck, 1986[2001] : 51). Les enjeux théoriques se recourent alors – bien que l'objet d'étude soit une résistance populaire contre un projet d'exploration uranifère – à une multitude de questions qui reposent sur la place de la connaissance scientifique et de l'expertise, et de la formation des systèmes-experts lorsqu'ils se lient aux différentes modalités de l'action collective.

En tâchant de tisser une perspective critique sur ces formes de connaissance et de rationalité, le pari de cette réflexion théorique fut de mettre en relief les transformations qui sont portées par cette « société du risque » dont la transformation de l'espace politique est des éléments que l'observateur ne peut manquer de constater. En explorant les contours de la modernisation réflexive, c'est ainsi principalement « les connaissances par les profanes des environnements à risque » (Giddens, 1990) que les tensions sont le plus à même d'influer sur les « relations publiques » et de la nécessité d'action par les populations locales. D'un point de vue empirique, ce sont donc ces multiples formes de *démocraties expérimentales* (Beck, 1986[2001]) qui font appel à autant de cadres de référence que le chercheur doit tâcher de mettre en lumière.

Ces lignes de tension investissent plus que jamais l'arène publique, appelant ainsi différents défis. Comme le mentionnait à juste titre l'écologiste Michel Jurdant (1988 : 354), « nous savons enfin que la libération du pouvoir de vivre de tous les humains ne peut se réaliser par des réformes à l'intérieur du système actuel, car cette libération implique un changement radical du pouvoir lui-même. Le défi écologiste passe donc bien par une révolution ».

Véritable défi ainsi, à l'analyse, que de comprendre les enjeux des luttes collectives dans le cas de projets d'exploration minière, lorsque ces « réalités » se lient à des cadres de référence où se confrontent différents pouvoirs d'expertises et de contre-

expertises, où les populations locales sont profondément interpellées par des situations de « mise en risque » et où enfin est mis à l'épreuve le fonctionnement des démocraties.

Chapitre 4

Analyse d'une résistance populaire contre un projet d'exploration minière

*« Peu de choses suffisent à nous faire taire,
Le plus important.
L'inquiétude conserve ce qui nous unit ».*

Martin-Pierre Tremblay (1993)

À la lumière des théories avancées par Anthony Giddens et Ulrich Beck propre à décrire les transformations sociales caractéristiques de la modernité réflexive (du risque); l'institutionnalisation du doute, le désenchantement de la science, le danger inhérent caractéristique de la science moderne, contingence et crise de l'avenir, ainsi que la formation des systèmes-experts, l'avènement d'une « subpolitique », et enfin, l'omniprésence de la « crise écologique » dans l'arène publique, on peut ainsi situer une lutte collective contre un projet d'exploration uranifère qui s'est manifestée au sein de la municipalité septilienne. Tel que mentionné antérieurement, cette ville peut être considérée comme un observatoire privilégié pour comprendre la manière dont se ficellent ces profondes transformations, et ce à la lumière d'une matérialisation concrète d'un cas de résistance populaire contre un projet d'exploration minière; cette région nord-côtière est au cœur d'une ébullition accélérée de grand développement économique tel que vu au premier chapitre. En effet, on ne saurait comprendre cette résistance en dehors du cadre dans lequel, le cycle actuel de croissance façonne le quotidien de cette communauté et, restructure de manière accentuée le rapport au territoire et à l'avenir.

4.1. Période de « mise en crise... de croissance »

Insistons d'abord sur ce point : la ville de Sept-Îles conserve son caractère profondément industriel. Intimement liée au développement des ressources naturelles, elle continue de vivre au rythme de la grande industrie minière en subissant, particulièrement, à l'heure actuelle, les effets prononcés et radicaux de cette relance. Le spectre d'une « crise de développement » s'était, depuis moins de dix ans, fait sentir en transformant la structure de la communauté, principalement sous le coup d'une cristallisation des inégalités sociales.

Alors que dans cette région nord-côtière les projets de développement se multiplient à une vitesse vertigineuse, la ville de Sept-Îles est un lieu où s'observent non seulement une montée de la paupérisation et d'une précarisation pour une grande partie de la population locale, mais également, dans le même mouvement, la désillusion des grandes promesses associées à la « mining-town ». Cette polarisation qui s'agrandit entre classes sociales est d'autant plus problématique qu'elle reflète les conséquences de l'immersion du Capital étranger et l'augmentation grandissante d'une masse de travailleurs qui, attirée par ces promesses d'emploi de la grande industrie extractive, fait augmenter considérablement le revenu familial moyen, lequel, bien entendu, n'est qu'un indicateur qui cache bien d'autres réalités socio-économiques.

En effet, les « conditions d'existence » sont particulièrement difficiles pour une population qui ne travaille pas pour la grande entreprise. Dans cette effervescence économique, lorsque moi-même j'effectuai la recherche, le taux d'inoccupation était de 0,8 % et reste encore à l'heure actuelle sous la barre du 1 %³⁷. Non seulement le prix des logements a littéralement explosé, mais ils sont, comme le démontrent les statistiques, de moins en moins accessibles. Cet indicateur des difficultés que connaît cette région en pleine mutation, n'est pourtant pas le seul à témoigner des grandes disparités qui structurent le quotidien. Comme me confiera cet homme du milieu économique de Sept-

³⁷ Voir entre autres : Lévesque, Fanny, « La crise du logement touche aussi la classe moyenne », *Le Nord-Côtiér*, 10 janvier 2012; Lévesque, Fanny, « Crise aigüe du logement à Sept-Îles », *Le Soleil*, 16 janvier 2012; et Lavallée, Jean-Luc, « Pénurie de logements : “une crise sans précédent” – Serge Lévesque, maire de Sept-Îles », *Journal de Québec*, 20 avril 2012.

Îles lors d'un entretien réalisé en cet été de 2011, « si la ville a un taux de chômage de moins de 5 %, il n'en va pas de même pour les communautés [autochtones] d'Uashat et de Maliotenam qui affichent plus de 20 % de taux de chômage » (Entrevue 14, 26 juillet 2011). Certes, malgré ce clivage, dont les empreintes sont toujours présentes et continuent de caractériser cette ville industrielle, dont nous élaborerons davantage les rapports durant l'analyse, la spéculation elle, ne semble pas faire grande distinction. La montée démesurée du prix des logements, l'augmentation du prix des aliments, ainsi qu'une demande accrue en services sociaux (dont la soupe populaire)³⁸, symboles de fractures sociales de plus en plus importantes, sont des signes de cette « mise en crise » à laquelle les mots d'Eduardo Galeano (1971) donnent intimement écho : « le développement est un voyage avec plus de naufragés que de navigants ».

Comme je le notai à plusieurs reprises à la suite d'entretiens réalisés sur le terrain, « la lutte, elle n'est pas seulement contre l'uranium », elle avait fait ressortir des trajectoires marquées par l'immersion, dans le paysage, de la grande entreprise extractive. À certains moments, l'émotivité au rendez-vous, des personnes me confiaient comme ce fut le cas lors de cet entretien : « la situation est devenue difficile pour une partie de la population qui ne travaille pas pour les grosses compagnies, c'est devenu un problème qui est palpable-là » (Entrevue 13, 26 juillet 2011). Les larmes aux yeux, cette femme qui habite la région depuis six ans comprend de manière « brutale » la réalité des laissés pour compte de cette « crise de croissance ». À travers cet entretien particulièrement, j'eus l'impression de voir en filigrane les réalités de l'exploitation des ressources naturelles, des territoires que l'on explore, « des hélicoptères qui survolent jours et nuits la ville et les environs à la recherche de gisements », me dira-t-elle, et de la spéculation tant sur différents minerais que par des taxes foncières qui grimpent et apportent avec elles la quiétude des jours. Pour cette femme au début de la quarantaine travaillant dans le milieu culturel, cette lutte renvoie inévitablement, tout comme me le confia un chercheur natif de la région (cité plus haut), à la mémoire collective : « on a l'impression que c'est

³⁸ Voir également : Turcotti, Alix-Anne, « Actions pauvreté Sept-Îles voit officiellement le jour », *Le Nord-Côtier*, 6 juillet 2012; « Côte-Nord : croissance de l'écart entre les riches et les pauvres à Sept-Îles », Radio-Canada, 29 juin 2012; « Femmes de la Côte-Nord : un écart économique qui inquiète », TVA-nouvelles, 9 mai 2012; et « Côte-Nord : la crise du logement à Sept-Îles se confirme de nouveau », Radio-Canada, 6 janvier 2012.

l'histoire qui se poursuit », me dira-t-elle. « Comme si on était soumis. Il y a quelque chose, à quelque part qui fait qu'on a été cassé, on a été comme des colons colonisés, puis recolonisés » (*idem*).

Bien entendu, les entretiens réalisés ne sont certes pas tous marqués du sceau de cette « vision du monde ». Il n'en demeure pas moins que ce témoignage laisse voir une image qui condense, d'une certaine façon, la tendance actuelle qui se déroule en région nord-côtière et de manière particulièrement prononcée à Sept-Îles.

Il me semble qu'il faut ainsi observer et comprendre de quelle manière déferle ce grand développement, non seulement du côté des promesses de création d'emploi et de croissance économique, mais aussi et surtout, des *effets* pour les populations locales vivant ce cycle de profondes déstructurations qui façonnent quotidiennement la vie des résidents. Intimement liée à la demande sur le marché de matières premières, cette grande phase de développement actuelle ouvre donc une page d'histoire de cette ville, une page dont le contenu en appelle à l'image d'une région reconnue (souvent uniquement) comme « terre inépuisable de ressources ». Il n'est d'ailleurs pas étonnant que les acteurs locaux vivent de manière particulièrement aigüe cette croissance, qui elle-même renvoie à ce cliché que l'on colle, de l'extérieur, à cette ville du nord. Cette forme de « doxa ³⁹ » du développement minier me sera d'ailleurs donnée à voir dans un autre témoignage : « je pense qu'en matière d'exploitation des ressources naturelles en général, la Côte-Nord a tout le temps été qualifiée de ‘puits sans fond’ », me partagera, lors de l'enquête de terrain, un chercheur natif de la région, qui me dira-t-il par la suite, avec un certain sentiment de résignation : « tant qu'il y aura des ressources à exploiter (...) sens naturel va dans le sens où c'est là, servez-vous... Il y a des dizaines d'exemples au fil du temps. C'est peut-être ma vision un peu historique qui brouille, qui brouille mon opinion (...) » (Entrevue 10, 22 juillet 2011).

³⁹ Ici, nous reprenons la définition que donne Bourdieu (1994 : 129) de ce terme : « la doxa est un point de vue particulier, le point de vue des dominants, qui se présente et s'impose comme point de vue universel; le point de vue de ceux qui dominent en dominant l'État et qui ont constitué leur point de vue en point de vue universel en faisant l'État ». Je propose ainsi d'appréhender l'idéologie du développement minier comme forme de « doxa » qui renvoie à des formes de pratique (ou praxis) directement issues d'une structuration de domination historiquement fondée sur des intérêts particuliers, mais exprimés de manière concrète dans les discours, voilés sous des vocables d'« intérêt général ».

Je me trouvai ainsi rapidement confronté à cette représentation du développement qui, bien avant de me plonger dans une lecture historique de ce lieu, me conduisit à penser les formes de l'engagement sous d'autres lignes de tension. Je me sentis ainsi « embarqué » dans une histoire locale où, rapidement, cette résistance populaire fut l'angle d'observation. Angle duquel se comprirent les figures du politique et des luttes collectives apparaissant tel un point de fuite des horizons de compréhension.

En tâchant de contextualiser historiquement cette lutte collective au chapitre premier, j'ai ainsi tâché de mettre en relation cette prééminence des formes économiques du développement de l'industrie minière et, par l'étude du cas septilien, de la formulation d'une opinion publique à la fois de plus en plus vigilante et critique. À cet égard, l'appel à la mémoire est éloquent. Les nombreuses discussions informelles autour de cette résistance populaire autant que les entretiens réalisés lors du terrain de recherche éclairaient une sorte de « fossilisation » des lieux communs et des références collectives. À plusieurs occasions j'eus la certitude qu'« en faisant resurgir les conflits et les confrontations des premiers commencements et, du même coup, les possibles écartés », la recherche sociologique avait la qualité de pouvoir faire ressortir « la possibilité qu'il en ait été (et qu'il en soit) autrement » (Bourdieu, 1994 : 107).

C'est à partir de cette perspective que de nouvelles considérations émergent. Et dans ce contexte où sont réactualisées ces promesses de développement, mais surtout, les inquiétudes d'une population locale confrontée, une nouvelle fois, à une « effervescence économique » sans précédent, une fenêtre semblait s'ouvrir sur des possibilités, « pour qu'il en soit autrement ».

4.2. Et possibilités de résistance

L'évènement de résistance que connut la ville de Sept-Îles est un « lieu » où l'on peut comprendre cette « mise en perspective » des modes traditionnels de développement ainsi que la « prise de conscience » des *risques* inhérents à cette industrie, et qui, force est

d'admettre, restèrent longtemps sans être discutés. Cette relation soulève de manière particulièrement aigüe les impacts de la pénétration de la grande industrie, et plus particulièrement des premiers travaux exploratoires, comme l'analyse le démontrera, les enjeux collectifs sur lesquels cette résistance populaire offre une prise, semble-t-il, des plus intéressantes, et permet de situer la manière dont les populations locales de plus en plus réflexives, « s'expertisent » et transforment du coup, par leurs engagements, les formes de l'espace public.

Si la communauté septilienne avait fait l'expérience pour une des rares fois de son histoire d'un refus collectif contre un projet d'exploration minière, elle connut aussi des déchirements internes associés à la structure même d'une ville dont la genèse repose sur la grande industrie. En effet, l'apprentissage fait par cette ville « soumise » aux profonds cycles économiques de l'offre et de la demande en matières premières, est particulièrement perceptible à travers une « nouvelle » idéologie sous-jacente au développement, soit : la « nécessaire » diversification économique. Rempart contre ce qui était connu sous le signe de la « crise du fer » des années 1980, la diversification économique est la nouvelle *praxis* de ceux qui, animés depuis des lustres par l'exploitation des ressources naturelles, souhaitent endiguer leur dépendance à une seule ressource. Peur d'une autre profonde crise du fer ? Apprentissage d'une dépendance aux seules ressources minières ?

Certains discours des représentants économiques sont directement liés à ce raisonnement et à ce changement de registre en matière de développement. Les profonds cycles économiques intimement liés à la demande extérieure en matières premières sont à l'origine de cet apprentissage économique : « on est dans une situation où on veut absolument diversifier notre économie, donc on ne considère pas sacrifier une partie du territoire, on considère l'utiliser » (Entrevue 17, 8 août 2011), me dit un acteur relié au milieu des affaires de la région septilienne, « parce qu'on est tout de même encore dépendants des ressources naturelles, c'est un peu dans ce contexte-là qu'il faut qu'il y ait des changements », me dit un autre, travaillant lui aussi dans le milieu des affaires (Entrevue 14, 26 juillet 2011). Discours de diversification (préoccupations économiques) d'un côté, et vigilance écologique (conscience environnementale) de l'autre se

cristallisèrent face ce projet d'exploration d'uranium. Opposition dont cette lutte collective projeta sur la scène les cadres sociaux de dépendance. Tel qu'il sera présenté plus loin, cette lutte collective réaménagea l'espace public traditionnel, sous l'impulsion d'une (nouvelle) conscience critique environnementale.

Ce serait oublier que cette résistance s'était fondée aussi, parallèlement, en contexte, comme me le confiera une femme de la communauté innue Uashat, sur un « éveil collectif autochtone ». Loin d'être opposé, ces cadres interprétatifs « d'éveil collectif autochtone » et de « conscientisation environnementale » se rejoignirent dans un processus de réinterprétation des modes traditionnels associés au développement de l'industrie minière qui se traduit par des formes de solidarité relativement à une cause commune. L'une des conséquences fut, en grande partie, de mettre au banc des accusés les discours justificateurs de la subordination des intérêts publics et collectifs aux intérêts privés miniers, pour ne pas dire strictement économiques.

Possibilité de résistance, certes, mais aussi, et surtout par-delà, interrogation sur les mythes, dont celui « du nord » et de ses rites. Directement issu des premières phases industrielles de la Côte-Nord, et en ce sens, à la fondation de cette collectivité, ce mythe fondateur s'était peut-être révélé, davantage, au cours de cette lutte, comme élément de légitimité de pouvoir et de domination; et dont le fil des promesses de « croissance » et de « prospérité » s'était rompu sous le coup non seulement des effets bien réels de cette même « crise de croissance » que connaissait à l'heure actuelle la région septilienne, mais bien davantage, à la lumière des apprentissages dont l'histoire avait maintenu les traces. Il est à penser que c'est dans ce sens que doit être comprise l'expression de cette résistance. Cette « crise de croissance », bien réelle, est le cadre duquel émerge une résistance collective contre un projet d'exploration minière et en ce sens, une *possibilité* de critique a pu fleurir. À quelques reprises dans les entretiens, on me dira d'ailleurs que cette période d'effervescence fut une « structure d'opportunités ⁴⁰ » propice pour le

⁴⁰ Nous faisons référence ici bien entendu aux théories des systèmes politiques et à la notion de « structure des opportunités politiques » (SOP), l'une des plus prolifiques depuis les années 1970 dans le champ de l'analyse des mouvements sociaux. Directement issue d'une prise en compte de plus en plus importante des systèmes politiques et institutionnels, la lecture en termes « d'opportunités » vise surtout « à mesurer le degré d'ouverture et de réactivité d'un système politique aux mobilisations » (voir entre autres l'excellente synthèse d'Érik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, 2011).

déploiement d'une lutte collective sans quoi, certains affirmèrent, si le taux de chômage avait été en hausse, le projet n'aurait pas soulevé une aussi forte résistance.

Si cet aspect ne peut être balayé du revers de la main, il fut plutôt marginal au sein des entretiens et des différents dialogues avec les gens de la communauté. À travers les différents témoignages, c'était plutôt un appel, un appel constant et presque systématique au commencement, à la genèse d'une collectivité enracinée dans un territoire de ressources qui marquait profondément les discours. Bien que l'*objet* d'analyse ait été d'emblée réduit à cette résistance populaire, on devait admettre que le contexte de grand développement minier que connaît à l'heure actuelle Sept-Îles se donnait à voir sous une autre teinte et dont la « dette du sens » (Gauchet, 1977)⁴¹ était plus présente que jamais.

Ce chapitre analytique permettra ainsi non seulement de mettre en lumière cette lutte collective et par là, de comprendre empiriquement le phénomène social critique de « vigile populaire », mais également de faire ressortir les différentes étapes de transformation de l'arène publique ou autrement dit, la pénétration dans l'espace politique de « pratiques subpolitiques ». Cette analyse sera l'occasion de suivre notre fil d'Ariane sur les expressions vivantes de résistance, de leurs sens, leurs inquiétudes, et de sa matérialisation concrète qui vivifie une conscientisation écologique de premier ordre.

⁴¹ Pour Marcel Gauchet en effet, si les sociétés reproduisent leurs rapports économiques et politiques sur lesquels elles reposent, elles sont aussi tout autant capables, par leur *nature*, d'échapper à l'emprise de leurs mythes et par ricochet, de leurs rites. Cette « dette du sens » si elle est, selon cet auteur, au cœur des processus de *transition* et de remise en question des sociétés, est aussi, et surtout, la manière dont se comprennent les fondements sociétaux dont les dimensions symboliques sont les repères : « qui non seulement indiquent aux hommes qu'ils appartiennent à une société, mais qui définissent très précisément les modalités intelligibles de leur rapport à la société ». Dans cette voie, pour Gauchet, le lien social est un « savoir pratique » qui repose en somme sur le fait que « la forme origininaire de ce lien de savoir, c'est la reconnaissance d'une dette ». Cependant, si cette conception du lien social est fort éclairante au sujet des dimensions symboliques, elle est par contre restrictive quant à la « temporalité » qui comme l'a démontrée la précédente réflexion théorique de la modernisation réflexive, se comprend aujourd'hui sous un autre jour, soit : les formes du lien social se configurent par la référence aux risques, dans la projection, et de fait, par la prédominance d'une « communauté de destins ».

4.3. *Généalogie d'un conflit.*

Il est impératif, lors de l'étude d'un phénomène social, de retracer sa genèse pour comprendre la *nature* du conflit. Afin de situer les tenants et aboutissants de cette lutte collective il est ainsi tout indiqué de situer d'emblée la prise de conscience par la population locale d'un projet d'exploration minière qui se fait alors dans l'ombre des projecteurs. En effet, comme nous le verrons, c'est par le biais d'un « groupe de vigilance » que la communauté septilienne apprend qu'une compagnie minière fait de l'exploration à moins de trente kilomètres de la ville, ce qui aura pour corollaire la mise en place du groupe Sept-Îles Sans Uranium (SISUR). Ce retour historique sera l'occasion d'entrer au cœur de cette lutte qui fut un moment charnière pour cette ville traditionnellement associée au développement de l'industrie, au moment où, pour un journaliste de la région qui couvre les événements, on avait alors « tracé la limite du développement industriel » tel que très rarement remis en question (Entrevue 3, 13 juillet 2011). Que voulait dire cette limite ? Que signifiait-elle pour cette communauté ? Et enfin, sous quelle forme de conscience critique commune s'était constituée cette résistance ?

4.3.1. *Une exploration minière dans « le plus grand secret »*

Dans un des plus hauts points de la région, l'exploration uranifère inquiéta en premier lieu les villégiateurs aux abords du lac Kachiwiss. Durant l'année 2008, ils furent les premiers à être avisés, par des prospecteurs miniers eux-mêmes, de ne pas consommer l'eau ou de faire preuve de grande vigilance quant à son utilisation. Avec raison, ces derniers trouvent alors inquiétant que peu d'explications leur soient données entourant ces précautions à prendre. Ces villégiateurs ne sont avisés que beaucoup plus tard qu'un projet d'exploration uranifère se fait à proximité du lac. En effet, si un premier article dans un des journaux locaux a déjà fait mention d'un investissement de près de deux

millions par la compagnie Terra Ventures⁴², il faut cependant attendre plus d'un an avant que les inquiétudes des villégiateurs se transmettent à l'ensemble de la population septilienne, et que des questions d'ordre environnementale, politique et éthique pénètrent l'espace public.

En date du mois d'octobre de la même année, les inquiétudes se formulent en critiques⁴³ : l'arrêt immédiat des travaux d'exploration d'uranium est demandé. À quelque trente kilomètres de la ville de Sept-Îles, l'exploration uranifère se fait dans le plus grand secret et, semble-t-il, avec tous les droits. « Il faut que la population soit avertie ». Ce sont les mots d'un ingénieur de la région qui se désole qu'aucune responsabilité quant à la nécessité de renseigner la population n'ait été imposée à une compagnie qui désire faire, au Québec, de l'exploration d'uranium. Rasvan Popescu, cet ingénieur roumain, a connu les impacts de Tchernobyl. Ce discours fait appel à un « évènement » de catastrophe nucléaire qui fait référence à des « cadres interprétatifs » (Eder, 1992) dont la portée conditionne de manière particulièrement décisive la nature et le sens du débat pour la population locale.

Certes, ce cadre interpelle, renouvelle des « formes de mémoires » (Chateauraynaud, 1998) et fait appel, en outre, à l'imaginaire. Il permet de faire un pont entre les inquiétudes locales et les risques globaux du nucléaire. L'expérience a ici figure de légitimité. En offrant un cadre interprétatif de référence à l'appréhension des risques que constitue l'exploration uranifère, elle institue un discours justificatif duquel sera puisé l'argumentaire contre l'uranium. Ainsi, les risques de l'industrie nucléaire, et plus précisément la catastrophe de Tchernobyl, sont ainsi associés à ce projet d'exploration uranifère. En cadrant les risques environnementaux et de santé publique à travers le prisme de la catastrophe de Tchernobyl, la forme d'une critique sociale prend corps. Ce premier discours n'a cependant pas droit de cité. Pour certains d'ailleurs, on a l'impression que des efforts sont entrepris pour marginaliser ce discours qui alerte

⁴² Gougeon, Jean-Pierre, « Terra Ventures investira plus de 2 millions \$ à Sept-Îles », *Le Nord-Est* (3 janvier 2008). La compagnie Terra Ventures Inc. est une société junior canadienne d'exploration minière basée à Vancouver et axée sur l'acquisition et le développement de projets d'uranium. Cette société se consacre principalement à la mise en valeur actionnariale par l'acquisition de titres miniers (*claims*) et par la forte spéculation en période d'accroissement de la demande mondiale de production d'uranium.

⁴³ Paquet, Émilie, « Stop à l'exploration uranifère », *Le Nord-Est* (14 octobre 2008).

considérablement la communauté. En effet, rapidement, me dira une femme du milieu environnemental de Sept-Îles, résidente depuis quelques années, « au niveau politique, ce que j'ai cru comprendre c'est qu'on essayé de l'isoler et de le faire passer pour un hystérique et de le discréditer complètement » (Entrevue 6, 18 juillet 2011).

Non seulement la population septilienne ne sait pas qu'il y a de l'exploration d'uranium à proximité de la ville, mais les autorités municipales l'apprennent par le biais d'un « comité de vigilance » qui se met graduellement en place : Sept-Îles Sans Uranium (SISUR). Cet élément sera au cœur de la protestation populaire. Les questions fusent de toutes parts : pourquoi une compagnie minière peut-elle faire de la prospection sans que la population ni même la ville ne soient averties ? Comment se fait-il qu'aucun ministère n'ait l'obligation d'informer de toute prospection minière dont les impacts sont pourtant bien réels ? Enfin, quelles sont les représentations de cette communauté face à ce projet d'exploration uranifère ?

Comme me le dira un homme influent de Sept-Îles, « on a eu à faire face à un projet, une tentative de projet qui s'est implanté chez nous de façon totalement cavalière et sauvage (...) il n'y a eu aucune tentative de ces promoteurs-là de s'identifier auprès des autorités en place à Sept-Îles et auprès de la population » (Entrevue 15, 27 juillet 2011). Cet interviewé, natif de la région, me transmet alors les sentiments qui traversent les autorités locales. Et c'est ainsi qu'à l'automne 2008, une population devant un projet dont elle apprend l'existence est sur le qui-vive.

L'indignation se transmet comme une traînée de poudre. L'information arrive au compte-goutte et l'impatience se fait de plus en plus sentir envers les autorités qui elles-mêmes ont peine à entrer en contact avec la compagnie Terra Ventures qui, il va sans dire, n'offre aucune assurance quant au projet en question et aux risques lui étant associés. Comme le dira une journaliste de la région qui couvre alors les événements et est emportée rapidement dans ce mouvement de contestation : « c'est illogique que dans des villes organisées comme c'est le cas aujourd'hui au Québec, qu'un promoteur de n'importe où dans le monde achète un terrain pour faire de l'exploration, le fait, arrive, sans même que la municipalité soit avisée » (Entrevue 1, 12 juillet 2011). La compagnie Terra Ventures qui ne retourne pas les appels, ne parle pas aux médias, ne rencontre pas

le conseil municipal, n'offre pas de séance d'information est, enfin, tout simplement absente du tableau. À ce niveau un consensus s'établit. Tous veulent savoir et connaître ce qui se passe au lac Kachiwiss. Dans le même ordre d'idées, pour un autre journaliste de la région qui regarde minutieusement la scène, la consternation est à peine voilée, « je pense que les citoyens doivent être concernés. Donc à la base, il faut dire que c'est complètement absurde que ça se fasse en catimini (...) je pense que tout devrait être public, mais là, savoir qu'il n'y a aucun processus qui permet au citoyen normal de savoir ce qui se passe (...) Alors, là-dessus, les revendications je les trouvais légitimes » (Entrevue 3, 13 juillet 2011).

Il est important de comprendre que le projet en question de la compagnie d'exploration minière Terra Ventures ne s'installe pas seulement « dans le plus grand secret », mais se fait aussi dans un « lieu sensible » où les risques sont considérables pour la population locale. L'ignorance presque totale sur le sujet fait en sorte que la recherche d'information se fait directement sur le terrain, soit par le groupe Sept-Îles Sans Uranium qui agit en tant que courroie de transmission en communiquant lui-même l'information à la population.

Le lieu en question sera ainsi au cœur des préoccupations. On pourrait aisément, dans ce sens, penser que cette lutte est intimement liée au phénomène du « pas dans ma cour » (*Not in my backyard*). Cela dit, pour un représentant syndical rencontré lors du terrain de recherche, les revendications ont aussi d'autres racines « parce que c'est beau de dire pas dans ma cour, mais quand on a marché [référence à la marche populaire de laquelle nous discuterons ultérieurement], ce n'était pas juste de dire pas dans ma cour, ce n'était pas dans ma cour et pas n'importe comment » (Entrevue 18, 8 août 2011). Cette « cour », comme il sera démontré, interpelle directement la structure de la communauté septilienne. En effet, ce projet d'exploration risque d'avoir, selon toute vraisemblance, des conséquences sur les réserves et l'approvisionnement d'eau potable de la ville. « Mais je dirais que, est-ce que notre conscience était vraiment éveillée à ce moment-là sur tous les risques ? Je dirais que non. Parce que même au niveau de la localisation, on ne réalisait pas à ce moment-là parce qu'on n'avait pas partagé d'informations avec le promoteur qui était peut-être dans une pointe triangulaire importante pour notre

alimentation d'eau potable, notre sécurité, la protection de la rivière Moisie. Tous ces enjeux-là dans le fond, je dirais ont été mis en évidence par le groupe Sept-Îles Sans Uranium » me dira un représentant du milieu économique de la région septilienne qui est alors au cœur des évènements (Entrevue 17, 8 août 2011).

À travers ce premier cadrage d'interprétation relié à la catastrophe de Tchernobyl, cette appropriation territoriale par le biais d'un projet d'exploration uranifère se trouve accentuée par l'indignation que provoque la « clandestinité » dans laquelle s'opère cette compagnie et dont la population apprend la nature et ce, par le phénomène de vigilance populaire, qui se matérialise alors dans le groupe Sept-Îles Sans Uranium.

4.3.2. *La formation de la lutte collective*

À l'automne, un vent de contestation est de plus en plus palpable. On assiste graduellement à un déplacement du cadre du débat dont sont indissociables les questions non seulement de l'exploration uranifère, mais aussi, au Québec, de la place qu'occupe le nucléaire. En date du 22 octobre 2008, un article dans le journal local de Sept-Îles fait mention d'une demande d'un moratoire immédiat sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium au Québec⁴⁴ et non uniquement pour la région septilienne. Avec la montée des demandes de titres miniers en vue d'une exploration de l'uranium et les débats entourant la réouverture potentielle de la centrale nucléaire Gentilly-2, le Québec se trouve confronté, pour une des rares fois de son histoire, à un débat sur l'uranium et l'utilisation de l'« atome civil ». Sept-Îles fera figure de proue.

En effet, le conseil municipal est de plus en plus interpellé par des questionnements en ce qui concerne le projet de Terra Ventures qui, selon toute apparence, s'opère sans que la population soit avertie. Le 26 novembre, un autre article,

⁴⁴ Paquet, Émilie, « Pour un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium », *Le Nord-Est* (22 octobre, 2008).

dont le titre est éloquent, « *Pour un développement responsable* »⁴⁵, témoigne des enjeux de ce projet qui ne cesse d’être soumis à une virulente critique locale. Non seulement parle-t-on alors dans les quotidiens locaux d’un projet d’exploration uranifère, de ses risques et des dangers de cette phase en amont, mais les craintes de voir une mine s’y établir en aval se matérialisent progressivement. Dans cette ville ouvrière qui est intimement liée à l’exploitation des richesses naturelles, la montée d’un débat « contre » un projet minier déstabilise l’ordre traditionnel dans lequel y était établi un soi-disant biais favorable envers l’industrie extractive. Ce projet d’exploration d’uranium, qui se transforme dans l’imaginaire collectif en réel projet de mine d’uranium⁴⁶, éveille une conscience environnementale, mais non exclusivement. En effet, la montée de cette résistance populaire trouve écho dans les propos de Rasvan Popescu. Ce dernier, qui exprime ses inquiétudes quant aux impacts de l’exploration d’uranium sur la santé des populations locales « depuis à peu près 10 ans » (Entrevue 5, 18 juillet 2011), a une nouvelle tribune, autrement dit, une nouvelle plate-forme de dénonciation publique. Il discute du radon (gaz radioactif), du polonium, des effets de ruissellement et de contamination possible jusque dans l’estuaire du Saint-Laurent. Comme on l’a vu, la courroie de transmission de ce discours est le groupe Sept-Îles Sans Uranium. Le 3 décembre 2008, Marc Fafard, le porte-parole du groupe écrit deux lettres ouvertes dans les journaux locaux dans lesquels il énumère les principaux arguments contre la moindre activité d’exploration uranifère, mais aussi les enjeux du développement de cette filiale⁴⁷.

Marginalisé lui aussi d’emblée, au même titre que Rasvan Popescu, le porte-parole du groupe SISUR aura cependant rapidement une tribune médiatique, entre autres à cause de l’accoutrement qu’il utilise pour se faire visible : « il se promenait avec son toboggan, un homard a trois pinces puis quatre yeux tu sais. Tout le temps le toboggan dans le dos, la salopette, la tuque. C’est tellement un personnage que tu ne peux pas manquer ça » (Entrevue 2, 12 juillet 2011), me dira un journaliste. Comme me le témoignera ce même journaliste, le porte-parole du groupe attire ainsi l’attention

⁴⁵ Paquet, Émilie, « Pour un développement responsable », *Le Nord-Est* (26 novembre 2008).

⁴⁶ Paquet, Émilie, « Mine d’uranium au lac Kachiwiss », *Le Nord-Est* (1 décembre 2008).

⁴⁷ Fafard, Marc, « Sept-Îles Sans Uranium en 2009 », *Le Nord-Est*, Lettre ouverte (3 décembre 2008) & Marc, Fafard, « Soustraire un territoire à l’activité uranifère », *Le Nord-Est*, Lettre ouverte (3 décembre 2008).

quotidiennement, les membres du groupe « s’assuraient d’être tout le temps là. Puis ils savaient faciliter la job des journalistes, justement en leur fournissant des images, en convoquant avant, et ils étaient à la moindre occasion ». En effet, le groupe s’impose dans le paysage en tâchant systématiquement de capter l’image et d’attirer l’attention.

La lutte que mène Sept-Îles Sans Uranium est marquée par un premier « coup d’éclat » au lac Kachiwiss, emplacement où se trouve le projet d’exploration uranifère. Rappelons que ce projet, qui se trouve à une trentaine de kilomètres de la ville de Sept-Îles, n’est pas accessible par une route pavée. Il n’en demeure pas moins qu’il est relativement facilement accessible; opportunité dont le groupe ne manquera pas de profiter pour leurs actions. « Ç’a commencé, un des premiers évènements qu’ils ont faits c’est au lac Kachiwiss directement. Ils ont fait, c’était l’hiver avec des motoneiges, ils avaient été là avec leurs motoneiges puis ils ont fait, dans la neige, le signe radioactif avec le mouvement des motoneiges. Donc ils avaient nolisé un hélicoptère, les journalistes qui y étaient pouvaient monter dans l’hélicoptère et prendre des photos aériennes on voyait vraiment le signe radioactif en mouvement avec les motoneiges. Ça c’est vraiment leur premier coup d’éclat » (Entrevue 1, 12 juillet 2011).

Les médias transmettent ces images dont la symbolique du signe radioactif n’est pas sans souligner la relation intime au nucléaire; la tâche est alors de « publicisé le risque » (Baisnée, 2001). La gestion réfléchie du rapport aux médias est fondamentale : non seulement cette action concertée est inusitée par sa capacité de coordination, mais elle est pratiquement pensée *pour* l’image et la mise en perspective des risques que ce projet d’exploration d’uranium représente.

Cette forme d’action est portée directement à l’attention des journalistes eux-mêmes. Par ailleurs, cette image des motoneiges sur le lac gelé couvre un répertoire de symboles : « Ç’a je trouvais que c’était vraiment, ç’a passé dans les médias, ç’a été un coup d’éclat. Ç’a été un tournant aussi parce qu’on se posait des questions. Pourquoi ils font ça ? En plus c’était tout blanc, ça représentait la pureté, ça allait dans l’imagination » (Entrevue 12, 25 juillet 2011), me dira une femme innue de la communauté Uashat.



Photo 1

Crédit : Mario Dufour, SISUR, mars 2009. Premier coup d'éclat de Sept-Îles Sans Uranium. « Manifestation en motoneiges au lac Kachiwiss ».

Le groupe Sept-Îles Sans Uranium se constitue avec une grande sensibilité vis-à-vis des médias dont ils exploitent stratégiquement les règles et les codes. Les médias locaux sont rapidement interpellés, et dans cette ville où les événements de lutte collective sont marginaux, sinon absents, le groupe bénéficie d'une importante couverture qui ne manquera d'ailleurs pas d'être décriée.

4.3.3. Transformation de l'espace public

Depuis le mois d'octobre 2008 le débat s'est intensifié, et même si les actions et les coups d'éclat ont eu leur impact dans les médias, cette lutte semble embryonnaire en se limitant au niveau local. Certes, le groupe Sept-Îles Sans Uranium qui interpelle de plus en plus les pouvoirs publics en place aura un effet rapidement dans les formes de

l'engagement. En effet, ce débat sera marqué d'une pierre blanche le 18 décembre de la même année lorsqu'une trentaine de médecins du Centre de santé et de services sociaux (CSSS)⁴⁸ de Sept-Îles signent une lettre pour l'obtention d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium au Québec. On y lit alors : « inquiets pour l'environnement et la santé publique, l'exploitation d'une mine d'uranium, dans notre région amènerait le départ de plusieurs d'entre nous »⁴⁹. Moment charnière dans cette lutte collective, on constate dans les journaux locaux que les médecins de la région sont « unanimes contre l'uranium »⁵⁰.

Ainsi, l'impact de cette prise de position, c'est-à-dire cette cooptation envers le groupe Sept-Îles Sans Uranium, instaure un nouveau rapport de force dans l'arène politique et donne vigueur à cette contestation qui s'organise. Si l'exploration d'uranium à quelques kilomètres de la ville de Sept-Îles continue⁵¹, elle rassemble de plus en plus une opposition qui, influencée par l'engagement des médecins, se traduit, dans la rue, par des manifestations locales. En ce sens, Sept-Îles Sans Uranium ne fait plus cavalier seul.

En date du 25 janvier 2009, la contestation rassemble une centaine de citoyens dans les rues de Sept-Îles⁵². Cette première marche contre l'uranium donne une « épaisseur sociale » à ce refus collectif. En effet, le groupe voit son soutien augmenter considérablement sous le coup de cette première intervention de l'élite locale qui, comme on peut le constater, crée une onde de choc dans les dynamiques de la protestation. L'enjeu, bien qu'il soit connu de la population, se précise avec la demande répétée d'un

⁴⁸ L'intervention d'une élite locale dans le cadre d'un débat politique impose de penser cette configuration de l'expertise sous la pression grandissante de la démocratisation au sein de la sphère publique. Comme l'a démontré de manière éloquent le mouvement anti-nucléaire des années 1970 (voir spécialement à ce sujet, Touraine, 1978), et en ce sens peut-être en était-ce l'un des moments précurseurs, le débat s'est forgé par le concours d'un conflit d'expertise, de contre-expertise où les élites ont joué un rôle de tout premier plan dans la « mise en danger » que représentent certains projets de développement. Les enjeux de la protestation collective et l'étude des formes émergentes d'engagement public sont, comme le souligne à juste titre Daniel Céfai (2007 : 7-8), « crucia[ux] pour comprendre les dynamiques démocratiques, les modalités d'exercice de la citoyenneté ordinaire, de constitution des problèmes publics et de légitimation des interventions étatiques, le déploiement de nouvelles figures de la société civile et l'institution de nouveaux régimes de l'action publique ».

⁴⁹ Lettre ouverte : « Les médecins du CSSS de Sept-Îles s'opposent à l'exploration et l'exploitation de l'uranium dans la région », *Le Nord-Est* (21 décembre 2008).

⁵⁰ Paquet, Émilie, « Les médecins unanimes contre l'uranium », *Le Nord-Est* (18 décembre 2008).

⁵¹ Paquet, Émilie, « Exploration d'uranium au lac Kachiwiss », *Le Nord-Est* (30 décembre 2008).

⁵² Paquet, Émilie, « Une centaine de citoyens manifestent contre l'uranium », *Le Nord-Est* (26 janvier 2009).

moratoire⁵³ permanent sur l'uranium, soit un arrêt complet (sur une durée variable) de tous travaux d'exploration et d'exploitation dans la région septilienne. Les autorités publiques sont prises de cours par le groupe SISUR et doivent répondre à une mobilisation qui prend de l'ampleur.

En effet, comment rassurer une population qui s'impatiente devant le peu d'information qui lui est fournie concernant un projet d'exploration d'uranium ? Pourquoi Terra Ventures n'a pas communiqué avec la municipalité en place ? Enfin, quels sont les risques d'un projet de cette *nature* ?

Le débat se déplace progressivement au national⁵⁴. « *Sept-Îles ne veut pas d'uranium* »⁵⁵, titre entre autres *Le Soleil* (un des principaux journaux de la ville de Québec). Par voie de conséquence, afin de répondre aux assauts répétés du groupe Sept-Îles Sans Uranium et principalement des inquiétudes qui gagnent la population sur les risques de l'exploration d'uranium, un forum d'information voit le jour. Organisé par la Conférence régionale des élus (CRÉ) le « Forum régional d'information sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium »⁵⁶ se déroulera les 21 et 22 mai 2009 à Sept-Îles. Ce forum se décline en six thèmes : 1) connaissance générale sur l'uranium, 2) l'uranium et l'environnement 3) l'uranium et les retombées économiques 4) l'uranium et la santé des travailleurs 5) l'uranium et la santé du public et 6) l'uranium et l'acceptabilité sociale. De nombreux *experts* et *scientifiques* sont mobilisés pour l'occasion : l'Institut de Radioprotection et de Sûreté nucléaire (France) expose des recherches épidémiologiques sur les mineurs d'uranium en France et les impacts sur la santé du public, la Commission canadienne de sûreté nucléaire souligne l'évaluation et la protection environnementale et radiologique (les réglementations et les encadrements juridiques), le Regroupement pour la surveillance du nucléaire présente les impacts environnementaux de l'exploration et l'exploitation d'uranium, le gouvernement de la Saskatchewan donne des informations

⁵³ Paquet, Émilie, « Sept-Îles pour un moratoire sur l'uranium », *Le Nord-Est* (26 janvier 2009).

⁵⁴ Voir entre autres les différents articles d'Éric Moreault à ce sujet : « De la prospection d'uranium sur la Côte-Nord! », *Le Soleil* (19 mai 2009), « L'uranium décortiqué en 5 points », *Le Soleil* (19 mai 2009), « L'uranium au Québec : un Klondike? », *Le Soleil* (20 mai 2009), « L'uranium au Québec : la bête qui dort », *Le Soleil* (20 mai 2009), « Les mines d'uranium bientôt au Québec », *Le Soleil* (20 mai 2009).

⁵⁵ Lévesque, Fanny, « Sept-Îles ne veut pas d'uranium », *Le Soleil* (28 janvier 2009).

⁵⁶ Paquet, Émilie, « Forum sur l'uranium : période d'inscription », *Le Nord-Est* (28 avril 2009).

sur les « bonnes pratiques d'exploration », sans compter Ressource naturelles Canada et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Québec) qui mettent en perspective les retombées économiques de l'exploration d'uranium au Canada, au Québec et sur la Côte-Nord.

Si cette pluralité de « points de vue » vise à informer la population locale des enjeux concernant l'uranium, cette rencontre aura été pour une des représentantes du milieu environnemental, « pas un peu simpliste, ça été bien fait, sauf que puisque c'était fait un jeudi et un vendredi, c'était difficilement accessible à monsieur et madame tout le monde. Donc moi je pense qu'ils se sont arrangés pour que, ce n'est pas fin [gentil] ce que je vais dire, mais pour que la participation citoyenne soit réduite le plus possible. Donc les gens qui étaient là, c'était un, des gens qui émanaient soit du milieu environnemental et beaucoup du milieu économique » (Entrevue 5, 18 juillet 2011). Cette interviewée vivant depuis plusieurs années dans la région, et qui observe de très près le débat local autour de l'uranium, me dira d'ailleurs que ce forum laissa un goût amer pour plusieurs. Subterfuge démocratique ou réelle pratique d'information; quoi qu'il en soit, ce forum aura permis dans une large mesure, néanmoins, d'en connaître un peu plus sur les enjeux de l'uranium⁵⁷.

La présentation de connaissances expertes durant le Forum régional d'information est cependant insuffisante. Le projet de Terra Ventures ne reçoit pas plus l'aval de la communauté. Le débat se cristallise autour des questions environnementales et de santé publique. Une conscientisation collective des risques associés à ce projet d'exploration prend corps. Pour un journaliste septilien qui a assisté à ce forum, plusieurs questions restent en suspens : « il y a eu un gros colloque organisé par la CRÉ de la Côte-Nord, il y avait un large spectre de positions et d'informations, puis à la toute fin de ça on ne peut toujours pas dire si c'est moralement acceptable ou pas de faire de la prospection d'uranium au nord de Sept-Îles quand on ne sait pas dans le fond s'il y aura de l'exploitation ou pas » (Entrevue 3, 13 juillet 2011). Les risques inhérents à ce projet d'exploration uranifère se comprennent, à la lumière de ce témoignage, à travers une

⁵⁷ Paradis, Steeve, « Les gens de la Côte-Nord en savent un peu plus sur l'uranium », *Le Soleil* (23 mai 2009).

sorte d'« expérience morale » (Ewald, 1999) qui offre une véritable remise en question des *paris* et corrélativement des épreuves associées aux projets de cette *nature*.

4.3.4. *Observatoire du phénomène social critique de « vigile populaire »*

L'intervention politique, par le biais du Forum régional d'information sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium, a pour objectifs, entre autres, d'atténuer les craintes par rapport au projet de la compagnie Terra Ventures. Certes, l'institution politico-administrative locale est vite confrontée aux actions « de terrain » du groupe Sept-Îles Sans Uranium. Une intervention du groupe est alors de fournir, par le biais du cinéma documentaire, des informations alternatives au Forum organisé par l'appareil politique qui, semble-t-il, ne fut pas suffisamment « complet⁵⁸ » du point de vue informatif principalement sur les risques et les dangers de cette industrie. Comme je le notai moi-même lors du terrain de recherche, dans un contexte où « le poids de l'information est inégal (...) il est important que les citoyens aient une “prise d'information autonome” », pour reprendre les termes d'une des militantes engagées dans la lutte contre l'uranium (Journal de terrain, 15 juillet 2011).

La couverture médiatique du débat entourant l'uranium au Québec gagne en actualité tout en dépassant les frontières du cadre strictement local⁵⁹. Médias traditionnels et nouveaux médias sociaux agissent en interdépendance et donnent forme à cette résistance populaire. « La dynamique des échanges de coups et des médiations qui produisent une “couverture”, ses impacts sur les acteurs, exige d'élargir l'observation des chaînes d'interdépendance » (Neveu, 2010 : 353). En effet, le travail du groupe Sept-Îles Sans Uranium offre une tribune de choix aux journalistes, mais le groupe mise aussi sur les réseaux sociaux et les nouvelles technologies de l'information.

⁵⁸ Saint-Pierre, Jean, « Le cinéma au service des citoyens contre l'uranium », *Le Nord-Est* (24 mai 2009).

⁵⁹ Le cadre d'interprétation initial, soit l'association avec la catastrophe de Tchernobyl, tout en gardant sa permanence dans les débats locaux, s'infléchit dans les médias. Voir entre autres : Lagacé, Patrick, « De Tchernobyl à Sept-Îles », *La Presse* (6 août 2009).

Les membres vont sur le site de la compagnie, prennent des notes, des photos, des vidéos, repèrent les points de forage GPS, rassemblent des échantillons, et surtout, captent et inspectent dans le moindre détail la progression des travaux de la compagnie Terra Ventures. On joue alors sur plusieurs tableaux; non seulement politique, médiatique, mais aussi maintenant juridique.



Photo 2

Crédit : Le Nord-Est, 26 juillet 2010. « Sept-Îles Sans Uranium sur le terrain de Terra Ventures ».

Dans la foulée, le groupe formule des plaintes contre cette compagnie d'exploration : déversement d'hydrocarbures, non-respect des normes de « captage » des lieux de forage, non-respect du règlement sur les forêts, entreposage de matière radioactive à l'air libre⁶⁰. Ces plaintes sont envoyées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi qu'au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). L'épreuve de force est ici fondamentale et rappelle avec Abel (1998 : 69) que « parce que l'État agit par le droit, l'État peut être contraint par

⁶⁰ Dupont, Nicolas, « Des plaintes contre Terra Ventures », *Le Nord-Est* (6 juillet 2009).

le droit ». Le droit est ici à usage offensif⁶¹. Ouvrir une brèche critique par l'« arme » juridique. Tel est le pari du groupe Sept-Îles Sans Uranium.



Photo 3

Crédit : Le Nord-Est, 6 juillet 2009. « Des plaintes contre Terra Venture ».

L'accès au site transforme et accentue la conscientisation collective devant ce projet d'exploration minière. En allant directement sur le site, plusieurs personnes constatent avec consternation « l'état » des travaux de la compagnie Terra Ventures : « Mais ce n'est pas vraiment au niveau de l'uranium que ça m'a perturbé. C'est plus au niveau de l'approximation et de l'improvisation que la compagnie a faite. C'est lorsqu'on prend le lac Kachiwiss, la route pour se rendre là. C'est une route que ça fait une trentaine d'années que ça existe et tous les villégiateurs prennent une route pour se rendre au lac et soudainement la grosseur d'une bretelle de l'autoroute 40 coupée à flanc de montagne d'arbres qui ont été laissés là, à 60 degrés, dans la montagne. Donc je ne sais pas qui leur a dit qu'on pouvait passer de la machinerie comme ça à flanc de montagne, mais eux, le gouvernement, le MRNF [ministre des ressources naturelles et de la faune],

⁶¹ En suivant la lecture de Richard Abel (1998), on y distingue deux catégories d'usage du droit, l'un défensif, plutôt utilisé comme bouclier et l'autre offensif dans lequel il est utilisé comme une arme et duquel dans le cas d'un mouvement de résistance on espère obtenir des « gains » sur le terrain en contribuant du coup à porter le débat dans l'espace public.

leur avait donné droit de coupe et nous on coupe en bons conquérants, on coupe tout et on verra si c'est utile ou pas... » (Entrevue 7, 19 juillet 2011). Cet homme influent de la communauté innue d'Uashat illustre de manière particulièrement éloquente les travaux de Terra Ventures et la manière dont elle conquiert l'espace au lac Kachiwiss. Le mode impérialiste fait vibrer des cordes sensibles et interpelle les références collectives de cette communauté, de la colonisation à l'expropriation territoriale.

On peut ainsi dire que le groupe qui se constitue avec différents acteurs de la région fait appel à une forme de « sensibilité commune » (Traïni, 2007)⁶². Sensibilité qui se matérialisera, durant le mois de juillet 2009, par le positionnement des Innus contre l'exploration et l'exploitation d'uranium, invitant alors la compagnie Terra Ventures à cesser ses activités minières. Les clairons du développement industriel rencontrent une nouvelle fois le *Teuehikan*. Mais cette fois, devant une population « en gros éveil collectif », me dira une femme innue rencontrée lors du terrain de recherche (Entrevue 12, 25 juillet 2011). En effet, directement issu de la genèse de la municipalité septilienne, le clivage entre Autochtones et allochtones continuait d'être l'un des référents sociaux les plus fondamentaux. La construction d'un front commun durant cette lutte collective en appelle aux racines et aux références communes. Le conseiller juridique du conseil de bande écrit alors : « nous avons un droit de conservation et de protection de l'environnement, ainsi qu'un droit de surveillance sur notre territoire et sur l'utilisation de ses ressources »⁶³. L'organisation du mouvement contre ce projet d'exploration uranifère met ainsi en perspective cette relation multiethnique qui, force est d'admettre, recouvre un même attachement au territoire et à sa conservation. La projection dans l'avenir en est l'un des points de repère. Cette exploration, répétons-le, risque, selon toute vraisemblance, d'avoir des conséquences sur la structure même de la communauté septilienne, dont le groupe témoigne, par ces visites sur le site, de certains aspects.

⁶² Pour Christophe Traïni, le « devenir » des mobilisations collectives s'ancre dans la capacité de faire ressortir et de « rendre visibles » des réalités associées à des références communes par la communication et la mise en forme d'épreuves communément partagées. Les dynamiques des luttes collectives sont ainsi, selon cet auteur, intimement liées à la production d'un « dispositif de sensibilisation » qui fait appel à un ensemble d'émotions et auquel les liens sociaux de communauté sont directement liés.

⁶³ Lévesque, Fanny, « Les Innus invitent Terra Ventures à cesser ses activités minières », *Le Soleil* (8 juillet 2009).

Ainsi, cette résistance populaire offre une rare rencontre sur un enjeu commun. Comme en témoignera lui-même un chercheur natif de la région qui observe « à distance » cette lutte : « je te dirais qu’au plan collectif, c’était très intéressant, et très, comment je pourrais dire, de voir autant d’Innus impliqués dans ce mouvement-là. Parce qu’on n’a pas malheureusement vu beaucoup de mouvements populaires multiethniques comme ça ici à Sept-Îles. C’est plutôt malheureusement deux grandes solitudes qui se côtoient, mais enfin, tient, on se réunit derrière une et même cause » (Entrevue 10, 22 juillet 2011). Au cœur de cette résistance s’observent de nouvelles moutures imprévues. La mémoire trouve une voie de rencontre. Un nouvel ancrage social témoigne d’une réarticulation des rapports de domination dans l’arène publique. La construction « d’une seule et même cause » commune met ainsi sous un jour nouveau les défis de l’exploitation des ressources et de la démocratie.

Dans cette veine, si l’information est éclectique les positions le sont, au contraire, de moins en moins. Ces solidarités non seulement donnent corps à cette résistance qui s’organise, mais en outre elles restructurent du même coup l’espace politique où la lutte collective occupe constamment les tribunes. En effet, en ce mois de septembre 2009, SISUR continue sa campagne « d’écoute citoyenne »⁶⁴, et un peu plus d’un mois plus tard, une autre manifestation rallie plusieurs personnes dans les rues de Sept-Îles⁶⁵. Le groupe lance alors un ultimatum au gouvernement du Québec concernant le projet de la compagnie Terra Ventures : « si le gouvernement ne respecte pas la volonté des Nord-Côtiers, je ne pourrai pas garantir la paix sociale », exprime alors le porte-parole de Sept-Îles Sans Uranium⁶⁶. La tension monte d’un cran. Il faut dire que cette ville est parallèlement en élection et l’opposant au maire actuel n’est nul autre que le porte-parole de Sept-Îles Sans Uranium, Marc Fafard. Si le débat impose des prises de position claires,

⁶⁴ Saint-Pierre, Jean, « Marc Fafard poursuit sa campagne d’écoute citoyenne », *Le Nord-Est* (3 septembre 2009).

⁶⁵ Dupont, Nicolas, « Manifestation contre l’exploration d’uranium », *Le Nord-Est* (26 octobre 2009).

⁶⁶ Dupont, Nicolas, « Fafard lance un ultimatum », *Le Nord-Est* (28 octobre 2009).

lors de cette manifestation, les opposants politiques, soit le porte-parole de SISUR ainsi que son rival, marchent et militent ensemble contre l'uranium⁶⁷.

Certes, les travaux de la compagnie continuent⁶⁸ et ce, principalement par l'agrandissement de la route d'accès dont les permis ont été accordés par le MRNF. La résistance ayant pris de l'ampleur depuis lors ne fait pas reculer le projet, ni n'empêche l'émission de permis pour la poursuite des travaux d'exploration d'uranium. Le groupe est toujours aux aguets et « un bilan des activités de Terra Ventures⁶⁹ » démontre, une nouvelle fois, l'état des travaux d'exploration et les risques lui étant associés.

Si le Forum régional d'information de la CRÉ n'a pas su démontrer hors de tout doute que l'exploration d'uranium est sans danger, les observations sur le site démontrent même au contraire que les travaux d'exploration se font de « façon totalement cavalière et sauvage » sans aucun respect du cadre législatif environnemental. Les risques sont-ils surévalués ? Y a-t-il réellement matière à inquiétude quant aux dangers environnementaux et de santé publique ? Selon un acteur important de la lutte contre l'uranium, « même l'exploration d'uranium c'est une chose dangereuse parce que c'est sûr que l'eau est contaminée dans l'estuaire. Parce qu'en faisant des trous qui percent différentes nappes phréatiques qui peuvent transporter la poudre radioactive d'une place à l'autre pouvaient créer des sources d'eaux qui passent par les trous jusqu'à une profondeur de 300 mètres, 400 mètres, 600 mètres même » (Entrevue 11, 22 juillet 2011).

En fonction de cette dangerosité de l'exploration uranifère que le groupe SISUR affirme, ce dernier élabore une autre action stratégique et hautement symbolique. Le site du lac Kachiwiss, au nord de Sept-Îles, est l'un des plus hauts points de la région. L'écoulement des eaux se fait dans le bassin versant de la rivière Moisie et se déverse à quelques kilomètres à l'est de la municipalité septilienne. Avec l'aide de la Fondation Rivières (organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières du Québec), l'objectif

⁶⁷ Dupont, Nicolas, « Le dossier de l'uranium : Serge Lévesque à côté de la population », *Le Nord-Est* (28 octobre 2009).

⁶⁸ Lévesques, Fanny, « Mine d'uranium à Sept-Îles : la reprise des travaux dénoncée », *Le Soleil* (31 octobre 2009).

⁶⁹ Communiqué SISUR, « Bilan des activités de Terra Ventures », *Le Nord-Est* (13 novembre 2009).

est alors de faire la démonstration que « tous les polluants déversés dans le ruisseau qui longe la route d'accès au lac Kachiwiss finissent dans la rivière Moisie ». En allant directement sur le site d'exploration, SISUR constate la construction de cette nouvelle voie d'accès, « de la grosseur d'une bretelle d'autoroute » (image dont a fait référence un membre de la communauté innue ci-haut). Selon le porte-parole du groupe : « tout va couler dans la route, puis dans le ruisseau et ça va finir dans la rivière Moisie. Aujourd'hui, nous allons le démontrer visuellement »⁷⁰. Cette action de simulation de déversement, avec du colorant dans la rivière, a « montré à quel point, s'il y avait un problème... » (Entrevue 3, 13 juillet 2011). Et si ? Cette résistance contre ce projet d'exploration uranifère interpelle une population locale dont l'expérience du risque a comme contrecoup de produire une forme de communauté de destins.

4.3.5. « *Systèmes-experts* » et structuration d'un espace « *subpolitique* »

Cette ville nord-côtière apparaît ainsi comme un véritable observatoire d'un phénomène social critique de vigile populaire, soit d'une reformulation réflexive d'un projet d'exploration minière, ici uranifère. Pourtant, si cette résistance collective quant aux risques d'un projet d'exploration minière modifie les rapports sociaux, elle ne déborde que relativement peu le cadre local : à ce stade, on répertorie moins de dix articles sur le sujet dans les journaux nationaux.

Or, le 3 décembre 2009, un évènement marque au fer rouge le débat. Vingt médecins de Sept-Îles causent une onde de choc en déposant une lettre de « démission en bloc ». Rappelons qu'à pareille date, un an plus tôt, certains d'entre eux avaient signé une lettre ouverte pour l'obtention d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium. Cette fois-ci, le ton s'est radicalisé. En effet, douze médecins spécialistes et huit omnipraticiens annoncent leur démission afin de protester contre les impacts de cette

⁷⁰ Dupont, Nicolas, « La fondation rivière vient porter main-forte à SISUR », *Le Nord-Est* (30 novembre 2009).

activité sur la santé de la population⁷¹, sans mentionner toutefois quand ils mettront à exécution cette menace. Cette lettre est une réponse directe à la reprise des travaux d'exploration et au projet qui, malgré l'opposition de plus en plus manifeste, continue d'aller de l'avant : « dernièrement, suite à l'émission des permis d'autorisation pour la construction d'une route d'accès à un site d'exploration et d'exploitation d'uranium à Sept-Îles par le ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement du Québec, les compagnies uranifères ont recommencé leurs activités après une brève accalmie à l'été 2009, envoyant à la population un message clair que la réalisation de projet d'une mine d'uranium dans les voisinages de la municipalité était une chose imminente malgré un tollé de protestations »⁷².



Photo 4

Crédit : La Presse, 31 octobre 2009 (collaboration spéciale Fanny Lévesque). « Construction du chemin d'accès au Lac Kachiwiss ».

Pour les différents signataires de la lettre de démission, constatant que les inquiétudes locales et la montée en épingle d'une résistance populaire contre ce projet uranifère n'ont fait fléchir ni la compagnie, ni le gouvernement, les médecins exposent leur intention de quitter leur fonction. Dans cette lettre, les médecins, experts dans le

⁷¹ « Uranium sur la Côte-Nord : démission de 20 médecins à Sept-Îles » *Le Devoir* (4 décembre 2009).

⁷² Dupont, Nicolas, « Lettre adressée au ministre Yves Bolduc », *Le Nord-Est* (4 décembre 2009).

domaine de la santé publique, évoquent que : « toutes les recherches fondamentales sont claires et unanimes pour démontrer les conséquences néfastes pour la santé humaine à long terme de la radiation ».

Les efforts concertés afin d'atténuer les inquiétudes de la population locale face au projet d'exploration de la compagnie Terra Ventures, efforts canalisés par la mise en place du Forum régional d'information sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium, sont une nouvelle fois mis au pilori. L'engagement politique des médecins dans ce débat entourant l'exploration uranifère est, en quelque sorte, un réquisitoire contre le savoir expert qui tend à relativiser les risques y étant associés. Cette « révolte des élites » (Lasch, 1997)⁷³, comme avènement d'une nouvelle forme d'engagement est, dans ce contexte de résistance populaire ambivalent, pour ne pas dire très controversé. Pour ce journaliste natif de la région qui couvre alors les évènements, « la sortie des médecins ça m'a surpris au début, ça m'a choqué comme citoyen tu sais, mais c'est un bon coup, ils ont frappé fort et ils ont attiré l'attention du ministre avec ça, ils ont fait descendre le sous-ministre » (Entrevue 2, 12 juillet 2011).

En effet, cette menace de démission de vingt médecins de Sept-Îles⁷⁴ amène le ministre de la santé Yves Bolduc à entrer en scène annonçant que : « seuls des travaux d'exploration sont en cours, près de Sept-Îles, ce qui ne représente aucun danger pour les résidents de la région »⁷⁵. Cette nouvelle voix au chapitre est aussi déchirante pour les médecins eux-mêmes « je dirais que presque la totalité des médecins était contre le projet, mais de là à l'afficher publiquement, ça c'était une autre paire de manches » (Entrevue 6, 18 juillet 2011) me dira l'une des signataires de cette lettre de démission. Pour plusieurs, cet engagement politique prend une tournure médiatique imprévue devant

⁷³ Le débat sur la notion des élites en sciences sociales dépasse largement le cadre strictement politique et économique. Bien que la notion développée par Scott Lasch soit plutôt restrictive en ce sens, il est néanmoins possible d'observer à travers le vocable « élite » les multiples dimensions de « révoltes » et de fait, de leurs trajectoires dans l'espace public. En ce sens, la définition que donne Putnam (1976) considérant que les élites sont « les personnes qui sont près du sommet de la pyramide du pouvoir et qui ont la capacité d'influencer les décisions politiques », permet de déborder la conception politico-économique et par-là, d'entrevoir les différentes modalités d'engagement.

⁷⁴ Lévesque, Katleen, « Des médecins menacent de démissionner si la recherche d'uranium ne cesse pas », *Le Devoir* (5 décembre 2009).

⁷⁵ Robillard, Alexandre, « Exploitation d'uranium sur la Côte-Nord : Bolduc se veut rassurant », *La Presse* (4 décembre 2009).

laquelle ils ne peuvent plus reculer. Et comme le dira un des médecins « démissionnaires », dont cet engagement est note-t-il périlleux; « en t'exposant sur la place publique, bien c'est simple, tu te mets la tête un petit peu sur le billot » (Entrevue 20, 12 août 2011). Cette décision est aussi difficile à assumer. Pour les jeunes médecins, elle interpelle leur statut de « nouvel entrant », d'autant plus que le Collège des médecins intervient et ouvre une enquête sur « l'éthique » de cette menace de démission⁷⁶ qui, selon toute vraisemblance, est contraire au code de déontologie.

Si la résistance populaire contre le projet d'exploration uranifère s'est fait entendre par de multiples moyens, et que l'arrêt des travaux de la compagnie Terra Ventures a été à de nombreuses occasions demandé⁷⁷, le basculement que provoque l'engagement politique de cette élite modifie le rapport de force dans l'espace politique. Cette menace de démission est perçue par plusieurs comme nécessaire pour crédibiliser et légitimer le mouvement de contestation et, cette décision a l'effet escompté : « Québec veut respecter la volonté de la population »⁷⁸, peut-on lire alors dans *La Presse*. Un doute s'est institutionnalisé et plusieurs personnes restent suspectes cependant devant cette « pieuse » déclaration. Au même moment où trois nouveaux médecins annoncent leur départ⁷⁹, la communauté innue Uashat-Maliotenam, réitère son opposition au projet, opposition qu'elle avait d'ailleurs manifestée en novembre 2008. L'inquiétude est toujours vive dans la communauté. Le territoire est sacré et la contamination potentielle serait catastrophique. Dans cette veine, le chef de bande déclare : « nous occupons nos territoires, on y pratique la chasse et la pêche de subsistance, qu'arrivera-t-il de ce patrimoine si un tel projet se réalise ? Non seulement il sera impossible de se nourrir des

⁷⁶ Croteau, Martin, « Démission en bloc à Sept-Îles : le Collège des médecins enquête », *La Presse* (7 décembre 2009).

⁷⁷ Lévesque, Fanny, « Mine d'uranium à Sept-Îles : l'arrêt des travaux est demandé », *Le Soleil* (5 décembre 2009).

⁷⁸ Lessard, Denis, « Projet minier à Sept-Îles : Québec veut respecter la volonté de la population », *La Presse* (5 décembre 2009).

⁷⁹ Chartrand, Yves, « Uranium à Sept-Îles – Trois nouveaux médecins annoncent leur départ », *Rue Frontenac* (7 décembre 2009).

poissons et du gibier qui seront contaminés, mais il sera tout simplement dangereux de fréquenter les lieux. C'est inconcevable pour les Innus »⁸⁰.

Sept-Îles est marquée plus que jamais par un débat qui traverse toute la société. Les médecins de la ville se fondent en quelque sorte en « système-expert » qui, s'infléchissant dans l'arène politique, augmente radicalement la réflexion collective au sujet de ce projet d'exploration minière. Le cadre de justification des médecins crédibilise la notion de risques et de menaces potentielles. Pour un homme du milieu syndical, cette prise de position a, en effet, crédibilisé et alimenté la réflexion collective sur le sujet : « bien au début, j'ai dit écoute, si les médecins s'en mêlent ça doit être quand même sérieux. Mais ç'a piqué ma curiosité de savoir pourquoi. Parce que c'est bien beau, ce n'est pas parce que tu es médecin. Mais d'emblée, je sais que dans la population c'est une certaine crédibilité. Mais moi, j'ai de la misère. C'est peut-être parce que j'ai un tempérament comme ça, ce n'est pas l'habit qui fait le moine. Pour moi, je vais fouiller. Donc j'ai commencé à m'intéresser un petit peu plus » (Entrevue 18, 8 août 2011). Par ailleurs, cet homme dans la quarantaine, natif de la région, me témoignera des déchirements internes au milieu syndical qu'a produit cet engagement politique. Si plusieurs membres vont manifester contre l'uranium et y voient même « des gens rater de l'ouvrage pour aller là », le directeur québécois du Syndicat des Métallos annonce plutôt que : « les médecins prennent la population de Sept-Îles en otage »⁸¹. Ce débat crée ainsi de profonds clivages au sein de la communauté. Certes, certains, comme cet homme du milieu syndical, tâchent ainsi de s'informer. Toutefois, tel qu'on le constate, l'information demeure éclectique; expertise et contre-expertise se confronte.

Dans ce contexte d'engagement politique des élites locales, la « sensibilité commune » face aux risques de l'exploration uranifère se structure à partir de solidarités qui viennent progressivement réinventer *le* politique. Les institutions et les catégories de pensées, traditionnellement associées au développement des ressources naturelles qui

⁸⁰ Dupont, Nicolas, « Le conseil de bande réagit à la démission de 20 médecins », *Le Nord-Est* (7 décembre 2009).

⁸¹ « Exploration de gisements d'uranium à Sept-Îles. Les médecins prennent la population de Sept-Îles en otage ! – Daniel Roy, directeur du Syndicat des Métallos », [En ligne] : <http://www.metallos.org/modules/nouvelles/nouvelle.php?id=120&langue=fr>. Mis en ligne le 7 décembre 2009. Consulté le 2 septembre 2012.

« formaient autant la trame de fond que les horizons » (Mary Douglas, 1991) sont, dans cette région traversée par un conflit d'une ampleur sans précédent, confrontées, jugées et justifiées sous un autre jour. Ce projet minier n'est pas accepté *naturellement*, comme source de développement, de création d'emplois et de croissance économique. Avec la sortie des médecins, un « système-expert » ouvre de nouvelles possibilités de remise en question des formes de savoirs associés à l'exploration minière. À Sept-Îles une pédagogie collective est en train de fermenter.

Cette confrontation dans la sphère politique, qui avec la sortie des médecins propulse le débat à l'échelle nationale, impose l'intervention des ministres afin de calmer le jeu⁸². Alain Poirier, alors directeur national de santé publique va rencontrer les médecins de Sept-Îles pour « leur expliquer un avis de la santé publique, stipulant que les activités d'exploration d'uranium sont sans danger »⁸³. Un bras de fer se joue entre le président-directeur général du Collège des médecins du Québec et les médecins de la région septilienne qui semble-t-il dérogent à leur éthique de responsabilité. Pour le président-directeur général du Collège, en vertu de l'article 13 du code de déontologie, tout médecin « doit s'empêcher de participer à une action concertée de nature à mettre en danger la sécurité d'une population ». Certes, pour les médecins de Sept-Îles, ce même code de déontologie stipule également à l'article 3 que : « le médecin a le devoir primordial de protéger et de promouvoir la santé et le bien-être des individus qu'il sert, tant sur le plan individuel que collectif » et à l'article 40 que : « le médecin qui a des motifs de croire que la santé de la population ou d'un groupe d'individus est menacée doit en aviser les autorités de santé publique concernées »⁸⁴.

La protestation prend également de l'ampleur avec le support de la coalition Pour que le Québec ait meilleur mine!⁸⁵ qui s'articule au débat contre l'uranium. L'ouverture d'un espace subpolitique dans lequel se cristallisent de nouveaux pouvoirs d'influence au sein de la sphère politique et scientifique se structure au regard d'une forme de

⁸² Rioux Soucy, Louise-Maude, « Exploration et exploitation de gisement d'uranium à Sept-Îles – La menace de démission des médecins force Québec à réagir », *Lettres, Le Devoir* (8 décembre 2009).

⁸³ Robillard, Alexandre, « Alain Poirier ira rencontrer les médecins de Sept-Îles », *La Presse* (7 décembre 2009).

⁸⁴ Collège des médecins du Québec, *Code de déontologie des médecins*. R.R.Q., C. M-9, r.17.

⁸⁵ Uranium à Sept-Îles, « La protestation prend de l'ampleur », *Radio-Canada* (7 décembre 2009).

démocratie expérimentale (Beck, 1986[2001]). Le savoir entourant les risques de l'exploration uranifère devient ainsi le nerf de la guerre et soulève toute la complexité de l'expertise qui, force est d'admettre, est dans le cas de l'exploration uranifère, truffé de part d'ombres. En effet, par exemple, pour un ancien travailleur dans le domaine minier de Sept-Îles, présent depuis les années 1960, et ayant résidé dans une ville associée à l'exploitation de mines d'uranium, « moi j'ai trouvé que le monde a manqué d'information (...) comme je dis, je trouve que la population a manqué d'expertise » (Entrevue 4, 14 juillet 2011).

Dans cette veine, si pour les uns l'alerte des médecins est légitime (et raisonnable)⁸⁶, pour d'autres c'est plutôt une « dangereuse menace »⁸⁷. Pour le milieu économique septilien par exemple, malgré le Forum régional d'information sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium organisé par la Conférence régionale des élus (CRÉ), l'information n'est pas suffisante pour prendre réellement position sur le dossier⁸⁸. Comme en témoigne un représentant de Développement économique Sept-Îles, la situation est d'autant plus problématique que « les études sont contradictoires (...) c'est là qu'on voyait qu'on était un peu démuni par rapport à prendre une décision là-dedans, on ne peut pas dire oui ou non en partant comme ça. C'était dur d'avoir de l'information qui était non biaisée, c'est ça qui était difficile » (Entrevue 14, 26 juillet 2011).

Cette situation n'est cependant pas l'apanage du seul milieu économique. Les risques de santé publique entourant l'exploration d'uranium, posés clairement par la sortie des médecins, les renvoient eux aussi aux appuis scientifiques d'une telle démarche d'engagement politique. S'ils remettent en question les connaissances et les propos du Collège des médecins, qui pour certains « banalise » les risques en phase exploratoire, le savoir entourant cette filiale de l'industrie extractive est particulièrement caractérisé par le peu d'études sur le sujet. Un des médecins de la région septilienne me confiera d'ailleurs : « bien moi, avant de prendre position, j'ai lu, pendant un an, j'ai lu, j'ai lu, j'ai

⁸⁶ Sansfaçon, Jean-Robert, « Uranium - l'alerte raisonnable », *Le Devoir*, Opinion (8 décembre 2009).

⁸⁷ Bergeron, Pierre, « Dangereuse menace », *Le Droit* (7 décembre 2009).

⁸⁸ Dupont, Nicolas, « La chambre de commerce demande plus d'informations », *Le Nord-Est* (8 décembre 2009).

lu, parce que l'information qu'on avait, dépendamment par qui elle était donnée, ce n'était pas les mêmes données. Puis moi, l'autre affaire, ce qui m'inquiétait le plus, c'est la notion de santé publique, puis quand on regardait les études concernant les populations qui vivent près de mines d'uranium, il y a peu d'études. Puis les meilleures études, ou je te dirais les études les plus étoffées démontraient qu'il y avait pas de danger. Donc c'est des études qui avaient de gros biais méthodologiques et c'est des études aussi qui étaient financées par l'industrie uranifère » (Entrevue 20, 12 août 2011). Donc, non seulement les études semblent-elles être marquées par de grandes carences, mais elles sont en outre, selon ce médecin de la région septilienne, majoritairement financées par l'industrie.

Dans ce contexte où le champ scientifique offre peu de prise par des études fondamentales sur le sujet, les médecins insistent sur et répètent la nécessité de mettre en place un moratoire immédiat sur les mines d'uranium au Québec⁸⁹. Pour certains cependant, les études sont suffisamment convaincantes quant aux dangers relatifs à cette filiale. Dans une lettre ouverte, un autre médecin de la région souligne ainsi que « les nombreuses publications scientifiques traitant des effets délétères de l'exploitation (et peut-être de l'exploration) de l'uranium sont suffisantes pour me convaincre de son effet nocif sur la population »⁹⁰. Cette forme de « démocratie expérimentale » est ainsi particulièrement traversée par cette contre-expertise, portée grandement par l'élite locale. Une pression s'exerce dans l'arène publique.

Si la « voix des médecins »⁹¹ implique un pari audacieux dans lequel « on a misé notre crédibilité », me dira l'une d'entre elles (Entrevue 6, 18 juillet 2011), il n'en demeure pas moins qu'en l'absence de mise en place d'un moratoire par le gouvernement du Québec concernant l'exploration et l'exploitation uranifère sur tout le territoire, le directeur national de la santé publique annonce en contrepartie la formation d'un groupe de travail entourant les questions uranifères⁹². Son communiqué mentionne les principaux objectifs associés à cette équipe de recherche : « les travaux du groupe de travail concerté

⁸⁹ Gingras, Isabelle, Imbeault, Bruno, « Pour un moratoire sur les mines d'uranium au Québec », *Le Devoir*, Lettres (8 décembre 2009).

⁹⁰ Lafortune, Pascale, « Uranium à Sept-Îles : pourquoi je démissionnerai », *Le Devoir*, Lettres (9 décembre 2009).

⁹¹ Breton, Brigitte, « La voix des médecins », *Le Soleil* (9 décembre 2009).

⁹² Voir [en ligne] : www.Agencesante09.gouv.qc.ca/uranium.

sur l'uranium permettront notamment de recueillir et d'analyser des données scientifiques et sociologiques afin d'améliorer les connaissances actuelles sur les projets miniers uranifères »⁹³. Formé de spécialistes dans le domaine médical, le comité aura également pour objectif d'étudier en « profondeur les impacts de l'uranium sur la santé »⁹⁴, autour desquels les inquiétudes sont des plus vives concernant le projet de la compagnie d'exploration minière Terra Ventures.

Dans la foulée, le 10 décembre 2009, la Conférence régionale des élus (CRÉ), celle qui avait organisé le Forum d'information entourant les activités uranifères, prend ouvertement position dans le dossier. Dans son communiqué, on peut lire que « l'appui du milieu est une condition incontournable pour qu'un projet se réalise. Dans le présent cas, il est clair que ce consensus n'existe pas. Le milieu a des préoccupations légitimes, notamment en raison de l'emplacement géographique du projet. Il ne souhaite pas aller de l'avant et nous prenons acte de cette volonté »⁹⁵.

Le mois de décembre 2009 est ainsi à marquer d'une pierre blanche sous le coup de la menace de démission des médecins de Sept-Îles dans la lutte contre l'uranium. Le système-expert que constitue cette élite locale – de concert avec le groupe Sept-Îles Sans Uranium – « réinvente » la politique et réaménage les espaces de légitimation, de justification, de pouvoir et de domination symbolique. Au sein de cette résistance populaire, cet engagement de l'élite médicale bouleverse non seulement les justifications de cette lutte collective, et du rapport à cette « croyance généralisée » (Smelser, 1962) associé aux risques environnementaux et de santé publique, mais elle modifie en outre, d'une certaine façon, « l'horizon du vivre-ensemble » (Céfaï, 2009).

⁹³ Voir principalement à ce sujet le premier communiqué de presse datant du 17 décembre 2009, au titre : « La direction de santé publique de la Côte-Nord lance les activités d'un groupe de travail concerté sur l'uranium ».

⁹⁴ Dupont, Nicolas, « Un comité pour le dossier de l'uranium », *Le Nord-Est* (11 décembre 2009) & « Uranium à Sept-Îles, un comité pour calmer le jeu », *Radio-Canada* (11 décembre 2009).

⁹⁵ « Uranium à Sept-Îles, la CRE prend position », *Radio-Canada* (10 décembre 2009).

4.3.6. Matérialisation concrète d'une « sensibilité commune »

La formation d'un comité pour se pencher sur la question de l'uranium est loin de calmer le jeu, comme l'auraient souhaité les autorités ministérielles en matière de santé. Au contraire, la lutte collective qui est marquée profondément par cet engagement des médecins se répercute dans les formes de l'action collective. Ce « coup d'éclat », comme me le dira cette femme de la communauté autochtone d'Uashat, « a réveillé bien des gens qui suivaient ça de loin. Ils ont dû se dire : c'est sérieux là ! » (Entrevue 12, 25 juillet 2011).

En effet, le 12 décembre 2009, huit jours après l'annonce de démission des médecins, une immense marche rassemble près de 1 200 personnes dans les rues de Sept-Îles. Sur une population de 26 000 personnes, c'est environ 5 % de la population septilienne qui proteste dans la rue contre l'uranium⁹⁶. Cette marche frappe l'imaginaire. Jamais à Sept-Îles autant de personnes ne se sont réunies afin de protester contre un projet minier. Cette lutte collective est aussi pour les opposants une résistance contre cette appropriation « sauvage » et l'usurpation par une compagnie minière du territoire. En fait, un rapprochement est de plus en plus perceptible entre ce projet singulier et l'aspect global de l'exploitation des matières premières : « mais à plus grande échelle, c'est toute la question des ressources finalement qu'on se fait piller, c'est ça historiquement le grand enjeu » (Entrevue 13, 26 juillet 2011) me dira une femme du milieu culturel résidant à Sept-Îles depuis un peu moins de dix ans. Ouvertement « amoureuse de la Côte-Nord », cette femme par son témoignage, renouvelle la question de cette résistance populaire en situant, d'un point de vue historique, l'exploitation des ressources naturelles de cette région. Le débat contre l'uranium est ainsi porté par d'autres considérations historiques et culturelles, soit d'autres remises en question qui ouvrent les cahiers de l'histoire dont l'écriture est encore fraîche.

⁹⁶ Dupont, Nicolas, « Les Septiliens marchent contre l'uranium », *Le Nord-Est* (13 décembre 2009); Lévesque, Fanny, « Plus de 1200 personnes manifestent contre l'uranium à Sept-Îles », *Le Soleil* (13 décembre 2009) & Presse Canadienne, « Démission en bloc de vingt médecins à Sept-Îles – Des centaines de manifestants disent non à l'uranium », *Le Devoir* (14 décembre 2009).

Dans cette veine, profondément marqué par ce qui se passe au lac Kachiwiss, et par les travaux de la compagnie Terra Ventures – concernant les déversements d’hydrocarbures, le non-respect du règlement des forêts, l’entreposage de matières radioactives à l’air libre, etc. –, un membre de la communauté innue témoigne alors, selon lui, des sentiments qui se sont généralisés au sein de la population : « mais là ça avait dépassé les limites. Puis je pense que tout le monde s’est entendu à ce moment-là pour dire qu’il y a développement et développement » (Entrevue 7, 19 juillet 2011). Cette marche qui rassemble des gens de tous horizons en est la matérialisation concrète. Les inquiétudes qui ont gagné les citoyens et citoyennes, légitimées fortement par la prise de position des médecins du centre hospitalier de Sept-Îles, provoquent un soulèvement populaire qui, il va sans dire, est loin d’être marginal. Cette mobilisation est pour plusieurs l’occasion d’exprimer collectivement le refus de l’uranium.

Pour cette jeune étudiante au niveau collégial, cette marche est en effet ni plus ni moins que l’élément central de cette lutte collective contre ce projet d’exploration minière de Terra Ventures : « bien la grosse marche qu’on avait faite, c’était comme touchant. C’était un beau moment. Rassembleur. Ç’a m’avait marquée (...) Bien je trouve que c’est le moment qu’on a... la ville s’est vraiment mise ensemble et on a vraiment montré qu’on ne voulait pas. Puis je trouve que même si on démontrait qu’on ne voulait pas, bien les gens qui voulaient faire ça ici [compagnie Terra Ventures], bien ils s’en foutaient un peu, ils voulaient le faire pareil. Mais tu sais, moi je trouvais ça beau. On était tous ensemble et on a voté “non”, majoritairement, vraiment. Puis je trouvais ça important, tu sais la marche, ç’a vraiment été, pas le déclenchement, mais c’est vraiment ce qui a prouvé qu’on était ensemble » (Entrevue 9, 21 juillet 2011). Les émotions se lient ici à l’intensité de la frustration que suscite ce projet. Ces émotions trouvent écho dans le rapport au vécu et aux formes de l’identité collective (Polletta et Jasper, 2001) créé dans l’action. Pour parler en matière de rapport aux risques, cette marche concrétise en somme, l’aspect latent d’une sorte de « communauté de destins ».

Cette marche incontestablement rassemble, mais les jeux de pouvoir sont bel et bien présents et continuent de structurer cet espace où l’intérêt privé semble encore écarter les intérêts collectifs. Ils témoignent des déchirements internes à la communauté

qui devant un refus collectif qui gagne en mobilisation impose de plus en plus des prises de position qui, quoique bien avouées, n'en sont pas moins ambivalentes. Cette résistance populaire, et particulièrement dans ces moments de rassemblement dans la rue, met en lumière les clivages qui caractérisent cette ville industrielle. Cette marche historique est ainsi le moment de voir de nouveaux visages, de connaître les positions de tout un chacun, puisqu'ils sont là, en appui au mouvement de contestation.



Photo 5

Crédit : La Presse (collaboration spéciale. Fanny Lévesque) 5 janvier 2010. « Décembre, marche des citoyens de Sept-Îles ».

Si une « sensibilité commune » semble s'être relativement propagée à l'ensemble de la communauté, être à la marche « dit autre chose », comme le témoigne cet homme du milieu syndical de Sept-Îles : « je pense que c'est sûr, le point marquant, c'est la marche qu'il y a eu, parce que beaucoup de gens hésitaient dans les élus à se positionner. Se positionner c'est une affaire, ha oui ! On veut attendre pour voir quoi ? Tu es pour, ou

contre ? Aller marcher ça dit d'autres choses. Un moment donné ç'a forcé la main. La marche a forcé la main à des gens qui branlaient dans le manche et qui n'étaient pas à l'aise de se positionner. Un moment donné il faut que tu vives de tes décisions (...) Donc pour moi le tournant pour ce qui est de l'uranium à Sept-Îles, c'est la marche. Ç'a l'air des fois banal, dehors tu vas marcher, mais là du monde qui sont public un peu, ils vont se dire, si je ne vais pas à la marche, je n'y étais pas, je ne peux pas prétendre que j'étais contre. Si j'y vais, je vais me faire voir, donc je suis contre, ça l'a un impact. J'ai aimé voir la parade des girouettes » (Entrevue 18, 8 août 2011). Dans cette communauté d'un peu plus de 25 000 habitants, tous peuvent observer qui est présent lors de cette manifestation anti-uranium et ainsi constater les appuis au mouvement qui y voit de nouvelles forces partisans.

À travers cette lutte, l'espace politique de référence est confronté. La résistance populaire contre l'exploration d'uranium ouvre des horizons et des possibles dans lesquels la population locale fait l'apprentissage de la mobilisation; apprentissage, tel que mentionné antérieurement, d'une sorte de *démocratie expérimentale* naissante. Pour un journaliste natif de la région, cette manifestation présente effectivement un aspect inédit : « des grosses manifs comme ça il y en a jamais eu je pense, à ma connaissance, à mon souvenir, il n'y a jamais eu ça à Sept-Îles » (Entrevue 2, 12 juillet 2011).

Cette marche est, en somme, un repère. Un repère qui éclaire la transformation d'une communauté locale dont les préoccupations environnementales, de santé publique et plus largement de développement sont interrogées. Pour reprendre un témoignage relevé antérieurement, cette marche est aussi le symbole d'une modification dans l'ordre des politiques d'exploitation des ressources; cette résistance populaire a ni plus ni moins « tracé la limite du développement industriel », pour reprendre les mots d'une journaliste citée précédemment. Cette mobilisation populaire est ainsi (peut-être) l'expression d'un malaise profond, ancré depuis fort longtemps, les clairons du développement ayant sonné plus fort que le bruissement de l'indignation. Comme le mentionne à juste titre Chabanet et Giugni (2010 : 157), « lorsque les enjeux politiques et culturels sont aussi étroitement mêlés et pénètrent la sphère publique, mais aussi privée, l'impact d'un mouvement social est alors singulier ».

En effet, ce n'est pas uniquement dans ce « tous ensemble » que se répercute cette résistance populaire contre ce projet d'exploration uranifère. Elle se réfléchit également dans les valeurs, les conduites, les normes, les relations interpersonnelles, pour ne pas dire également les différents rapports que l'on tisse avec ce lieu que l'on habite. De plus, cette résistance lie, d'une certaine façon (et peut-être est-ce seulement sporadiquement ?), ces « deux solitudes », soit Autochtones et allochtones qui lors de cette marche, entre autres, ont eu l'occasion de mettre de l'avant cette « mutualité », et ces « raisons communes », pour reprendre la formule de Fernand Dumont. Ainsi, comme me le mentionnera un membre de la communauté innue d'Uashat, « il y avait toujours des intervenants des gens du conseil lors de la marche de plusieurs milliers de personnes, Québécois et Innus, il y avait plusieurs élus qui se sont déplacés pour se rendre à cette marche-là » (Entrevue 7, 19 juillet 2011). Le pouvoir d'influence de cette mobilisation s'institue ainsi dans une dialectique avec le « foyer collectif » dont les clivages internes et les référents sociaux sont interpellés sans cesse en tant que symboles hérités et aussi, dans le même mouvement, comme force de changement.

Par ailleurs, cette grande marche contre l'exploration d'uranium a pour corollaire de faire entrer un autre acteur dans l'opposition : les acteurs de développement économique de la région s'opposent eux aussi au projet de Terra Ventures⁹⁷. L'un des représentants me témoignera d'ailleurs lors du terrain de recherche que lorsqu'on « a été au fait des informations, on s'est dit, c'est sûr regarde, ça n'a pas de bon sens ce projet-là » (Entrevue 17, 8 août 2011). Bien que ces représentants du milieu économique aient été réticents à prendre position d'emblée, et ce, principalement par manque d'information au sujet des risques et des dangers de l'uranium, non seulement la pression populaire de plus en plus forte, mais aussi les différentes compréhensions de ce qui se passe au lac Kachiwiss ont eu suffisamment de poids pour que ce milieu se prononce contre ce projet minier qui depuis plus d'un an est au cœur la controverse⁹⁸.

⁹⁷ Dupont, Nicolas, « Développement économique Sept-Îles s'oppose à l'uranium », *Le Nord-Est* (15 décembre 2009).

⁹⁸ Dupont, Nicolas, « Les intervenants du milieu économiques s'unissent contre l'uranium », *Le Nord-Est* (16 décembre 2009).

Une journée plus tôt, soit le 14 décembre 2009, on annonce dans les médias locaux que la compagnie Terra Ventures projette de suspendre ses travaux d'exploration uranifère sur le site du lac Kachiwiss. La compagnie qui, rappelons-le, a été absente du tableau depuis le début des travaux d'exploration fait l'annonce par le biais d'un communiqué de presse qu'en « raison de l'hiver qui s'amène, elle stoppait les travaux d'aménagement de la route d'accès à son site »⁹⁹. Cependant, l'annonce du départ de la compagnie Terra Ventures marque plutôt, pour le directeur général de l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ), la fin des travaux uranifères sur la Côte-Nord et précisément à Sept-Îles dans le cadre de ce projet. Force est de constater que tout au long de la lutte collective, la compagnie avait été inaccessible et « la seule équipe de journalistes qui ont réussi à les faire parler, c'est l'équipe de Radio-Canada parce qu'ils ont été coincer le boss [le président de la compagnie] de Terra Ventures à une, je ne sais pas si tu as vu le reportage qu'ils avaient passé à *Enjeu* ? Parce que tu sais, ils ont envoyé une équipe à Vancouver pendant une conférence sur les mines et tout, puis ils savaient qu'il allait être là, puis ils te l'ont coincé dans un couloir. Sinon, ils n'ont jamais accepté de parler à qui que ce soit », me dira un journaliste qui me témoigne lors d'un entretien de cet aspect des relations publiques entourant le débat (Entrevue 2, 12 juillet 2011)¹⁰⁰.

Certes, pour le milieu des affaires de la région, cette situation n'est pas courante, et même peut être vue comme un cas d'exception, comme le révèle cet autre témoignage éclairant entourant le protocole « cavalier » suivant lequel cette compagnie s'est appropriée les terrains aux abords du lac Kachiwiss : « cette compagnie-là est atterrie à Sept-Îles en ne rencontrant personne, ni la mairie, ni la chambre de commerce, ni Développement économique Sept-Îles. Puis tu sais, je te dirais que c'est à peu près la seule exception depuis notre histoire économique récente, qu'une entreprise ne cogne pas à notre porte » (Entrevue 17, 8 août 2011). Enfin, pour cet autre représentant du milieu

⁹⁹ Gougeon, Jean-Guy et Dupont, Nicolas, « Terre Ventures gèle ses travaux à Kachiwiss », *Le Nord-Est* (14 décembre 2009).

¹⁰⁰ Cette résistance populaire contre un projet d'exploration uranifère à Sept-Îles conduira d'ailleurs à un reportage portant exclusivement à cette lutte collective (voir l'enquête de Solveig Miller à Radio-Canada du 10 février 2010 : « La grande répulsion ») ainsi qu'à des débats scientifiques sur la question de l'uranium (voir précisément : « Uranium : richesse ou cadeau empoisonné ? », table ronde organisée par l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) au musée de la Civilisation de Québec le 10 novembre 2010 et rediffusée sur le réseau Canal-Savoir.

économique de la région, cette compagnie à, en somme, symbolisé, dans le cas des projets industriels « quoi ne pas faire... » (Entrevue 14, 26 juillet 2011). Cette situation est cependant au cœur de la colère de cette communauté locale.

Soit, la décision de la compagnie de quitter les installations du lac Kachiwiss est rapidement interprétée comme une « capitulation ¹⁰¹ » devant la résistance collective que mènent les Septiliennes et Septiliens depuis plus d'un an. Cette lutte collective qui s'est désenclavée de la Côte-Nord pour se situer à l'échelle nationale¹⁰² où, à l'époque, pour cette journaliste, « tous les yeux étaient tournés vers Sept-Îles » (Entrevue 1, 12 juillet 2011) voit ainsi non seulement la compagnie « abdiquer », mais en plus, le gouvernement du Québec se prononce dans le dossier en affirmant ouvertement qu'il ne renouvellera pas les permis de forage détenus par la compagnie Terra Ventures¹⁰³.

4.3.7. De la « victoire locale » aux enjeux « systémiques »

Comme le mentionnera une des médecins démissionnaires du centre hospitalier de Sept-Îles, « c'est sûr qu'au niveau local on a atteint nos objectifs parce que la compagnie, localement, est partie, ça c'est une victoire » (Entrevue 6, 18 juillet 2011). Effectivement, avec l'annonce de la compagnie d'abandonner son projet d'exploration à Sept-Îles, la municipalité, du moins les opposants, ont l'impression d'avoir obtenu gain de cause dans cette lutte collective. « Terra Ventures a envoyé un communiqué, qui était le premier, parce qu'on n'avait jamais entendu parler d'eux autres avant disant (...) que le prix de l'uranium était en chute libre donc ça remettait en question la rentabilité du projet » (Entrevue 15, 27 juillet 2011), me dira, en entretien, un homme influent de la région septilienne.

¹⁰¹ Lévesque, Fanny, « Uranium à Sept-Îles : Terra Ventures capitule », *Le Soleil* (15 décembre 2009).

¹⁰² Voir entre autres les articles suivants : Lagacé, Partrick, « Malgré le frette et les barbares », *La Presse* (18 décembre 2009) et Foglia, Pierre, « Sept-Îles, l'espoir », *La Presse* (19 décembre 2009).

¹⁰³ Lévesque, Fanny, « Mine d'uranium à Sept-Îles : Québec ne renouvellerait pas les permis de forage », *Le Soleil* (19 décembre 2009).

En effet, est-ce alors un effet de mobilisation ou le simple calcul de rentabilité du projet qui pousse la compagnie à retirer ses pions du jeu ? La question est lancée. Pour cette journaliste qui a toujours vécu à Sept-Îles, si cette question est tout simplement sans réponse, elle importe peu parce que : « est-ce que ç'a été la mobilisation citoyenne ou justement le prix de l'uranium qui a fait que le projet a été suspendu. On n'aura jamais la vraie réponse, mais au moins les gens ont le sentiment d'avoir porté quelque chose (...) ç'a été comme l'exemple que le milieu s'est mobilisé puis on n'en aura pas d'uranium à Sept-Îles. Pour tout le monde ç'a l'a ouvert les yeux à la mobilisation citoyenne et qu'est-ce que ça pouvait entraîner » (Entrevue 1, 12 juillet 2011). En d'autres termes, au niveau local, à travers des formes de « sensibilités communes », une identité collective de résistance se forge et un sentiment « d'avoir porté quelque chose » transcende d'une certaine manière les autres aspects de la division sociale.

Localement, certes, mais cette compagnie n'opère pas en vase clos. Elle est inscrite dans un espace économique et financier où les « logiques de réputations ¹⁰⁴ » jouent un rôle de premier plan. Le combat livré contre la compagnie Terra Ventures fait vibrer, à certains égards, les cordes de cet espace que représente l'industrie minière (au Québec). En sortant le débat du niveau local, la résistance contre l'uranium qui se cristallise à Sept-Îles pénètre dans cet espace et se répercute dans ces logiques de réputation. Dans cette voie, pour les représentants de l'industrie minière, cette résistance populaire contre l'uranium s'est constituée dans le mensonge et la désinformation; elle mérite d'être vivement condamnée. Depuis le début de cette lutte collective, la réputation de la compagnie Terra Ventures et parallèlement de l'industrie uranifère subit les foudres de « systèmes-experts » qui se constituent en résistance.

¹⁰⁴ Dans le cas de l'industrie minière, par exemple, il est particulièrement éloquent d'observer toutes les tentatives de relations publiques, pour ne pas dire diplomatiques, afin d'atténuer les impacts « réels » de la filiale minière, et ce, à travers le monde. Et si les sociétés minières font des efforts considérables pour justifier leur présence, les différentes formes de soutien (politique, économique, juridique, etc) énormes dont bénéficient ces compagnies ne manqueraient pas de faire rougir n'importe quel autre secteur industriel. S'il y en aurait très long à dire au sujet de leur « capital réputation » et des différents promoteurs de l'industrie minière, force est simplement ici de souligner que toute personne ou groupe organisé qui tente de discréditer ou d'attaquer cette filiale se soumet à une pression d'une ampleur inimaginable, comme en témoigne l'épisode concernant la publication du livre : *Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique*, aux Éditions Écosociété (2008).

Conséquence de quoi, le 21 décembre 2009, vingt-deux professionnels de l'industrie minière du Québec signent un communiqué intitulé « Pour une information juste et transparente sur l'uranium » dans lequel « ils livrent leur point de vue sur l'industrie de l'uranium [face à laquelle] ils qualifient les actions des opposants à l'uranium de désinformation et de manipulation de l'opinion publique »¹⁰⁵. Plusieurs d'entre eux, membres des géologues du Québec, se réfèrent entre autres au forum organisé par la Conférence régionale des élus (CRÉ), qui s'est déroulé à Sept-Îles plus tôt durant l'année. Pourtant, on se rappellera également qu'en date du 10 décembre 2009, cette même instance politique a déjà pris ouvertement position dans le dossier de l'uranium. Sans s'opposer de manière globale à toute activité uranifère, elle donna néanmoins son appui au mouvement Sept-Îles Sans Uranium dans sa lutte contre le projet de Terra Ventures au lac Kachiwiss. Quel qu'il en soit, cette lettre ne manque pas de faire réagir¹⁰⁶. En effet, deux mois plus tard, la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine porte plainte à l'ordre des géologues du Québec¹⁰⁷, et soulève de front « la responsabilité du géologue quant à la qualité et aux conséquences de l'information qu'il dispense au public sous le couvert de son titre professionnel », les « devoirs de transparence et d'impartialité envers le public » et enfin le « respect du champ d'action des professionnels d'autres disciplines ». Le débat dans l'arène politique entourant l'uranium et le nucléaire « ne fait que commencer », soutient alors un chercheur en science de la terre de l'Université du Québec à Montréal¹⁰⁸.

Certes, en janvier 2010, la ville de Sept-Îles est toujours marquée au fer rouge par ce projet dont « l'acceptabilité sociale¹⁰⁹ » est loin d'être gagnée. Les possibilités de

¹⁰⁵ Dupont, Nicolas, « L'industrie minière contre-attaque », *Le Nord-Est* (21 décembre 2009).

¹⁰⁶ Voir particulièrement : Charest, Claude, « De la science pas de la propagande! », *Le Soleil*, Opinion (15 janvier 2010).

¹⁰⁷ Sylvain, Marin, « La coalition Pour que le Québec ait meilleure mine porte plainte contre les géologues », *La Sentinelle – Le Jamésien* (24 février 2010).

¹⁰⁸ Jébrak, Michel, « De copenhague à Sept-Îles – Le Québec, terre d'avenir pour le nucléaire », *Le Devoir*, Lettres (29 décembre 2009).

¹⁰⁹ Ce terme fait aujourd'hui figure de proue dans les différentes composantes de la gestion et de l'aménagement du territoire. Principal outil des relations publiques afin de soumettre des projets d'exploration et principalement d'exploitation dans le cadre de développement minier, l'acceptabilité sociale a été amenée à être une composante essentielle des discours. Lors des entretiens, j'ai pu à de multiples reprises interroger les interviewés sur cette question, sur son *sens*, autant que sa portée pratique. Il va sans dire que pour plusieurs, ce terme s'est révélé être « flou », « multidimensionnel », « à géométrie variable », dépendant « du contexte », « une expression fourre-tout », ou encore pour reprendre cette

reprise des travaux d'exploration planent toujours et les inquiétudes face aux risques de cette industrie sont loin de s'être dissipées. La ville entreprend de « mesurer » ce refus collectif pour ainsi « quantifier » l'opinion de la communauté à l'égard de l'exploration et de l'exploitation uranifère. Mené par Leger Marketing (firme spécialisée dans les études d'opinion), un sondage confirme la position de la population vis-à-vis de l'uranium. Les résultats sont éloquentes : 91 % des Septiliens et Septiliennes s'y opposent¹¹⁰.

Par ailleurs, le sondage dévoile un appui très significatif à un moratoire sur toute activité d'exploration et d'exploitation d'uranium sur le territoire, demande d'ailleurs répétée depuis la première sortie des médecins de la région en décembre 2008. Des pétitions rassemblent rapidement de nombreux noms contre l'uranium¹¹¹ et à la fin janvier, la ville adopte une résolution demandant au premier ministre du Québec d'imposer un « moratoire permanent » sur l'exploration d'uranium dans la région septilienne¹¹².

Toutefois, un autre acteur entre dans le débat, et non le moindre. La Fédération des chambres de commerce du Québec fait hâtivement savoir qu'elle est contre toute forme de moratoire¹¹³. Dans cet élan, le gouvernement du Québec se prononce clairement à ce sujet : « malgré 14 000 signataires de pétitions, Québec conclut qu'il est "injustifié" d'appliquer un moratoire sur l'uranium, tant au secteur de Sept-Îles qu'à l'ensemble de la province, et tout autant d'ordonner l'arrêt des travaux d'exploration sur la Côte-Nord »¹¹⁴. Pour les opposants, cette prise de position est rapidement interprétée comme

expression imagée d'un interviewé, « des mots mielleux, puis dans le fond il y avait des épines dedans ». Autour de cette notion, on peut lire l'article signé par un environnementaliste de la région nord-côtière : Gélinau, Jacques, « L'acceptabilité sociale, un piège à con », *Le Nord-Est*, 6 juillet 2011.

¹¹⁰ Nicolas, Dupont, « 91 % des Septiliens s'opposent à l'exploration de l'uranium », *Le Nord-Est* (4 janvier 2010) et Lévesque, Fanny, « Uranium à Sept-Îles : les citoyens opposés à 91 % », *Le Soleil* (5 janvier 2010).

¹¹¹ Dupont, Nicolas, « 1500 personnes signent contre l'uranium », *Le Nord-Est* (18 février 2010).

¹¹² « En bref – Moratoire sur l'uranium », *Le Devoir* (29 janvier 2009).

¹¹³ *La Presse canadienne*, « Les chambres de commerce s'opposent à un moratoire sur les mines d'uranium », *Le Soleil* (1^{er} février 2010) et « En bref – Uranium : les chambres de commerce s'opposent à un moratoire complet », *Le Devoir* (2 février 2010).

¹¹⁴ Lévesque, Fanny, « Exploration de l'uranium à Sept-Îles : moratoire injustifié, dit Québec », *Le Soleil* (20 mars 2010) et Dupont, Nicolas, « Le gouvernement du Québec ne veut pas de moratoire », *Le Nord-Est* (22 mars 2010) et Lévesque, Fanny, « Uranium : trop tôt pour un moratoire, dit Serge Simard », *Le Soleil* (23 mars 2010).

une rebuffade mettant ainsi en lumière, une autre fois, les pressions des lobbyistes dans le domaine minier.

Au moment où les médecins du centre hospitalier de Sept-Îles menacent toujours de démissionner¹¹⁵ et souhaitent un moratoire qui permettrait « une décision éclairée dans l'intérêt de tout le monde » (Entrevue 20, 12 août 2011), me dira l'un des médecins démissionnaires, d'autres projets d'exploration uranifère s'opèrent sur la Côte-Nord, « dans le plus grand secret » et sans l'approbation des communautés¹¹⁶, ce qui n'est pas sans rappeler le projet de Terra Ventures. À Sept-Îles, cette compagnie semble avoir abandonné définitivement les installations au lac Kachiwiss. Certes, la lutte contre l'uranium se déplace vers l'est, tout comme les revendications du groupe Sept-Îles Sans Uranium qui « poursuit sa croisade¹¹⁷ » peut-on lire alors dans les journaux locaux.

Au plan théorique, comme on peut le constater, la résistance populaire à Sept-Îles a opéré, depuis déjà des mois, un changement d'échelle, soit un « changement dans le nombre et le niveau des actions protestataires coordonnées qui conduisent à une protestation élargie regroupant un spectre plus large d'acteurs et à l'établissement de ponts entre leurs revendications à leurs identités » (McAdam, Tarrow, Tilly, 2001 : 331). La mobilisation a fait tache d'huile en modifiant non seulement l'espace public, mais également les « horizons du vivre ensemble ». À l'aube d'une consultation publique qui aura lieu pour la réforme de la *Loi sur les mines* (projet de loi 79)¹¹⁸, la lutte collective de Sept-Îles s'observe incontestablement au sein d'« enjeux systémiques ».

¹¹⁵ Lévesque, Fanny, « Uranium à Sept-Îles : les médecins menacent toujours de démissionner », *Le Soleil* (21 mars 2010).

¹¹⁶ Voir entre autres ces deux lettres ouvertes d'un résident d'Aganish (Côte-Nord) : Noël, Steve, « Uranium et acceptabilité sociale : de la poudre aux yeux! », *Journal le Portageur* (10 mai 2010) et « L'uranium donne tous les droits! », *Le Nord-Côtier*, Opinion (14 avril 2010).

¹¹⁷ Lévesque, Fanny, « Exploration uranifère sur la Côte-Nord, Sept-Îles Sans Uranium poursuit sa croisade », *Le Nord-Côtier* (14 avril 2010).

¹¹⁸ Selon les notes explicatives du projet de loi, outre certains aspects entourant le bail minier, le « projet de loi instaure des dispositions qui permettent au ministre de soustraire certaines zones à l'activité minière et de refuser d'accorder certains types de droits miniers afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire et vise également à améliorer les connaissances géoscientifiques du territoire québécois en imposant aux titulaires de claims l'obligation de faire rapport au ministre de tous les travaux d'exploration effectués et pour lesquels une allocation a été accordée (...) ». Voir *Projet de Loi 79 : Loi modifiant la Loi sur les Mines*, Éditeur officiel du Québec 2009. *Loi sur les mines* (L.R.Q., chapitre M-13.1).

Sept-Îles peut-elle être vue comme une sorte de bougie d'allumage ? Avant cet épisode, les activités uranifères au Québec ne sont que peu, voire aucunement connues du grand public. De plus en plus, les risques et les dangers de cette industrie sont sous les projecteurs. Le débat fait couler beaucoup d'encre et à la demande des élus régionaux de la Côte-Nord et du Nord du Québec, une visite d'information est organisée dans le nord de la Saskatchewan où se trouvent les plus grandes mines d'uranium au pays (cette région produisant près de 20 % de l'offre mondiale)¹¹⁹. Pour plusieurs opposants, cette visite en Saskatchewan est vécue comme le symbole de la « pression du lobby » (Entrevue 6, 18 juillet 2011) qui tâche ainsi de montrer patte blanche quant aux risques que constituent l'exploration et l'exploitation uranifère, me confiera en entretien, un médecin du Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles. Ce que certains nomment la « bataille de l'uranium ¹²⁰ » est marqué par l'extension de la lutte collective qui transborde alors les frontières du Québec et même du Canada.

En effet, le groupe Sept-Îles Sans Uranium opère un « désenclavement des espaces de confrontation » (Dobry, 1986 : 141) avec la formulation des plaintes contre la compagnie Terra Ventures ou encore pour formuler un argumentaire soutenu contre l'industrie uranifère, ou encore lorsque certains membres iront également sur les sites miniers en Saskatchewan; le groupe est en communication constante avec ni plus ni moins que « les gens de la CRIRAD¹²¹ » (Entrevue 7, 19 juillet 2011) me confiera un membre du groupe SISUR. On voit ainsi à l'œuvre les mécanismes d'extension sociale de cette résistance dont les contours sont de moins en moins strictement situés localement.

¹¹⁹ Il faut dire que l'exploration uranifère gagne, au Québec, en intensité. Le projet uranifère le plus avancé est le projet Matoush, les monts Otish, à 275 kilomètres de Chibougamau où la compagnie Ressources Strateco cherche « à obtenir un permis pour construire une rampe d'exploration souterraine » (voir entre autres : Fontaine, Hugo, « Uranium: une équipe du Québec visitera la Saskatchewan », *Les Affaires*, 30 décembre 2010).

¹²⁰ Trudel, Jonathan, « La bataille de l'uranium », *L'Actualité* (24 mai 2010).

¹²¹ Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité.

4.3.8. De Sept-Îles au Parlement

Dans l'orbite politique, au Québec, l'été 2010 est entre autres marqué par une commission parlementaire prépare la refonte de la *Loi sur les mines*¹²² (projet de loi 79). Ce projet de loi a pour objectif de modifier ladite Loi notamment « afin de stimuler les travaux d'exploration » et en contrepartie, instaure « des dispositions qui permettent au ministre de soustraire certaines zones à l'activité minière et de refuser d'accorder certains types de droits miniers afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire ».

Au même moment, sur la Côte-Nord, l'exploration uranifère gagne du terrain¹²³. À Sept-Îles, spécifiquement, plusieurs craignent le retour de la compagnie Terra Ventures¹²⁴. Certes, malgré la suspension du projet d'exploration il y a huit mois, la décontamination des sols ne s'est pas encore faite¹²⁵. Cela dit, si la compagnie Terra Ventures semble, selon toute vraisemblance, quitter définitivement le site du lac Kachiwiss¹²⁶, le groupe Sept-Îles Sans Uranium prépare ce qui sera l'un de ses derniers grands « coups d'éclat ».

Lors de cette commission, la *Loi sur les mines* sera « projetée » à la limite de son expression coloniale d'appropriation territoriale. Il est à souligner que depuis le début de la lutte contre l'exploration d'uranium à Sept-Îles, la compagnie agit en « conformité » avec les cadres de la *Loi sur les mines*, soit, entre autres, sans être dans l'obligation d'informer la communauté des travaux exploratoires. En témoigne cette journaliste de la région septilienne se rappelant de quelle manière le projet Terra Ventures a été mis en lumière par le groupe SISUR et qui amena le sujet au conseil de ville : « savez-vous qu'il y a une compagnie d'exploitation uranifère qui a “claimé” [obtenu un titre minier] à 13 kilomètres, je pense, au nord de Sept-Îles, tu sais à côté de la source d'eau potable. Puis ç'a remis en question tout le fonctionnement de la Loi sur les mines (...) pour

¹²² Fontaine, Hugo, « Refonte sur la loi des mines : début des consultations », *Les Affaires* (12 mai 2010).

¹²³ Dupont, Nicolas, « Sisur visite Urancan », *Le Nord-Est* (15 juin 2010) et Lévèsque, Fanny « Uranium sur la Côte-Nord : Urancan entreprend sa grande séduction », *Le Soleil* (17 juin 2010) et Dupont, Nicolas, « Urancan inaugure sa saison d'exploration », *Le Nord-Est* (26 juillet 2010).

¹²⁴ Dupont, Nicolas, « Sisur craint le retour de Terra Ventures », *Le Nord-Est* (26 juillet 2010).

¹²⁵ Lévèsque, Fanny, « La décontamination des sols tardent au lac Kachiwiss », *Le Soleil* (30 juillet 2010).

¹²⁶ Lévèsque, Fanny, « Terra Ventures quitte le site du lac Kachiwiss », *Le Soleil* (6 août 2010).

l'exploration n'importe qui peut décider d'explorer n'importe où, n'importe quand sans même que les autorités en place le sachent » (Entrevue 1, 12 juillet 2011). Au regard de ce témoignage, les raisons de cette résistance apparaissent en trame de fond. L'aspect colonial de la Loi sur les mines résonne et établit une continuité. Mais surtout, la possibilité même d'agir dans cette même veine et en toute impunité donne vigueur à une conscientisation sur les modes de développement et les impératifs de démocratie.

Pour démontrer concrètement ces mécanismes toujours actuels d'appropriation, lors de cette commission parlementaire, Sept-Îles Sans Uranium avec l'organisme Pour que le Québec ait meilleure mine obtiennent, et ce en toute légalité, des titres miniers devant le Parlement de Québec¹²⁷. En d'autres termes, le sous-sol devant le Parlement appartient dorénavant à ces deux groupes militants, leur donnant droit d'accès « au territoire ». Le coup est magistral, inusité et surprend par l'ampleur de l'impact. Ici, l'institution juridico-légale n'offre pas juste la possibilité d'agir contre l'État (Agrikoliansky, 2010). En effet, en acquérant des droits d'exploration sur une partie des sous-sols du Parlement, Sept-Îles Sans Uranium et Pour que le Québec ait meilleure mine tâche de mettre de l'avant les « défaillances » de la *Loi sur les mines*¹²⁸. Pour un journaliste de la région septilienne qui a suivi tous les événements de cette lutte : « ç'a été aussi un grand coup de Sept-Îles Sans Uranium quand ils ont *claimé* [obtenu un titre minier] un terrain du Parlement, ç'a été un bon coup, pas localement, mais au niveau du gouvernement. Quand Sept-Îles Sans Uranium sont allés à Québec, et qu'ils ont *claimé* le Parlement ç'a pas donné le choix; au gouvernement et dans le projet de refonte [de la loi], on va exclure le terrain municipal » (Entrevue 2, 12 juillet 2011).

Par cette action, le groupe Sept-Îles Sans Uranium, fait du refus populaire contre l'exploration uranifère un véritable « problème public » (Gusfield, 1996). L'objectif est ainsi d'attirer l'attention (publique) sur cet enjeu « systémique » qu'est le cadre juridique du développement minier – qui favorise le développement minier aux intérêts privés au

¹²⁷ Dupont, Nicolas, « Sisur s'en va camper devant l'Assemblée nationale », *Le Nord-Est* (4 août 2010) & Cliche, Jean-François, « Des "prospecteurs miniers" sur les terrains du parlement », *Le Soleil* (16 août 2010) & Ouellet, Martin, « Faux campement minier devant le Parlement », *La Presse* (16 août 2010).

¹²⁸ Porter, Isabelle, « Commission parlementaire sur les mines – De l'uranium sous la statue de Duplessis », *Le Devoir* (17 août 2010).

profit des intérêts collectifs. Tel que présenté antérieurement, les actions du groupe ont été tout au long de la lutte collective orientées vers les médias, lesquels constituent une entité incontournable au sein des mouvements sociaux contemporains.

Certes, dans cet élan, l'organisation réfléchie du rapport aux médias est particulièrement remarquable lorsqu'on observe la visibilité de ce « coup d'éclat » sur les terrains de l'Assemblée nationale. Et parce que l'attention publique « est une ressource rare, dont l'allocation est réglée par la compétition dans un système d'arène publique » (Bosk & Hilgartner, 1988 : 55), on comprend alors pourquoi la symbolique de ce « coup d'éclat » a contraint les dynamiques des pouvoirs légitimes.

Cette action aura des conséquences quant à la formulation subséquente d'articles de loi concernant spécifiquement les lieux possibles d'exploration minière au Québec. Pourtant, quant au moratoire exigé par la population, le gouvernement répond : « imposer un moratoire sur l'exploration du minerai et son éventuelle extraction serait “hasardeux” pour l'économie québécoise »¹²⁹. Pour les lobbys miniers, la population est tout simplement « mal informée » au sujet de l'uranium... La commission parlementaire n'est même pas terminée que les opposants savent déjà l'issue; il n'y aura pas de moratoire. Une manifestation anti-nucléaire attirera alors des dizaines de personnes devant le Parlement¹³⁰.

Si cette lutte se décline en plusieurs moments charnières, en obtenant des titres miniers sur les terrains du Parlement, la résistance populaire ouvre de nouvelles voies d'action et de modalité d'engagement. Que ce projet de loi échappe encore aux municipalités en ce qui concerne la gestion du territoire¹³¹, il n'en demeure pas moins que Sept-Îles Sans Uranium, par ses différentes formes d'engagement et en se fondant en « système-expert », aura marqué l'imaginaire en instaurant de nouveaux rapports de force lors du développement de projets d'exploration minière. La véritable construction d'un problème social, à la fois environnemental, de santé publique, d'encadrement juridique

¹²⁹ Cliche, Jean-François, « Fin de non-recevoir aux opposants à l'uranium », *Le Soleil* (17 août 2010) et *La Presse canadienne*, « Québec rejette un moratoire sur l'exploitation d'uranium », *Le Devoir* (18 août 2010).

¹³⁰ Cliche, Jean-François, « Manifestation antinucléaire devant le Parlement », *Le Soleil* (18 août 2010).

¹³¹ Fontaine, Hugo, « Projet de loi 79 : les mines échapperont encore aux municipalités », *La Presse affaires* (4 octobre 2010).

du domaine minier, de déficiences dans les processus démocratiques, etc., aura réorganisé les références collectives de ce lieu dont l'histoire de résistance reste encore aujourd'hui inachevée.



Photo 6

Crédit : Sept-Îles Sans Uranium (SISUR). Août 2010. « Campement minier devant le Parlement de Québec ».

4.3.9. Pédagogie collective d'une résistance populaire

À Sept-Îles, on a l'impression que le débat a été porté à « tout le Québec »¹³². Que la Commission canadienne de sûreté nucléaire exprime que l'exploration uranifère ne représente aucun danger¹³³ n'aura pas « l'effet d'expertise » recherché. En effet, une

¹³² Dupont, Nicolas, « Sisur porte le débat à tout le Québec », *Le Nord-Est* (25 août 2010).

¹³³ Dupont, Nicolas, « Exploration d'uranium : pas de danger selon la Commission de sûreté nucléaire », *Le Nord-Est* (15 décembre 2011).

« sensibilité commune » s'est cristallisée autour du débat contre l'uranium et de nouveaux rapports sociaux ont tissé une toile sur laquelle se lit un « refus » catégorique. Ce refus collectif est celui d'une communauté qui, devant le risque, n'a cessé d'exprimer ses craintes et ses appréhensions et qui a eu la possibilité de s'alimenter de voies alternatives dans le domaine de l'expertise.

Après cette action à l'Assemblée nationale, au cœur des discussions locales se trouve la visite en Saskatchewan, où des élus municipaux vont en reconnaissance. Les tenants et aboutissants de la lutte contre l'uranium se sont constitués en « menace » pour les autorités publiques au point où il semble que « le travail d'acceptabilité sociale » nécessite, pour les uns, une visite dans les mines d'uranium¹³⁴. L'information semble ainsi toujours incomplète... Pour cette militante anti-uranium cette stratégie est clairement établie selon cette formule qui renvoie aux modalités de relations publiques : « ils ne sont pas capables de prendre un 'non' comme raison, ils continuent à travailler sur l'acceptabilité sociale. S'ils n'ont pas le "oui", c'est parce que les gens sont mal informés » (Entrevue 6, 18 juillet 2011). À ce sujet, la population septilienne apprend, par le biais de la résistance, quels sont les modes d'action et de réaction des autorités politiques et par quel « langage » se matérialisent les efforts pour légitimer une industrie.

Ce discours, dont « les armes » sont l'information et l'expertise dans ce champ de connaissances, est toutefois, soumis à l'irréductibilité du lieu et du rapport au territoire. Cet homme retraité, mais ayant travaillé longtemps dans le domaine minier, me confie, « c'est sûr qu'il y a du lobbyiste là-dedans, c'est certain que c'est payant pour le Canada, payant pour le Québec. Il y a un prix à ça, puis c'est les citoyens qui vivent dans la nature, ce n'est pas les gars de politique ». Pour cet homme, la « méfiance » est devenue un élément intrinsèque du rapport au développement et de laquelle « la société » a fait l'apprentissage. En effet, selon lui, « la société est tellement rendue méfiante. Parce qu'on s'est fait échaudé dans beaucoup de domaines, puis les domaines qui s'en viennent

¹³⁴ Dupont, Nicolas, « Des élus en visite dans la province de l'uranium », *Le Nord-Est* (7 janvier 2011) & Lévesque, Fanny, « Uranium : une visite en Saskatchewan critiquée », *Le Soleil* (8 janvier 2011) & Noreau, Pierre, « Une démarche pertinente », *Le Soleil* (10 janvier 2011) et « Uranium en Saskatchewan : visite rassurante pour le ministre Serge Simard », *Le Soleil* (15 janvier 2011) & Dupont, Nicolas, « Démarche pertinente pour les uns, visite promotion pour les autres », *Le Nord-Est* (19 janvier 2011).

dans l'avenir, bien le monde, c'est normal qui sont méfiants parce qu'ils se sont fait avoir avec des mots, des beaux mots mielleux, puis dans le fond il y avait des épines dedans » (Entrevue 4, 14 juillet). Ces mots ne sont pas banals pour les communautés qui se réfèrent et se pensent à travers ces différentes tentatives d'implantation de projet minier.

À Sept-Îles, cette forme de « démocratie expérimentale » est ainsi, surtout, le lieu d'une démarche de connaissance dans laquelle le vocable d'acceptabilité sociale prend tout son sens. En relate cet autre témoignage de cette femme travaillant dans le milieu culturel de la région : « il y a quelque chose de très hypocrite, je pense, mais ça, c'est ma perception. De permettre à des gens d'explorer, parce que forcément ces compagnies-là ont demandé un permis avant d'explorer. De leur permettre d'explorer sans aviser la population, d'abord c'est scandaleux, c'est comme vraiment nous prendre pour des imbéciles, puis c'est ça que la population a ressenti aussi. Je pense que les gens avaient l'impression qu'on se moquait d'eux (...) on a l'impression que c'est l'histoire qui se poursuit comme si on avait été soumis, il y a quelque chose quelque part qui fait qu'on a été cassé, on a été comme des colons colonisés puis recolonisés puis c'est ça, finalement quand tu regardes l'acceptabilité sociale, c'est comme si les gens se rendaient pas compte qu'ils ont le pouvoir de dire "non" » (Entrevue 13, 26 juillet 2011).

Ce pouvoir de résistance populaire, porté par le groupe Sept-Îles Sans Uranium et épaulé grandement par les « médecins engagés », aura créé un précédent dans cette ville de la Côte-Nord, intimement liée à l'exploitation des ressources naturelles et dont les remises en question ne furent que trop souvent de simples murmures étouffés. Cette lutte qui n'aura pas été sans profonds « déchirements au sein de la communauté » (Entrevue 5, 18 juillet 2011), suit les plans d'un apprentissage d'une expérience collective, celui d'un lieu, dont les rapports intimes associés à l'industrie minière, suivent aujourd'hui les fractures d'une population de plus en plus vigilante et critique. Si la Côte-Nord continue d'être un lieu d'exploration uranifère¹³⁵, elle est également marquée par des poches de

¹³⁵ La Presse canadienne « Une recherche d'uranium inquiète des citoyens de la Côte-Nord », *Le Devoir* (14 juillet 2011) et « Côte-Nord : Uracan nie les accusations de Sept-Îles Sans Uranium », *Radio-Canada* (16 juillet 2011) et Dupont, Nicolas, « Une plainte contre Uracan pour protéger l'eau », *Le Nord-Est*, (18 juillet 2011) et Emy Jane, Déry, « Exploration uranifère : Sisur porte plainte contre le gouvernement et la compagnie Uracan », *Le Nord-Côtier*, (20 juillet 2011).

résistance, dont Sept-Îles fut, dans une certaine mesure, l'emblème. Un emblème surtout pour le clivage de « ces deux solitudes » qui dans un enjeu commun, liaient de nouvelles forme de cohabitation; comme si, par un coup de force historique, l'avènement de cette résistance se solda par une prise de conscience qui continuait de faire écho, comme en témoigne ce long passage de cette femme innue de la communauté d'Uashat : « Moi dans cette lutte j'ai vu que les Innus et les non-Innus pouvaient se relier à une cause commune, une vision commune. Ça m'a donné beaucoup d'espoir pour l'harmonisation des peuples parce que je travaille sur ces dossiers-là puis qu'ils ne sont pas facile, ce n'est même pas facile de négocier avec la ville (rire suivi d'un soupir). Puis on essaie de travailler ensemble, mais mon Dieu que c'est difficile. On traîne tout notre passé, notre passé historique. Le passé de la ville aussi. On a toute notre histoire. On va créer notre propre histoire aussi. Ce n'est pas facile. Mais avec ce dossier-là, j'ai vu qu'on pouvait travailler ensemble, parce que c'est une lutte qui est commune, avec une vision commune » (Entrevue 12, 25 juillet 2011).

Ce retour au passé « historique », au passé de la ville, réanime les références collectives fondatrices de cette communauté autochtone et des repères de la mémoire. La lutte collective contre un projet minier se réinterprète dans les coulisses d'un discours qui se comprend comme un passé qui « nous rattrape » et « se rattrape » par l'histoire qui reste à faire. Les grands développements miniers qui ont structuré le développement de Sept-Îles refont surface comme une blessure qui n'est pas guérie, une plaie encore ouverte. L'apprentissage collectif de cette lutte est, en somme, le lieu de rencontres qui, force est de constater, tissent la possibilité de nouveaux horizons communs, par une « vision commune » du vivre-ensemble. Cet évènement de résistance populaire annonce un devenir qui problématise autrement les rapports au territoire, au passé et à la mémoire.

Dans cette veine, pour ce chercheur natif de la région septilienne, le terme d'acceptabilité sociale « c'est un peu mettre des mots sur certains gestes posés depuis des décennies par des entreprises qui réalisent que justement sur le territoire où ils viennent puiser des ressources abondamment, tiens donc, il y a des gens, il y a des Autochtones depuis des siècles, dont les revendications ne sont pas encore réglées. Il y a une population qui est installée depuis un peu plus récemment qui a un attachement au

territoire aussi et qui n'est pas nécessairement encline à voir ce territoire-là amputé de ces plus belles parties » (Entrevue 10, 22 juillet 2010).

Pourtant, la temporalité de cet évènement de résistance est aussi interprétée comme l'incarnation des mêmes mécanismes de domination en jeu, soit celle du lobby minier, et de sa puissance quant à l'imposition des modes et des intérêts de connaissance.

Le manque d'information sur les dangers et les risques de l'exploration uranifère a été tout au long de la lutte un élément de premier plan au regard duquel l'idée de mettre en place un moratoire a été maintes fois demandée. C'est dans cette voie que se fait également l'apprentissage « amer » de cette résistance populaire. Pour ce médecin de la région septilienne, au regard des questions relatives à l'amiante, il est frappant de constater que : « c'est qu'on dirait que quand les intérêts économiques sont en jeu, on dirait que l'intérêt de la population n'est pas pris en compte, même l'intérêt scientifique ». Pour ce « médecin engagé », les débats collectifs et scientifiques entourant l'exploration et l'exploitation uranifère sont comparables à ceux se réalisant dans un domaine connexe : « le meilleur exemple c'est la mine d'amiante Jeffrey d'Asbestos (...) la littérature médicale est assez claire que c'est un produit dangereux, c'est un produit cancérigène. La communauté médicale, quand on lit les revues scientifiques, on est houspillés les Canadiens parce qu'on veut ouvrir une autre mine d'amiante. Puis je me dis que toute l'évidence scientifique est là puis malgré ça (...) » (Entrevue 20, 12 août 2011).

Le rôle d'expertise, et la contre-expertise, enfin, de la production des « systèmes-experts » furent au cœur de cette lutte collective où l'appréhension des risques entourant cette industrie n'aurait sans doute pas eu les mêmes légitimités et justifications. Que l'on constate que l'« intérêt scientifique » ne fut pas entendu, au regard principalement d'une demande de moratoire, est sans nul doute, pour plusieurs médecins démissionnaires de Sept-Îles, regrettable. Pourtant, monté en « système-expert » ce groupe de médecins engagés a su mettre en perspective un registre d'actions mettant ainsi une pression de démocratisation quant au développement de projets miniers.

Par ailleurs, d'autres éléments permirent aussi à cette lutte de s'ériger en refus collectif. Les différentes actions du groupe Sept-Îles Sans Uranium, que l'on se rappelle le premier coup d'éclat du signe radioactif au lac Kachiwiss en motoneige à cette grande marche qui, pour certains, fut le tournant de cette mobilisation, en apprirent beaucoup sur la « façon de participer à la vie démocratique (...) je pense que les gens, ils comprennent plus le pouvoir qu'ils ont en s'exprimant » (Entrevue 2, 12 juillet 2011) me dira en conclusion d'entretien un journaliste ayant couvert les différentes pages d'histoire de cette résistance.

Au-delà de cette résistance populaire localisée socialement, se jouait, dans une sorte de télescopage, une relecture de l'histoire et de manière précise, des enjeux précis de la *Loi sur les mines* et des vides juridiques quant aux devoirs d'informer une population d'un projet d'exploration minière. Lors du terrain de recherche, j'aurai l'occasion de constater également les différentes dynamiques du rapport entre politique et industrie minière. Le projet de loi 79 sera finalement suspendu, principalement sous la critique de l'exploration du gaz de schiste, au Québec, dont le développement se faisait, lui aussi, « dans le plus grand secret ». Certes, renaîtra de ses cendres un second projet de loi (*projet de loi 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*) au terme d'une commission à laquelle j'assisterai à l'été 2011 en tant qu'observateur. Contrairement à la première commission parlementaire, ouverte au grand public, cette dernière commission se fera uniquement sur invitation. En assistant aux différentes présentations et en discutant avec les différents groupes alors sur les lieux, j'entendis en trame de fond les témoignages des gens de Sept-Îles et des modalités d'appropriation primitive du territoire. Je notai, ainsi, en fin de parcours, que l'esprit de cette *Loi sur les mines* de 1880, d'ailleurs presque inchangée depuis, avait préséance sur toute autre loi, taillée dans la pierre comme instrument de colonisation.

Conclusion

La possibilité même de cette résistance ne demeure-t-elle pas intrigante? Cette société septilienne qui, comme on l'a vu, s'est structurée dans un mode particulier de développement associé intimement au modèle et aux promesses de la « mining-town », profondément marquée par une dépendance à la seule exploitation des richesses naturelles, a connu, ses dernières années, un phénomène critique d'une ampleur dont l'histoire reste à écrire. À l'étude, le cas septilien de résistance populaire contre un projet d'exploration uranifère se comprend en partie, nous croyons, par rapport à la mémoire vivante de cette communauté aux profonds clivages qui continuent de la traverser. À travers les entrevues tout comme des discussions informelles lors du terrain de recherche, il a semblé que l'on revenait sur une histoire et des événements phares qui, de près comme de loin, continuent de commander la psyché collective.

L'expérience de cette lutte collective a mis en lumière, comme nous avons tâché de le démontrer dans cet essai, de nouvelles modalités d'engagement politiques au gré desquels cette mémoire s'est fait un chemin dans un procès réflexif. Cette histoire a été longtemps écrite selon les plans de l'immersion de capitaux étrangers, la population locale se voyant emportée et précisément dans le cas autochtone, marginalisée, expropriée, et « mise en réserve ». Cette histoire de mise en crise de croissance perdue encore à l'heure actuelle où la spéculation rôde tel un spectre sur cette municipalité aux couleurs de la « grande aventure du fer ». Si, bien entendu, les impacts du grand développement minier ont été marquants et ont contribué à l'ouverture de cette ville sur le monde et à la croissance d'une population, des pédagogies collectives critiques se sont façonnées dans son sillage. Aujourd'hui, les discours économiques sont marqués à grands traits par la nécessité de trouver des voies de diversification, sachant très bien, particulièrement depuis la « crise du fer », ce que veut dire le terme *dépendance* (et les effets de cycles économiques associés à la demande étrangère). Parmi ces apprentissages se trouve celui des raisons autochtones qui résonnent à la manière de blessures longtemps refoulées et de mots la plupart du temps étouffés et dont la portée aujourd'hui, est

marquée, pour reprendre les termes d'une innue de la communauté d'Uashat mentionnés précédemment, par un « réveil collectif ». Sans oublier l'apprentissage par la population locale, de manière plus générale, de ses effets de cycles, marqués d'une forte inflation et d'une spéculation tous azimuts. Cette résistance populaire fut au cœur de ces multiples apprentissages collectifs, grâce auxquels elle prit elle-même consistance.

L'observation, à partir du cas septilien de résistance, de ce phénomène social critique de *vigile populaire*, a tâché également, et principalement par ailleurs, de mettre en perspective la transformation de l'espace public dans une lecture d'une sociologie du risque. En interrogeant cette lutte collective, on a pu voir en filigrane se constituer une forme de « communauté de destins » marqués tout particulièrement par « l'expertise scientifique ». Aujourd'hui, Sept-Îles Sans Uranium est, à nouveau, appelé à se prononcer dans la sphère publique. Si plus de 200 projets d'exploration uranifère sont en cours à l'heure actuelle, au Québec, un projet en particulier, celui de Ressources Stateco, sort du lot. Le projet Matoush, soit le premier projet de développement d'une mine d'uranium située dans les monts Otish verra (peut-être) le jour sous peu. Ce projet, dans la région du Nord-du-Québec, se situe, selon les Cris, « là d'où originent les eaux », soit en plein cœur du « pivot hydrographique du Québec ¹³⁶ ». Des audiences publiques ont eu lieu et, sur 89 mémoires envoyés à la Commission canadienne de sûreté nucléaire, 70 soulèvent des objections¹³⁷. Un mémoire, déposé par Sept-Îles Sans Uranium, écrit avec l'aide du directeur de recherche du *Southwest Research and Information Center*, expert en questions relatives à l'uranium¹³⁸, témoigne de ces « régimes d'engagement » composés de « système-experts »; transition vers un mouvement de pression de démocratisation en ce qui concerne l'industrie minière.

¹³⁶ Chabot, Marie-Geneviève, « Une mine d'uranium sur le «pivot hydrographique» du Québec », *Le Soleil*, 14 octobre 2010.

¹³⁷ Voir entre autres : Tanguay, Benjamin, « Matoush : les cris demandent une pause », *La Presse*, 2 février 2012 ainsi que les nombreux articles d'Hugo Fontaine : « Matoush ou le projet pionnier », *La Presse*, 24 avril 2010 et « À la recherche de l'uranium québécois », *La Presse*, 24 avril 2010 & « Uranium. Nouvelle étape franchie pour le projet Matoush », *La Presse*, 3 août 2011 et « Projet d'uranium Matoush : 230 kilomètres de forage, et ça continue », *La Presse*, 1 octobre 2011 & Noël, André, Fontaine Hugo, « Matoush. Les cris s'opposent toujours à Ressources Strateco », *La Presse*, 20 décembre 2011 & « Projet Matoush : nouveau barrage contre l'uranium », *Les Affaires*, 4 juin 2012 et « Uranium : Québec devra trancher », *La Presse*, 7 juin 2012.

¹³⁸ Robinson, Paul, (2012) *Comments and Recommendations Regarding the Proposed Canadian Nuclear, Safety Commission Licence for the Strateco Resources, Inc. Matoush Advanced Exploration Project.*

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Abel, Richard, (1998) « Speaking Law to Power. Occasions for Cause Lawyering » dans *Cause Lawyering Political Commitments and Professional Responsibilities*, édité par Austin Sarat et Stuart A. Scheingold (dir.), New York: Oxford University Press.
- Agrikoliansky, Éric, (2010) « Les usages protestataires du droit », dans *Penser les mouvements sociaux*, édité par Olivier fillieule, Éric Agrikoliansky et Isabelle Sommier (dir.), Paris: La Découverte, p. 225-243.
- Ali S., Behrendt, L., (2001) « Mining and Indigenous Rights: The Emergence of a Global Social Movement », *Cult. Surviv. Q.* 25 : 6-8.
- Arendt, Hannah, (1972) « *La crise de la culture* », Gallimard, Paris.
- Armstrong, Robert, (1983) « Le développement des droits miniers au Québec à la fin du 19^{ème} siècle », *L'Actualité économique*, vol, 59, n.3, p.576-95.
- Aubé, David, (2009) « *Les dynamiques de la résistance écologique : le cas d'une compagnie minière canadienne dans la vallée due Siria au Honduras* », Mémoire, Université de Montréal.
- Auyero, Javier, (2005) « L'espace des luttes : typographie des mobilisations collectives », *Actes de recherches en sciences sociales*, no. 160, p. 122-132.
- Bacon, Marco, (2004) « *Notre langue est un Teuehikan* », Maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi.
- Baisnee, O., (2001) « Publiciser le risque nucléaire : la polémique autour de la conduite de rejets en mer de l'usine de La Hague », *Politix*, 54.
- Ballard, Chris & Banks, Glen, (2003) « Ressource Wars : The Anthropology of Mining », *Annual Review of Anthropology*, vol 32, p. 287-313.
- Baribeau, Colette, (2004) « L'instrumentation dans la collecte de données: Le journal de bord du chercheur », *Recherches Qualitatives – Hors Série* (2), p.98-114.
- Barsh, R. L., (1986) « Indigenous Peoples : An Emerging Object of International Law », *The American Journal of International Law*, Vol. 80, N. 2, p.369-385.

- Bauman, Zygmunt, (1993) « *Postmodern Ethic* », Blackwell Publishing.
- Beaud, Stéphane, (1996) « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour 'l'entretien ethnographique' », *Politix*, n.35.
- Beaud, Stéphane et Weber, Florence, (2003) « *Guide de l'enquête de terrain* », Édition la Découverte.
- Beck, Ulrich, ([1986]2001) « *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité* », Paris: Flammarion, Champs.
- Beck, Ulrich, (1992) « From Industrial Society to the Risk Society : Questions of Survival, Social Structure And Ecological Enlightenment », *Theory, Culture & Society* (SAGE, London, Newbury Park and New Delhi), Vol.9, p.97-123.
- Beck, Ulrich, (1997) « Subpolitic : Ecology and the Disintegration of Institutional Power », *Organization Environment*, 10: 52.
- Beck, Ulrich, (2000) « *The Brave New World of Work* », traduction Patrick Camiller, Policy Press, Cambridge.
- Becker, Howard, (2002) « *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales* », Édition La Découverte.
- Bélangier, Mgr René, (1981) « *Sept-Îles et son passé : notes historiques* », Éditions Le Musée des Sept-Îles Inc.
- Bertaux, Daniel, (1979) « Écrire la sociologie », *Information sur les sciences sociales*, 19, 1, p.7-25.
- Blais, René & Chiasson, Guy, (2005) « L'écoumène forestier canadien : État, techniques et communautés – l'appropriation difficile du territoire », *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, XXVIII, n.3, p.487-512.
- Blancheron, Bertrand & Jégourel, Yves, (2009) « Les fonds souverains : un nouveau mode de régulation du capitalisme financier ? », *Revue de régulation* [En ligne], 5, 1 septembre, mis en ligne le 11 juin 2009, consulté le 19 juin 2012. URL : <http://regulation.revues.org/7500>.
- Blanchet, Alain, (1985) « *L'entretien dans les sciences sociales* », Dunod, Paris.
- Bosk, CL., Hilgartner, S., (1988), « The Rise and The Fall of Social Problems : A Public Arena Model », *American Journal of Sociology*, 94, 1, p.53-78.

- Bourdieu, Pierre, (1984) « *Questions de sociologie* », Les éditions de minuit, Paris.
- Bourdieu, Pierre, (1994) « L'emprise du journalisme », *Actes de recherches en sciences sociales*, Vol. 101-102, p.3-9.
- Bourdieu, Pierre, (1994) « *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action* », Paris, Seuil.
- Bretesché, Sophie, Ponnet, Marie, (2012) « Le risque au défi de la mémoire organisée : l'exemple de la gestion des mines d'uranium françaises », *VertigO – Revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol.12, 1.
- Broqua, Christophe, (2009) « L'ethnographie comme engagement : enquêter en terrain militant », *Genèse*, n.75, p.109-124.
- Bunker, S., (1984) « Modes of Extraction, Unequal Exchange, and the Progressive Underdevelopment of an Extreme Periphery: The Brazilian Amazon, 1600-1980 », *American Journal of Sociology*, 89: 107-64.
- Céfaï, Daniel, (2007) « Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective », La Découverte, coll. « bibliothèque du MAUSS ».
- Céfaï, Daniel, (2009) « Comment se mobilise-t-on? L'apport d'une approche pragmatique à la sociologie de l'action collective », *Sociologie et sociétés*, vol.41, n.2, p. 245-269.
- Chabanat, Didier, Giuugni, Marco, (2010) « Les conséquences des mouvements sociaux » dans *Penser les mouvements sociaux*, édité par Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky et Isabelle Sommier (dir.), Paris: La Découverte, p. 145-61.
- Chamboredon, Hélène, Pavis, Fabienne et al., (1994) « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèse*, n.16, Territoire urbains contestés, p.114-132.
- Charbonnier, Pierre, (2012) « De l'écologie à l'écologisme de Marx », *Tracé*, n.22, p.153-165.
- Charest, Paul, (2001) « Les Montagnais ou Innus », dans *Le Nord. Habitants et mutations, Atlas historique du Québec*, édité par Gérard Duhaime, Les Presses de l'Université Laval. Le Groupe d'études Inuits et circumpolaires.
- Charest, Paul, (2001) « L'industrialisation du Nord », dans *Le Nord. Habitants et mutations, Atlas historique du Québec*, édité par Gérard Duhaime, Les Presses de l'Université Laval. Le Groupe d'études Inuits et circumpolaires.

- Cholette, Albert, (2000) « *Le fer du Nouveau-Québec et la saga de la sidérurgie : la faillite d'un rêve* », Dossier historique, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Conklin Beth, A., Graham, Laura, R., (1995) « The Shifting Middle Ground: Amazonian Indians and Ecopolitics », *Am. Anthropol.*, 97: 695–710.
- Connell J, & Howitt R, ed., (1991) « *Mining and Indigenous Peoples in Australasia* », Sydney: Sydney Univ Press.
- Cordon, Max, W. & Neary, Peter, J., (1982) « Booming Sector and De-Industrialisation in a Small Open Economy », *The Economic Journal*, Vol, 92, n, 368, p.825-848.
- Davis, S., (1977) « *Victims of the Miracle* ». New York: Cambridge Univ. Press.
- Denault, Alain, Abadie, Delphine et Sacher, William, (2008) « *Noir Canada. Pillage, corruption et criminalité en Afrique* ». Les Éditions Écosociété, Montréal.
- Denault, Alain et Sacher, William, (2012) « *Paradis sous terre. Comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale* ». Préface de Richard Desjardins. Les Éditions Écosociété et Rue de l'échiquier, Montréal.
- De Sardan, Olivier, (1995) « La politique du terrain : sur la production des données en anthropologie », *Les terrains de l'enquête*, p.71-109.
- Dobry, M., (1986) « *Sociologie des crises politiques* », Presses de Sciences Po, Paris.
- Douglas, Mary, (1991) « *How Institutions Think* ». London.
- Duclos, D, (1996) « Puissance et faiblesse du concept de risque », *L'Année sociologique*, vol.46, n°2, p. 309-337.
- Dumont, Fernand, (1968) « *Le lieu de l'homme. La culture comme distance et mémoire* », Boréal, Montréal.
- Dumont, Fernand, (1979) « L'idée de développement culturel: esquisse pour une psychanalyse », *Sociologie et Sociétés*, Vol. XI, n.1 (Avril).
- Dumont, Fernand, (1995) « *Raisons communes* », Boréal, Montréal.
- Dumont, Fernand, (1995) « *L'avenir de la mémoire* », collection « Les conférences publiques de la CEFAN », Nuit blanche éditeur, Québec.
- Dumont, Fernand, (1996) « *Genèse de la société québécoise* », Édition Boréal, Montréal.

- Eder, K., (1992) « *Framing and Communicating Environmental Issues. A Discourse Analysis of Environmentalism* ». Florence, Institut universitaire Européen (Projet n°42, Research paper n°8).
- Ewald F., (1996) « Philosophie de la précaution », *L'Année sociologique*, n° 46, p.383-412.
- Ewald F., (1999) « Le risque dans la société contemporaine » in Tubiana M., Vrousos C., Carde C., Pagès J.P., *Risque et Société*, Nucleon, Paris, p.41-54.
- Ewald, François, (2008) « *Le principe de précaution* », 2^e éd., Presses Universitaires de France, Paris, « Que sais-je? ».
- Fanon, Frantz, (1961) « *Les damnés de la terre* », Librairie François Maspero éditeur, S.A.R.L., première édition avec une préface de Jean-Paul Sartre.
- Fassin, Didier, (2008) « Introduction : l'inquiétude ethnographique », dans *Les politiques de l'enquête*, édité par Alban Bensa et Didier Fassin (dir.), Paris : La découverte/Recherches, p.7-15.
- Ferguson J., (1999) « *Expectations of Modernity: Myths and Meanings of Urban Life on the Zambian Copperbelt* », Berkeley: Univ. Calif. Press.
- Frenette, Pierre, (1996) « *Histoire de la Côte-Nord* », Ste-Foy, Institut québécois de recherche sur la culture, Collection Les régions du Québec.
- Galeano, Eduardo, (1971[1981]) « *Les veines ouvertes de l'Amérique Latine* », Plon, Paris.
- Gallenga, Ghislaine, (2005) « Une ethnologue dans la grève », *Ethnologie française*, vol.35, p.723-732.
- Gauchet, Marcel, (1977) « La dette du sens et les racines de l'État », *Libre*, n.2.
- Giddens, Anthony, (1985) « *Nation-State and Violence* » Cambridge: Policy.
- Giddens, Anthony, (1991) « *Modernity and Self-Identity* ». Cambridge: Policy.
- Giddens, Anthony, (1994) « *Consequence of Modernity* ». Cambridge: Policy.
- Giddens, Anthony, Beck, Ulrich, Lash, Scott, (1994) « *Reflexive Modernization: Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order* », Stanford University Press.

- Gilbert, Claude, (2003) « La fabrique des risques », Presses Universitaires de France, *Cahiers internationaux de sociologie*, n.114, p. 55-72
- Godard, Olivier, (2006) « Le principe de précaution », *Projet 4* (n° 293), p. 39-47.
- Godoy, Ricardo A., (1984) « *Ecological Degradation and Agricultural Intensification in the Andean Highlands* ». Hum. Ecol. In press.
- Granjou, Céline, (2003) « L'expertise scientifique à destination politique », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol.CXIV, p.173-183.
- Gusfield, J.R., (1996) « *Contested Meaning: the Contruction of Alcohol Problems* », The University of Wisconsin Press: Madison.
- Habermas, Jürgen, (1973) « *Raison et légitimité. Problème de légitimité dans le capitalisme avancé* », Payot, Paris.
- Habermas, Jürgen, (1978) « *L'espace public* », Payot, Paris.
- Halbwachs, Maurice, (1925) « *Les cadres sociaux de la mémoire* », Félix Alcan, Paris.
- Hamel, Jacques, (1989) « Pour la méthode de cas. Considérations méthodologiques et perspectives générales », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 13 n. 3, p. 59-72.
- Hamel Jacques, (1993) « La transition en acte d'une société dominée », *Information sur les sciences sociales*, 32, p.147-170.
- Hamel, Jacques, (1997) « *Précis d'épistémologie de la sociologie* », Montréal-Paris : L'Harmattan, Collection "Logiques sociales".
- Hamel, Jacques, (1997) « La socio-anthropologie, un nouveau lien entre la sociologie et l'anthropologie », *Socio-anthropologie* [En ligne], N°1, mis en ligne le 15 janvier 2003, Consulté le 09 septembre 2012. URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/index73.html>.
- Hamel, Jacques, (1997) « *Études de cas en sciences sociales* », Collection Outils de recherché, Harmattan, Montréal.
- Hamilton, Annette, (1990) « Fear and Desire: Aborigines, Asians, and the National Imaginary », *Australian Cultural History*, 9, p.14-35.
- Harvey, Fernand, (2001) « La mémoire, enjeu stratégique de la modernité chez Fernand Dumont », *Recherches Sociographiques*, volume XLII, n.2, p.253-266.

- Hugues, Everett C., (1945) « *Rencontre de deux mondes. La crise d'industrialisation du Canada-Français* », Traduit de l'anglais par Jean-Charles Falardeau, Édition Lucien Parizeau.
- Hyndman D., (1994) « *Ancestral Rain Forests and the Mountain of Gold: Indigenous Peoples and Mining in New Guinea* », Boulder, CO: Westview Press.
- Jaffré, Yannick, (2003) « La description en acte. Que décrit-on, Comment, pour qui ? », *Pratique de la description*, Enquête 3, Éditions de l'EHSS, Paris, p.55-73.
- Jurdant, Michel, (1988) « *Le défi écologiste* », Les éditions du Boréal, Montréal.
- Kaufman, Jean-Claude, (2011) « *L'entretien compréhensif* », Armand-Colin, Paris.
- Kirsch S. (2001) « Changing Views of Place and Time Along the Ok Tedi » in Rumsey & Weiner, (ed). *Mining and Indigenous Lifeworlds in Australia and Papua New Guinea*, Adelaide: Crawford House, pp. 182-207.
- Knapp, A.B. & Pigott, V., (1997) « The Archeology and Anthropology of Mining: Social Approaches to and Industrial Past », *Curr. Anthropol.*, 38: 300-4.
- Lacasse, Jean-Paul, (1974) « *Le claim en droit minier Québécois* », Thèse, Université d'Ottawa.
- Lafaye, Claudette & Thévenot, Laurent, (1993) « Une justification écologique ? Conflit dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, 34-4, p.495-524.
- Lasch, Christopher, (1997) « *La révolte des élites* », Coll. Champs.
- Lash, Scott, (1993) « Reflexive Modernization: The Aesthetic Dimension », *Theory, Culture & Society* (SAGE, London, Newbury Park and New Delhi), Vol. 10, 1-23.
- Lascoumes, Pierre, (1992) « *Les associations de défense de l'environnement, pivots essentiels de la politique publique* », dans *L'écopouvoir*, La découverte, Paris.
- Lascoumes, Pierre, (1997) « La précaution, un nouveau standard de jugement », *Revue Esprit*, octobre, p.129-140.
- Latour, Bruno, (2001) « Beck ou comment refaire son outillage intellectuel », Préface, Ulrich Beck, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001 (première édition allemand, 1986).

- Linteau, Paul-André, Durocher, René et Robert, Jean-Claude, (1994a) « *Histoire du Québec contemporain 1 : De la Confédération à la crise, 1867-1929* », Boréal, Montréal.
- Linteau, Paul-André, Durocher, René et Robert, Jean-Claude, (1994a) « *Histoire du Québec contemporain 2 : Le Québec depuis 1930* », Boréal, Montréal.
- Mathieu, Lilian, (2007) « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, n.77, p. 131-151.
- McAdam, D., Tarrow, S., Tilly, C., (2001) « *Dynamics of Contention* », Cambridge, University Press, Cambridge.
- Mauger, Gérard, (2003) « Pour une politique réflexive du mouvement social », in Cours-Salies, P., Vakalounis, M., (dir). *Les mobilisations collectives : une controverse sociologique*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Mills, C.W., « *Sociological Imagination* », Oxford University Press, New York.
- Mol, P.J., Arthur, (1995) « *The Redefinition of Production* », Van Arkel, Utrecht.
- Mol, P.J., Arthur, (1996) « Ecological Modernisation and Institutional Reflexivity: Environmental Reform in the Late Modern Age », *Environmental Politics*, Vol.5, No.2, p.302-323.
- Nash, June C., (1972) « *We Eat the Mines and the Mines Eat Us : Dependency and Exploitation in Bolivian Tin Mines* », New York: Columbia University Press.
- Neveu, Érik, (2010) « Médias et protestation collective » dans *Penser les mouvements sociaux*, édité par Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky et Isabelle Sommier (dir.), Paris: La Découverte, p. 245-64.
- Neveu, Erik, (2011) « *Sociologie des mouvements sociaux* », Édition La Découverte, (Cinquième édition), Paris.
- North, Liisa, Patroni, Viviana et Clark, Timothy David, (2006) « *Community Rights and Corporate Responsibility : Canadian Mining and Oil Companies in Latin America* », Toronto: Between the lines.
- Ortner, S. B., (1995) « Resistance and the Problem of Ethnographic Refusal ». *Comp. Stud. Soc. Hist.* 37 : 137-93.

- Paquette, Pierre, (1982) « *L'extraction de matières premières et la politique minière de l'État : une analyse de leur évolution et de leur contribution au développement économique du Québec* », 1867-1975 », Thèse, McGill University.
- Paquette, Pierre, (1984) « Industries et politiques minières au Québec, une analyse économique, 1896-1975 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol.37, n.4, p.573-602.
- Paquette, Pierre, (2000) « *Les mines du Québec, 1867-1975 : une évaluation critique d'un mode historique d'industrialisation nationale* », Outremont, Québec, Carte blanche.
- Paterson, Matthew, (2000) « *Understanding Global Environmental Politics : Domination, Accumulation, Resistance* », Houndmills, Basingstoke, Hampshire; New York: Macmillan Press; St. Martin's Press.
- Pinçon, Michel et Pinçon-Charlot, Monique, (2005) « *Voyage en grande bourgeoisie* », Sciences sociales et sociétés, Les Presses Universitaires de France.
- Polletta, F, Jasper, J. M., (2001) « Collective Identity and Social Movements », *Annual Review of Sociology*, (27), pp. 283-305.
- Portlier-Forbes, Fernande, (2002) « *Sept-Îles : du village à la ville* », Sept-Îles, Québec.
- Pritchard S, ed., (1998) « *Indigenous Peoples, the United Nations and Human Rights* », London: Zed, Books.
- Ripley, Earle A., Redmann, Robert E., et Crowder, Adèle A., (1996) « *Environmental Effects of Mining* », Delray Beach, Fla : St Lucie Press.
- Rouillard, Eugène, (1908) « *La Côte-Nord du Saint-Laurent et le Labrador canadien* », Québec, Laflamme et Proulx.
- Sanjek, Roger, (1990) « *Fieldnotes. The making of Anthropology* », Ithaca London, Cornell University Press.
- Santerre, Louis-A., (1994) « *Unis par la mer : histoire des développements portuaires de la région métropolitaine de Sept-Îles : des Vikings au quai de La Relance* », Sept-Îles, Québec, Éditions Nord-Côtières.
- Smelser, J., Neil, (1962) « *Theory of Collective Behavior* ». London : Routledge and Kegan Paul and New York. The Free Press og Glencoe.

- Sommier, Isabelle, (2010) « Les états affectifs ou la dimension affectuelle des mouvements sociaux » dans *Penser les mouvements sociaux*, édité par Olivier fillieule, Éric Agrikoliansky et Isabelle Sommier (dir.), Paris: La Découverte, p. 185-202.
- Spaargaren, Gert, Mol, P.J., Arthur, (1992) « Sociology, Environment, and Modernity: Ecological Modernization as a Theory of Social Change », *Society and Natural Resources*, Volume 5, p.323-344.
- Taylor, Bron Raymond, (1995) « *Ecological Resistance Movements : the Global Emergence of Radical and Popular Environmentalism* » Albany: State University of New York Press.
- Thévenot, Laurent, (2006) « *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement* » La Découverte.
- Touraine, Alain, et al., (1978) « *La prophétie anti-nucléaire* », Le Seuil, Paris.
- Traïni, C., (2007) (dir.) « *Émotions, paradoxes pragmatiques et valeurs sociales. Les ressorts de l'engagement* », Habilitation à diriger des recherches, Université Paris-1.
- Tremblay, Martin-Pierre, (1993) « *Le plus petit désert* », Les Herbes rouges, Montréal.
- Tremblay, Rodrigue, (1976) « *L'économie québécoise; histoire, développement, politiques* », Les Presses de l'Université du Québec.
- Vallières, Marc, (1989) « *Des mines et des hommes : histoire de l'industrie minière québécoise : des origines au début des années 1980* », Québec. Gouvernement du Québec.
- Van Der Heijden, Hein-Anton, (2006) « Globalization, Environmental Movements, and International Political Opportunity Structures », *Organization & Environment*, vol. 19, no° 1, p. 28-45.
- Weale, A., (1992) « *The New Politics of Pollution* », Manchester Universty Press: Manchester.
- York, Richard et al., (2003) « Footprint on the Earth: The Environmental Consequences of Modernity », *American Sociological Review*, Vol. 68, N. 2, p.279-300.
- Young, C. Stephen, (2000) « *The Emergence of Ecological Modernization. Integrating the Environment and the Economy ?* », Routledge Research in Environmental Politics.

Zonabend, Françoise, (1985) « Du texte au prétexte. La monographie dans le domaine européen », *Études rurales*, 98-99, 33-38.

Zonabend, Françoise, (1989) « *La Presqu'île au nucléaire* », Éditions Odile Jacob, Paris.

ANNEXE 1. GRILLE D'ENTRETIEN

Rapport à Sept-îles / à la Côte-Nord

Depuis combien de temps résides-tu à Sept-Îles ?

Peux-tu me parler de ton rapport à la ville (ou plus généralement à la Côte-Nord) ?

Quels changements as-tu observé depuis que tu es dans la région ?

Peux-tu me parler des autres endroits où tu as vécu ?

Pourquoi as-tu choisi la région sept-ilienne (Emplois, Familles, Région de naissance?) Et quelles différences vois-tu entre Sept-Îles et les autres villes ?

Est-ce que tu comptes rester à Sept-Îles encore pour des années ? Pourquoi ?

Rapport à la lutte collective

Quand as-tu entendu parler pour la première fois du mouvement *Sept-Îles sans uranium*?

Comment as-tu perçu les revendications ? Qu'est-ce qui explique, selon toi, qu'à Sept-Îles il y ait eu une aussi forte opposition face au projet de mine d'uranium ?

As-tu participé aux différentes activités liées au mouvement *Sept-Îles Sans Uranium* (marches, rassemblements, campements, etc)? (Oui, pourquoi ? Non, pourquoi ? Es-tu prêt à y participer personnellement si d'autres mobilisations se produisent à nouveau ?)

Est-ce que la « menace de démission » de différents médecins de Sept-Îles t'a surpris ? Comment as-tu perçu cette prise de position ?

Y a-t-il eu d'autres acteurs importants (ou des adversaires que tu crois significatifs) pendant les différents moments de la lutte ? Pourquoi ?

Y a-t-il eu des moments importants auxquels tu te souviens et que tu crois qui ont été des tournants dans l'évolution de la lutte ? Si oui lesquels et pourquoi ?

As-tu l'impression que la mobilisation concernant le projet de la mine d'uranium a touché à sa fin ou est-elle en latence (elle continue de mobiliser les citoyens de la ville) ?

Rapport à la politique (et décisions gouvernementales)

Peux-tu me parler des différentes décisions politiques en rapport avec la lutte collective ? Comment caractériserais-tu ces différentes décisions ? T'ont-elles semblé appropriées ? Pourquoi ?

Y a-t-il des évènements particuliers auxquels tu te souviens (par exemple la visite de ministres ou de représentants politiques) ? Comment cela s'est-t-il passé ? Quels ont été, selon toi, l'impact de ces différentes présences politiques ?

En tes mots, de quelle manière définirais-tu la dynamique (ou la situation) face à la demande de moratoire concernant l'uranium au Québec ? Est-ce que tu crois justifier le refus de demande de moratoire ? Pourquoi ?

Loi sur les mines et industries minières

As-tu suivi la Commission parlementaire sur les mines (en révision de la loi 79 qui est actuellement suspendue pour une période indéterminée) ? Veux-tu m'en parler davantage. Quel a été l'impact de cette Commission pour le mouvement à Sept-Îles ? A-t-elle favorisée positivement ou négative l'évolution du mouvement ?

En quels mots décrirais-tu le rapport entre le gouvernement et l'industrie minière à Sept-Îles dans le cas de l'uranium ? (ou plus généralement au Québec ?)

En tes mots qu'est-ce que veux dire la notion *d'acceptabilité sociale* ? Fait-elle sens pour toi ? De quelle manière ? Est-ce qu'elle permet selon toi de permettre une plus grande participation démocratique des citoyens au sein de projet comme celui de la mine d'uranium à Sept-Îles ?

Crois-tu que des éléments devraient être changés dans le rapport à la politique dans les différents projets miniers comme celui de Sept-Îles ? Selon toi, de quelle manière cela devrait-il être fait ?

Rapport aux médias

As-tu suivi dans les médias les différentes étapes du mouvement *Sept-Îles Sans Uranium* ainsi que les diverses activités entourant cette lutte ? Si oui, pourquoi te semblait-il important d'être au courant des dernières nouvelles ?

De quelle manière t'informes-tu de l'actualité (télévision, radio, journal, internet, etc.) ?

Que s'est-t-il passé, selon toi, pour que les médias (journalistes) s'intéressent à cette lutte collective à Sept-Îles ?

Comment se sont-ils penchés sur les différents enjeux que représente l'implantation d'une mine d'uranium ? De manière générale, comment as-tu perçu leurs réactions ?

Que représente pour toi le rôle des médias dans une mobilisation citoyenne comme celle à Sept-Îles ?

Portrait général

As-tu des attentes à propos de la lutte collective ? Crois-tu qu'elle permettra une meilleure prise en compte des diverses demandes de la population ? Par exemple, en ce qui concerne un moratoire ?

Crois-tu au contraire quelle aura des impacts négatifs pour les représentations de la ville ?

Finalement, quelles impressions as-tu ou gardes-tu de cette lutte ?

ANNEXE 2. FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Formulaire de consentement

Titre de l'étude : Uranium à Sept-Îles : ethnographie d'un refus

Chercheur : Charles Beaudoin-Jobin, candidat à la maîtrise, département de Sociologie, Université de Montréal

Objectif de l'étude

Par la présente je souhaite demander votre collaboration dans le cadre de mon projet de mémoire de maîtrise, en sociologie, à l'Université de Montréal. Cette recherche a pour objectif de saisir les contours de la lutte anti-uranium qui s'est cristallisée à Sept-Îles. D'un point de vue pratique il sera question de comprendre différentes articulations sociologiques qui se sont manifestées au sein d'une mobilisation collective. Dans cette voie, la présente étude cherche à cerner différents rapports à l'œuvre dans une lutte comme celle entourant le projet d'exploration d'uranium à l'égard 1) du rapport à la ville de Sept-Îles et plus largement de la Côte-Nord 2) de la représentation de la lutte collective et de sa portée 3) du rapport à la politique et plus spécifiquement aux décisions gouvernementales 4) de la couverture médiatique et 5) d'un portrait général de cette lutte en tant qu'action collective. À travers ces différents rapports, il sera question de retracer l'évolution de cette lutte, les représentations des citoyens qui ont été autant acteurs que témoins de cette action collective, tout en interrogeant différentes pratiques de gouvernance, soit entre autres en regard la notion « d'acceptabilité sociale ».

Participation et caractère confidentiel des données recueillies

La recherche conduite sous ma responsabilité a pour but de remédier au manque d'études sociologiques sur le sujet au programme. Elle cherche également à nuancer les conceptions que les dirigeants politiques et le public en général se font des différentes actions collectives qui dessinent le paysage québécois. À cette fin, elle a pour objectif d'éclairer les tenants et aboutissants de certaines des luttes et à terme, permettra d'enrichir la théorie sociologique formulée sur ce sujet.

D'un point de vue éthique, cette recherche se fera garante de la confidentialité des participants. Des mesures seront prises afin de maintenir l'anonymat (les références personnelles, les statuts socio-économiques, les lieux de travail ou de rencontre, certains propos ou formulations pouvant permettre l'identification, etc.) des personnes interrogées dans le cadre de la recherche. Vous serez libre de répondre aux questions et

d'interrompre momentanément l'enregistrement si vous le jugez nécessaire. L'entrevue sera d'une durée approximative de 60 minutes et sera enregistrée pour fin de retranscription et d'analyse uniquement. Les enregistrements seront détruits dès la fin de la présente recherche.

La participation à cette recherche est totalement volontaire. Chaque participant est libre de se retirer sans préjudice et sans devoir motiver sa décision.

Sur cette base, je (prénom, nom en lettres moulées du répondant) _____, déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, en avoir discuté avec le responsable du projet, Charles Beaudoin-Jobin, et comprendre le but, les avantages et les aspirations de l'étude en question.

Après une réflexion et un délai raisonnable, je consens librement à collaborer à cette recherche. Je sais que je peux me retirer à tout moment de l'enquête et cela sans préjudice.

Signature du participant _____

Signature du chercheur _____

Date : _____

Mes sincères remerciements.

Charles Beaudoin-Jobin
Candidat à la maîtrise en sociologie à l'Université de Montréal
[Adresse courriel retirée]
[Numéro de téléphone retiré]

Toute plainte ou critique relativement à ce projet de recherche pourra être adressée, en toute confidentialité, au bureau de l'Ombudsman de l'Université de Montréal dont les coordonnées sont les suivantes :

Adresse civique:
[Adresse civique retirée]
[Numéro de téléphone retiré]

ANNEXE 3. LETTRE OFFICIELLE DU DIRECTEUR DE RECHERCHE

Le 21 juin 2011

Madame, Monsieur,

En ma qualité de directeur de recherche de Charles Beaudoin-Jobin, j'atteste que la demande qu'il vous adresse se conforme étroitement à l'enquête de terrain qu'il conduit actuellement afin de produire, sur cette base, le mémoire de maîtrise qu'il déposera prochainement au département de Sociologie de l'Université de Montréal. Cette lettre fait foi de son sérieux et de la visée scientifique de son entreprise, celle de produire l'explication sociologique de la mobilisation collective engendrée par l'ouverture à Sept-Îles d'une mine d'uranium.

Je vous prie donc, par cette lettre, de bien vouloir collaborer à l'enquête de ce brillant étudiant afin qu'il puisse produire l'analyse susceptible de donner tout son éclat à l'exercice auquel il doit se livrer pour se voir octroyer son diplôme de deuxième cycle : rédiger le mémoire de maîtrise fondé sur les informations et les données qu'il aura eu soin de collecter sur le terrain.

Afin de vous convaincre de bien-fondé de sa requête, je vous invite à lire le formulaire de consentement que le candidat peut vous fournir afin de connaître les contraintes éthiques auxquelles il a accepté de se soumettre et les garanties de confidentialité et d'anonymat auxquelles sont sujettes les informations que vous êtes libres de lui communiquer de vive voix ou par le moyen de documents écrits.

Si des doutes persistent dans votre esprit et risquent de compromettre la collaboration que vous êtes susceptible d'apporter à Charles Beaudoin-Jobin, je vous incite à communiquer directement avec moi par courriel — à l'adresse électronique suivante : [Adresse courriel retirée] — ou au téléphone en composant le [Numéro de téléphone retiré] et en renversant les charges. En vous remerciant à l'avance pour l'attention portée à la demande que vous adresse cet étudiant placé sous ma direction, je vous prie de bien vouloir recevoir mes salutations les plus cordiales.

Jacques Hamel

Professeur titulaire